



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2024 PROCES-VERBAL

Membres en exercice : 29
Membres présents : 24
Membres votants : 29

Le 13 février 2024 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 7 février 2024. Publication de la convocation le : 8 février 2024.

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Etaient absents :

Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA a donné procuration à Mme Monique KERAVEC
M. Michel COLLOREC a donné procuration à M. Michel ANSQUER
M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT
M. Daniel QUEMENER a donné procuration à Mme Armelle BRARD

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Michel ANSQUER

SOMMAIRE :

1. DELIBERATION N° 2024-001 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	3
2. DELIBERATION N° 2024-002 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2023	3
3. DELIBERATION N° 2024-003 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL	4
4. DELIBERATION N° 2024-004 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE D'AUDIERNE	17
5. DELIBERATION N° 2024-005 : PROPOSITION DE COMPOSITION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS EN BRETAGNE	35
6. NUMEROTATION PLACE DES HALLES	36
7. DELIBERATION N° 2024-006 : NUMEROTATIONS RUE CALMETTE	38
8. DELIBERATION N° 2024-007 : NUMEROTATION RUE LAVOISIER	38
9. DELIBERATION N° 2024-008 : CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE PORT D'AUDIERNE ENTRE LA REGION BRETAGNE, LE SDEF ET LA COMMUNE D'AUDIERNE	39
10. DELIBERATION N° 2024-009 : VOL DE LA PIETA	40
11. DELIBERATION N° 2024-010 : TABLEAU D'INDEMNITES DES ELUS	42
12. DELIBERATION N° 2024-011 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) 46	46
13. DELIBERATION N° 2024-012 : PLAN DE FINANCEMENT ECOLE	99
14. DELIBERATION N° 2024-013 : PLAN DE FINANCEMENT DU BATIMENT D'ESQUIBIEN (BIBLIOTHEQUE / TENNIS DE TABLE)	102
15. DELIBERATION N° 2024-014 : PLAN DE FINANCEMENT PLAINE SPORTIVE DE TRESCADEC	105
16. DELIBERATION N° 2024-015 : PLAN DE FINANCEMENT DEMANDE DE FINANCEMENT TRAVAUX TEMPETE CIARAN	110
17. DELIBERATION N° 2024-016 : SUBVENTION A L'ECOLE D'ESQUIBIEN POUR UN VOYAGE SCOLAIRE	111
18. DELIBERATION N° 2024-017 : PARTICIPATION AU FINANCEMENT RAID AMAZONES POUR 2 HABITANTES DU CAP SIZUN	111
19. DELIBERATION N° 2024-018 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « THEATRE DU BOUT DU MONDE »	112
20. QUESTIONS ORALES	115

M. KERLOC'H : Bonsoir ! On va donc, attaquer ce Conseil municipal.

On va commencer par l'appel de Madame la Directrice générale des services.

(Appel nominal.)

1. DELIBERATION N° 2024-001 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

Vu les articles L. 2121-15 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article unique : De nommer M. Michel ANSQUER en qualité de secrétaire de la séance.

2. DELIBERATION N° 2024-002 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2023

Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 décembre 2023 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

M. KERLOC'H : Y a-t-il des questions ou des commentaires ?

M. GUILLON : Oui, moi, Monsieur...

M. KERLOC'H : Cela nous eut étonnés. Allez-y.

M. GUILLON : Un commentaire, oui. Lors du dernier Conseil municipal, je vous avais demandé – c'est écrit noir sur blanc – les documents que vous deviez fournir, que je n'ai pas eus puisqu'au Conseil précédent, vous nous aviez dit, il se trouve que nous menons actuellement un petit travail sur les archives de la commune et nous avons trouvé des choses assez intéressantes concernant Monsieur GUILLON. S'en suit un échange au cours duquel vous faites des allusions entre ma probité et vous nous parlez de différents documents ou courriers en précisant : « je les ai ici, ils seront transmis à Monsieur le Procureur dès la semaine prochaine ». Il s'agissait donc de les transmettre courant octobre puisque c'était le 26 septembre. Vous deviez les transmettre en octobre. Alors, je voulais savoir s'ils ont été transmis et avoir communication de ces documents.

M. KERLOC'H : Vous ne pourrez pas avoir communication de ces documents puisque ce sont des documents d'instruction désormais.

M. GUILLON : Donc, je vous demande d'abord s'ils ont été transmis.

M. KERLOC'H : Ils sont en cours de transmission.

M. GUILLON : Donc, depuis début octobre, ils sont en cours de transmission ?

M. KERLOC'H : Oui, il manquait quelques petits éléments.

M. GUILLON : Il va vous manquer des éléments de plusieurs mois encore ?

M. KERLOC'H : Peut-être.

M. GUILLON : Donc, je pense que ces documents ne seront jamais transmis. Vous procédez par allégation, comme d'habitude. Vous pensiez peut-être que votre manœuvre allait m'intimider. Vos procédés, Monsieur KERLOC'H, sont dégueulasses. Vous essayez de mettre ma probité en doute et c'est absolument dégueulasse cette manière de procéder. Je tenais à vous le dire clairement les yeux dans les yeux.

M. KERLOC'H : Écoutez, c'est noté, mais c'est ce que vous faites en permanence, Monsieur GUILLON.

M. GUILLON : Bien sûr ! Mais moi, je n'utilise pas les mêmes procédés dégueulasses que les vôtres.

M. KERLOC'H : Y a-t-il d'autres observations sur le compte-rendu de la dernière séance ? S'il n'y en a pas, nous allons procéder au vote. Y a-t-il sur ce compte-rendu des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- Article unique : D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 décembre 2023

3. DELIBERATION N° 2024-003 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 alinéa 1 4°, L. 2122-23, R. 2122-7-1 et R. 2121-9,

« Article L2122-23 En savoir plus sur cet article...

Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 195 JORF 17 août 2004

Les décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18. Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le conseil municipal.

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation. »

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020 - 102 du 16 juin 2020, portant délégation du conseil municipal au maire,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023 - 090 du 4 juillet 2023, modifiant les délégations du conseil municipal au maire,

Monsieur le Maire :

- Informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal depuis la dernière séance du conseil municipal, comme suit :

N° de la décision	Date de la décision	Objet	Fournisseur	Montant HT
2023-094	27/11/2023	Diagnostic géotechnique de l'état des murs de la bibliothèque d'Esquibien	Géolink	2 950,00 €
2023-095	27/11/2023	Diagnostic amiante et plomb de la bibliothèque d'Esquibien	Socotec	2 165,00 €
2023-096	27/11/2023	Mission relative aux matériaux ou produits contenant de l'amiante cadre bâti - Démolition de l'école Pierre Le Lec	Apave	10 274,00 €
2023-097	27/11/2023	Diagnostic produit équipement matériau et déchet avant démolition - Démolition de l'école Pierre Le Lec	Apave	4 860,00 €
2023-098	04/12/2023	Montage d'échafaudages pour réparation du plafond au cinéma Le Goyen suite au passage de la tempête	Entrepose Echafaudages	5 272,50 €
2023-099	04/12/2023	Sondage et vérification du reste du plafond au cinéma Le Goyen suite au passage de la tempête	L'Atelier du Staff	3 800,00 €
2023-100	04/12/2023	Pose d'une ligne de vie permanente au cinéma Le Goyen suite au passage de la tempête	RD Metallerie	2 542,00 €
2023-101	04/12/2023	Installation d'un habillage de conduit avec plaque pare feu pour la chaudière dans la chaufferie au cinéma Le Goyen	SARL Ceram & Design	1 800,00 €
2023-102	04/12/2023	Intervention de dépannage, mise en sécurité et contrôle de l'éclairage au stade de Locquéran suite au passage de la tempête	Inéo Réseaux Centre Atlantique	4 840,00 €
2023-103	04/12/2023	Taille et élagage des arbres suite au passage de la tempête	Alticima-arboriste	1 860,00 €
2023-104	04/12/2023	Entretien d'une parcelle située entre la rue du 14 Juillet et le parking situé à côté de TCR	CIAS du Cap-Sizun	1 750,00 €
2023-105	11/12/2023	Conception du bulletin municipal « Gwaien » n°12	Fouïnzanardi	3 378,00 €
2023-106	11/12/2023	Impression du bulletin municipal « Gwaien » n°12	Imprim'Vit	3 400,00 €
2023-107	11/12/2023	Commande 2024 d'EPI pour les agents des services techniques	Sofibac	3 104,70 €
2023-108	11/12/2023	Pose d'un module cross fit pour la plaine sportive	Kompan SAS	16 812,70 €
2023-109	11/12/2023	Réalisation d'une plateforme enherbée pour la plaine sportive	Le Roux TP	4 960,00 €
2023-110	11/12/2023	Rénovation du court de tennis n°4 à Trescadec pour la plaine sportive	Le Roux TP	19 894,00 €
2023-111	11/12/2023	Reprise barrières bois du cheminement de liaison pédestre centrale pour la plaine sportive	Hélios Bretagne	2 900,00 €
2023-112	11/12/2023	Feu d'artifice 2024 Place Pors Péré	Le 8ème Art	3 583,33 €
2023-113	13/12/2023	Réalisation d'un plafond cintré au cinéma Le Goyen suite au passage de la tempête	L'Atelier du Staff	9 100,00 €
2023-114	18/12/2023	Location de l'hydro-décapeuse avec ré aspiration des eaux usées	Bremat Environnement	6 750,00 €
2023-115	18/12/2023	Etablissement des plans intérieurs de l'école Pierre Le Lec	Cabinet Eric Maquet	2 880,00 €
2023-116	18/12/2023	Achat de timbres avant augmentation du tarif au 1er janvier 2024	La Poste d'Audierne	2 320,00 €
2024-001	08/01/2024	Fleurissement estival hors sol	Maguy Horticoles	1 895,70 €
2024-002	15/01/2024	Entretien annuel des espaces verts résidence de Kérivoas	Kan Ar Mor	4 742,46 €
2024-003	15/01/2024	Intervention contre les chenilles processionnaires	FGS 29	5 783,00 €
2024-004	22/01/2024	Achat chaises de bureau pour nouveau centre technique	Fiducial	1 753,90 €
2024-005	22/01/2024	Mise à disposition forfaitaire de 15 jours d'un échafaudage comprenant le montage et démontage afin de refaire le plafond de la salle du cinéma	Entrepose Echafaudages	5 986,50 €
2024-006	22/01/2024	Fourniture de 3 mâts pour drapeaux pour mairie d'Audierne et mairie annexe d'Esquibien	Aviso	1 963,00 €
2024-007	29/01/2024	Impression de 5 exemplaires M1 PLU + plans	Duplijet	1 994,54 €

M. KERLOC'H : Sur ces éléments, avez-vous des questions ?

M. VORMS : Oui, j'ai des questions. Ça concerne le 2023-98, 99, 113 et 2024-005.

M. MARZIN : Il doit y avoir le 101 aussi.

M. VORMS : Oui, excuse-moi, je l'ai sauté celui-là. C'était juste pour savoir un petit peu où ça en est car le montant chiffre au fur et à mesure, alors c'était pour savoir si déjà l'assurance va prendre en charge une partie, quelque chose ou...

M. KERLOC'H : Le dossier est en cours. On a rencontré l'expert de l'assurance en janvier. Pour l'instant, on n'a pas encore de retour de sa part, mais le dossier suit son cours.

M. VORMS : Très bien. J'ai une deuxième question, le 2023-104, l'entretien d'une parcelle située rue du 14 Juillet. Je voulais savoir à peu près où ça se situe. C'est le parking en contrebas, c'est ça ?

M. BOSSER : La prairie.

M. KERLOC'H : Non, ce n'est pas la prairie, c'est – que je ne dise pas de bêtise... oui, c'est ça, c'est près de l'entreprise TCR. On a une parcelle contiguë au parking du Vésuvio, de l'ancien Vésuvio.

M. VORMS : OK, donc ce n'est pas le parking ? C'est...

M. KERLOC'H : Non, le parking, c'est une propriété privée.

M. VORMS : Et j'ai le 2023-102 : l'intervention pour le dépannage et mise en sécurité et contrôle de l'éclairage du stade de Locquéran suite à la tempête Ciaran. Je voulais aussi savoir s'il y avait une prise en charge ou non de l'assurance.

M. KERLOC'H : Tous les dégâts subis par la commune ont fait l'objet d'une demande de prise en charge par l'assurance.

M. VORMS : Non, mais après, c'est juste pour avancer au fur et à mesure, savoir où on en est.

M. GUILLON : Vous voyez, vous ne répondez pas à la question, on vous demande si c'est pris en charge, vous nous dites que vous avez fait une déclaration. Mais ça ne nous dit pas si ça va être pris en charge ou pas.

M. KERLOC'H : Vous interrogerez l'assurance. Pour l'instant, écoutez, je répète ce que j'ai pu dire dès le départ, nous n'avons pas de retour encore à ce jour de l'assurance. Ce sont des dossiers longs, ils demandent un minimum d'instruction. Je ne peux pas être plus clair. Maintenant, oui, ça a bien été pris en compte par la Commune dans la demande d'indemnisation à l'assurance.

M. VAN PRAET : Gurvan, tu veux que je donne un peu plus de détails ?

M. KERLOC'H : Je t'en prie, Michel.

M. VAN PRAET : Ce n'est pas par rapport à ces temps d'information, c'est pour la Ville, qu'on réfléchisse ensemble. Effectivement, il y a cinq points qui apparaissent là et je pense que c'est intéressant de réfléchir par rapport à l'avenir puisqu'en fait, sur le projet du Cinéma où je pense qu'on est tous lésés aujourd'hui, il y a des points qui concernent des dégâts suite à Ciaran. Donc, ce ne sont pas des... quand on dit que la facture augmente, ça n'augmente pas la facture du cinéma, c'est pour autre chose. Il y a le point 101 qui est le bon entretien du chauffage. Donc, il va aussi falloir qu'on réfléchisse tous ensemble sur l'évolution de ce projet, sur ce qui correspond à la rénovation, qui correspond à des entretiens qui sont normaux, que le cinéma ait été ouvert ou fermé et la tempête. Donc, vous avez le 098, le 099 pour répondre à des sondages à la réparation du plafond. Et vous avez le 2024-005 et le 2023-113 qui correspondent à la réparation du plafond ensuite et sa remise en peinture. Et le 101 qui correspond à des opérations sur la

chaufferie où il y a des éléments qui sont tout à fait normalement à entretenir et il y aura d'autres entretiens sur la chaudière quand elle repartira. De toute façon, il y avait tout à fait en période normale de l'entretien tous les six mois. Donc, ce sont des choses normales.

Par contre, contrairement à ce que j'ai dit à la commission Culture, travaux et environnement, on avait dit que l'ensemble du matériel audiovisuel avait pu être testé. En fait, ce qui a pu être testé, ce sont les remises à jour et la vérification de la partie ordinateur, mais puisque le cinéma n'est toujours pas en fonctionnement, il y a donc un doute sur le fonctionnement du projecteur. Alors, j'informe tout le monde, désolé, mais je ne l'ai su que là, au dernier moment, on a eu l'assurance ce soir au téléphone avec les services techniques. L'assurance n'a pas répondu à cet instant puisqu'elle attendait de savoir si le projecteur fonctionnait. Donc, on va avoir besoin de faire une réflexion globale et ensemble vis-à-vis de l'assurance. Lui demande-t-on de considérer une partie, ce qui se fait dans beaucoup des dégâts qui sont faits là ou attend-on d'avoir le bilan global ? Les bilans globaux, ça voudrait dire que le cinéma refonctionne et que le projecteur peut fonctionner complètement. Donc, on a laissé un message à Toile d'essai pour savoir comment ils pourraient tester complètement le matériel. Et en fonction de ça, il faudra qu'on ait une décision de la Commune d'Audierne vis-à-vis de la MAIF, dire s'il faut faire une déclaration avec deux options ou une déclaration avec une seule option. Donc, c'est une réponse, je pense, qui au-delà de l'information, doit nous amener tous à réfléchir sur cet élément-là.

L'autre élément, c'est qu'à la Commission, on avait dit qu'on était dans l'attente d'une conformité sur le désenfumage. Malheureusement, ce soir, en dépit de la réunion d'hier et du contact aujourd'hui avec l'architecte, on n'est pas en mesure d'obtenir de l'architecte une solution validée sur le désenfumage. La seule chose que je vous dis, c'est que je me sens lésé à plusieurs titres en tant qu'élu, en tant qu'habitant et en tant que Conseil municipal.

M. GUILLON : Je voulais ajouter deux choses, qu'aux chiffres qui sont annoncés aujourd'hui, il faut rajouter les 4 900 € de dépôt de laine de verre présenté lors du dernier Conseil municipal. On en arrive quand même à plus de 31 000 € qui sont liés au retard du chantier puisque si vous aviez fini en temps et en heure, tout ça aurait été fini bien avant la tempête.

Puis, il y a une chose que j'aimerais savoir, on nous dit aujourd'hui, enfin, on est devant un constat d'échec puisqu'on dit qu'on ne sait pas encore comment on va en sortir, on n'a pas la solution pour le désenfumage. J'aimerais mieux qu'on vienne devant nous pour nous présenter des solutions plutôt que pour nous présenter des problèmes. Donc, on arrive encore à un blocage, un de plus, on ne sait toujours pas quand le cinéma va être prêt.

M. VAN PRAET : Ce qu'on peut dire par rapport à ça, pour l'avoir refait, c'est l'ensemble du déroulé des opérations, c'est que, malheureusement, ce projet qui est donc lancé depuis le 1^{er} février 2019 s'appuie sur une décision qui est signée sur une demande de dispense du désenfumage qui est signée par un adjoint de la municipalité de l'époque et que c'est sur la base de cette demande...

M. GUILLON : Mais vous pouvez nous raconter ça à chaque fois !

M. VAN PRAET : Non, mais c'est sur la base de cette demande de suppression du désenfumage...

M. GUILLON : Tout cela est faux.

M. VAN PRAET : Non, ce n'est pas faux.

M. GUILLON : Mais si, puisque vous nous avez dit vous-même qu'au début du mandat, vous aviez repris le dossier de zéro. Alors, vous l'avez repris de zéro ou pas ? Si vous l'avez repris de zéro, vous avez dû reprendre cet élément-là aussi !

M. KERLOC'H : Mais l'objet de la reprise du permis, c'était le désenfumage. Il faut être totalement clair.

M. VAN PRAET : Par contre, on reste bien...

M. GUILLON : Si vous aviez repris le dossier de zéro, le dossier est entièrement de votre responsabilité.

M. KERLOC'H : Mais bien sûr ! Et on monte tous les soirs vérifier le désenfumage là-haut et on l'installe nous-mêmes !

M. VAN PRAET : Et on reste bien sur la DP qui a été déposée le 12/11/2019...

M. GUILLON : Mais alors, pourquoi nous avoir dit que vous aviez repris le dossier de zéro ?

M. KERLOC'H : Parce qu'il y avait un refus, je vous rappelle quand même, il y avait un refus du permis de construire. Je vous rappelle, il y avait un refus du permis de construire.

M. GUILLON : Non, mais il y a deux solutions. C'est l'un ou l'autre, ce n'est pas les deux.

M. KERLOC'H : Donc, vous avez entièrement raison, ce dossier aurait dû même être terminé en 2020, ce n'est pas le cas.

M. GUILLON : Si vous avez repris le dossier qui était en cours et, OK, vous bottez en touche et que vous imputez ça sur la responsabilité de la Municipalité précédente, c'est beaucoup plus confortable, je vous comprends.

M. KERLOC'H : Il y a une responsabilité collective !

M. GUILLON : Soit vous l'avez repris de zéro, comme vous l'avez écrit noir sur blanc dans le Gwaïen et c'est en totalité de votre responsabilité, c'est vous qui l'avez écrit ! On ne vous a pas tenu le stylo quand même ! Vous nous aviez dit que vous aviez repris le dossier de zéro, oui ou non ? Je peux vous ramener le Gwaïen, c'est écrit noir sur blanc.

Mme URVOIS : Donc, le montant total, où en est-on ? Parce qu'à un moment, jusqu'à combien va-t-on continuer à dépenser de... jusqu'où ?

M. VAN PRAET : La réflexion doit porter sur ce qui concerne l'opération rénovation qui a été déposée et qui est suivie par un maître d'œuvre, des opérations qui tiennent à CIARAN qui sont ouverts en partie par l'assurance, on l'espère largement. Puis, des opérations d'entretien tout à fait normales qui continuent de courir, quel que soit le dévolu.

M. GUILLON : Non, mais l'autre question serait de savoir quand on va rouvrir. Ça aussi, on aimerait le savoir.

M. VAN PRAET : Donc, aujourd'hui...

M. KERLOC'H : Très bonne question.

M. VAN PRAET : ... ce qu'il s'agit d'obtenir, c'est d'obtenir du maître d'œuvre qui modifie son projet, et ce sont les projets qu'il a déposés, et qui sont toujours sur la base des projets qui ont été déposés en 2019. Parce que c'est bien de ça qu'il s'agit. On a repris le dossier en lui demandant effectivement de mettre au point un désenfumage. Il demeure qu'aujourd'hui, on est en face d'un maître d'œuvre qui n'a toujours pas mis à jour la demande de réforme de la capacité de sortie des fumées par le désenfumage.

M. GUILLON : Non, mais ça, c'est inentendable ce que vous nous dites là. Mais vous avez des réunions de chantier hebdomadaire. Que dites-vous à votre maître d'œuvre ?

M. VAN PRAET : Sur la base des réunions de chantier et des demandes, on en est à la quatrième version pour le désenfumage qui n'est toujours pas, à notre sens, valide, et on lui demande d'avoir une autorisation des services de sécurité concernés.

M. GUILLON : Et vous comptez en attendre une cinquième, une sixième, une dixième ? Où va-t-on aller ?

(Brouhaha.)

M. VAN PRAET : C'est pour ça que je vous ai dit tout à l'heure qu'on était tous lésés, tous.

M. GUILLON : On est tous lésés, sauf que c'est vous qui êtes aux manettes et c'est de votre responsabilité.

M. VAN PRAET : Et que donc, il y a des démarches y compris qui sont faites auprès de l'avocat.

M. GUILLON : Donc, on va partir vers une procédure judiciaire, si je comprends bien ?

M. KERLOC'H : Non, mais c'est prématuré pour le dire. Il y aura une responsabilité qui sera engagée et, cette responsabilité, comment est-ce qu'elle va être levée ? Est-ce que c'est de l'assurance ? Est-ce que c'est judiciaire ? Ça, pour l'instant, je n'en sais rien.

M. GUILLON : Non, mais ce feuilleton est absolument pitoyable. Alors, peut-on nous donner une date de réouverture aujourd'hui ?

M. KERLOC'H : Absolument pas !

M. GUILLON : Allez, on est repartis pour un tour.

M. KERLOC'H : Absolument pas !

Mme URVOIS : Est-ce qu'il serait au moins possible de mettre des films... A Madec ?

Mme LACOUR : On ne peut pas mettre des films commerciaux

(Brouhaha.)

Mme URVOIS : Non, mais là, pour le moment, ça a l'air d'être douteux. La réouverture est douteuse. Là, où nous... nous avons déjà passé des films...

Mme LACOUR : Mais pas commerciaux.

Mme URVOIS : On peut peut-être mettre un Fernandel pour changer ?

Mme LACOUR : Mais non, ce sont des films commerciaux, il ne parle pas du même réseau.

Mme URVOIS : Oui, mais on peut mettre des choses avant 1919 !

(Brouhaha.)

Mme URVOIS : Avant 1919, c'est libre de droits.

M. KERLOC'H : Y a-t-il d'autres questions ?

M. GUILLON : Oui, Monsieur KERLOC'H, on aimerait savoir si on va arriver à une procédure judiciaire ou pas et comment vous comptez sortir de cette ornière. Je vous rappelle que vous étiez parti pour un chantier de six mois et, à vos vœux, vous avez eu le culot de venir nous dire qu'un chantier de 18 mois, finalement, c'était tout à fait normal. Vous êtes déjugé une fois de plus, de toute façon, vous n'avez plus aucune crédibilité. Ça ne vous dérange pas, tant mieux pour vous. Maintenant, on aimerait avoir une date.

M. KERLOC'H : Aujourd'hui, vous n'aurez pas de date. Je ne peux pas vous donner une date que je n'ai pas.

M. GUILLON : Eh bah, voilà ! C'est facile effectivement.

M. KERLOC'H : Non, mais c'est facile de monter sur ses ergots de petit coq, M. Guillon !

M. GUILLON : Mais moi, je ne vous comprends pas, Monsieur KERLOC'H, depuis que vous êtes aux manettes, vous n'arrêtez pas de faire des études, des études, des études...

M. KERLOC'H : Monsieur GUILLON, mais je vous dis les choses telles qu'elles sont ! On ne peut pas être plus transparent que ce soir !

M. GUILLON : Ça, pour ça, là, effectivement, c'est transparent. Là, on n'a pas de date, là ! Je rappelle quand même que dans vos décisions, il y a encore pour 20 249 € d'études qui s'accumulent aux centaines de milliers d'euros d'études que vous avez déjà fait pour arriver à un tel fiasco ? Mais vous passez votre temps à faire des études et vous n'arrivez pas à avoir des dossiers correctement construits ? Mais c'est quand même hallucinant !

M. VAN PRAET : Ce qui est dommage, c'est qu'il n'y a eu que 2 200 € d'études.

M. GUILLON : Là, sur ce coup-là, on n'en a pas fait assez. Toutes les autres études n'ont servi à rien, et là, sur le cinéma, on n'en avait pas fait assez.

(Brouhaha.)

M. BOSSER : Vous vous contredisez, là, Monsieur GUILLON.

M. KERLOC'H : Non, mais vous avancez des chiffres, vous avancez des choses, vous ne les prouvez pas. Donnez-moi quelles études ont été réalisées sur le cinéma, là, dans ces décisions.

M. GUILLON : Mais je ne sais pas, c'est vous qui gérez le dossier ! C'est vous qui....

M. KERLOC'H : Mais non ! C'est vous qui venez dire qu'il y a des études, qu'on a rajouté des études, dont on ne sait pas du tout ce que c'est !

M. GUILLON : Non, que dans les décisions vous avez prises, vous nous avez présentées, on est sur le point des décisions que vous avez prises par délégation du Conseil municipal auquel je vois qu'il y a 20 249 € d'études pour le diagnostic géotechnique de l'état des murs de la bibliothèque, diagnostic amiante et plomb de la bibliothèque...

M. KERLOC'H : On est en train de parler du cinéma, donc vous mélanger les torchons et des serviettes. Je vous dis simplement aujourd'hui, on est en train de parler du cinéma. Donc, là, effectivement, c'est peut-être une question que vous posez là-dessus...

M. GUILLON : À l'ordre du jour, je vous rappelle qu'on est au compte rendu...

M. KERLOC'H : ... c'est une étude de programmation sur la rénovation de la bibliothèque.

M. GUILLON : ... des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

M. KERLOC'H : Mais si vous nous laissez peut-être continuer ce Conseil municipal, vous saurez que c'est un projet qui sera engagé en 2024.

M. GUILLON : C'est ça l'ordre du jour.

M. KERLOC'H : Et pour lequel nous demanderons des subventions au Conseil départemental.

M. GUILLON : Le point à l'ordre du jour, c'est compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal...

M. KERLOC'H : Et je viens de vous répondre !

M. GUILLON : ... c'est affiché derrière vous. Donc, je crois que je suis tout à fait dans le sujet.

M. KERLOC'H : Et je viens de vous répondre !

M. GUILLON : Vous êtes un champion des études, sauf que là, vous avez fait un seul chantier, le seul vrai chantier que vous avez réussi à lancer, c'est une catastrophe !

M. KERLOC'H : 2 200 € d'études de programmation et voilà où on en est effectivement, Monsieur GUILLON. Donc, peut-être qu'on va éviter de recommencer les mêmes errements qu'autrefois.

M. GUILLON : Ah, c'est les errements du passé, alors que tout s'était bien passé. Depuis que vous êtes aux manettes, rien ne marche...

M. KERLOC'H : 2 200 € d'études de programmation, c'était en 2018, Monsieur GUILLON !

M. GUILLON : Bien sûr !

M. KERLOC'H : D'autres questions ?

M. VORMS : Oui. Le 2024-006, elle est soft, ma question. La fourniture des trois-mâts, vous savez pour les drapeaux, il y a marqué « Audierne et... » C'est quoi, c'est le renouvellement...

M. KERLOC'H : Non, ça, c'est pour la mairie d'Esquibien, les 3 mâts qui ont été arrachés pendant la tempête.

M. VORMS : Ah, OK ! Très bien. C'est parce qu'il y avait marqué « Audierne », je pensais que...

M. KERLOC'H : Pour répondre à votre question, Madame URVOIS, le total aujourd'hui des dépenses liées à la tempête Ciaran, c'est 90 000 €.

Mme URVOIS : Et en tout, pour savoir parce que...

M. KERLOC'H : Je vous le dis, le total des dépenses induites par la tempête Ciaran pour la commune d'Audierne, c'est 90 000 €.

Mme URVOIS : Non, mais ce serait intéressant quand même de voir le montant total que nous mettons dans le cinéma parce qu'à un moment, je pense qu'une reconstruction à neuf aurait été... on va bientôt arriver à une reconstruction à neuf qui serait en lien avec nos besoins. Je pense qu'on ne serait pas loin avec une petite salle qui va bien parce que souvent, on n'est que trois au cinéma. Mais je pense qu'on y arrive doucement. Pourrais-je déjà avoir le montant total des dépenses ?

M. KERLOC'H : On fait régulièrement le point, on le refera...

Mme URVOIS : Oui, mais je le demande.

M. KERLOC'H : *Oui, de toute façon, il y aura un retour d'expérience sur cette opération.*

M. GUILLON : *Cette brillante opération.*

Mme BRIANT : *Concernant le bulletin municipal, le point 2023-005 et 006, je voulais savoir si la distribution avait été terminée parce que plusieurs personnes ne l'ont pas reçu.*

M. KERLOC'H : *La distribution est terminée, oui. Après, s'il y a eu des manques, ce qui est toujours arrivé lors des distributions, ils sont disponibles en mairie sans aucune difficulté.*

Mme JOURAND : *Et la personne qui distribuait a marqué, en effet, un endroit où il n'a pas pu rentrer et d'autres endroits où il n'y avait personne et tout ça. Donc, ça peut dépendre, s'il ne trouve pas une boîte aux lettres, il ne peut pas. Mais ça m'étonne qu'il y ait eu tant de monde que ça parce que...*

M. GUILLON : *Moi, je ne l'ai pas eu par exemple, vous voyez, je ne l'ai toujours pas vu.*

(Brouhaha.)

M. GUILLON : *J'ai une autre question sur ce bulletin municipal, Monsieur KERLOC'H. Je dois vous féliciter puisque là, vous avez réussi à le distribuer en février. L'an dernier, la distribution s'était quand même terminée en mars. En mars 2023, vous nous présentiez vos vœux, ce qui est quand même un record. J'aimerais savoir pourquoi vous demandez toujours la tribune du groupe d'opposition assorti de menaces, en disant que si on ne l'adresse pas à la date indiquée en gras, en rouge, notre tribune ne paraîtra pas, alors que la parution est extrêmement lointaine. Je vous ai déjà posé cette question. Vous m'aviez répondu, c'est le procès-verbal du Conseil municipal du 26 septembre 2023 : « je note que vous nous avez demandé notre tribune pour le 9 août – c'est moi qui vous posais la question, on est le 26 septembre – le bulletin n'est tout pas paru. Est-ce que vous pouvez nous expliquer ça ? » Vous m'aviez répondu : « vous avez pu constater qu'il y a des congés au mois d'août, le bulletin municipal va être distribué la semaine prochaine, c'est-à-dire la première semaine d'octobre, huit semaines plus tard quand même ».*

M. KERLOC'H : *Et si on en revenait au... non, mais peut-être qu'on pourrait...*

M. GUILLON : *... pour cette édition, si je peux terminer, Monsieur KERLOC'H...*

M. KERLOC'H : *Non, non, non ! Non, parce que vous êtes hors sujet, Monsieur GUILLON.*

M. GUILLON : *... pour cette édition, je pense... On est toujours sur les décisions prises par le Maire.*

M. KERLOC'H : *Vous êtes hors sujet, Monsieur GUILLON.*

M. GUILLON : *Pour cette édition, je crois qu'il n'y a pas eu de congé. Il vous a fallu neuf semaines entre le moment où on vous a donné notre tribune et le moment où le document est paru. Est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi ?*

M. KERLOC'H : *Parce que ce sont des délais incompressibles, délais de notre imprimeur, délais...*

M. GUILLON : *Alors, avant, on travaillait avec le même imprimeur, on le faisait en trois semaines, il vous en faut neuf ? Mais pourquoi nous demandez-vous notre tribune neuf semaines... maintenant, oui, plus de neuf semaines avant la date de parution ?*

Mme JOURAND : *L'imprimeur a pris 15 jours de vacances. Oui, parfaitement ! Il était fermé pendant 15 jours. Le journal était terminé le 24 décembre. Le 24 décembre, l'imprimeur nous a indiqué qu'il ne pouvait pas le prendre parce qu'il s'arrêtait pendant 15 jours. Il l'a repris 15 jours après.*

M. GUILLON : Vous ne l'aviez pas contacté avant pour savoir ça.

Mme JOURAND : Il n'avait pas signalé et on ne peut pas tout le temps savoir qu'un imprimeur, attendez, c'est quand même à lui de nous l'indiquer quand on avait déjà demandé avant.

M. GUILLON : Lui qui fait le document régulièrement, il ne vous avait pas prévenu qu'il serait absent ?

Mme JOURAND : Écoutez, arrêtez ! Vous me laissez parler, j'explique, et si vous n'êtes pas content...

M. GUILLON : Non, mais vous faites comme au dernier Conseil, que je vous emmerde si ça vous ennuie que je vous pose des questions.

Mme JOURAND : Je ne vais pas le dire mais je le pense très fort.

M. GUILLON : Puisque c'est votre réponse habituelle.

Mme JOURAND : Je le pense très fort. Je le pense très fort, mais je ne le dis pas aujourd'hui. De toute façon...

M. GUILLON : Vous êtes mieux élevée aujourd'hui qu'au dernier Conseil municipal. C'est bien, allez-y !

Mme JOURAND : Alors, ne me posez pas vos questions puisque vous m'empêchez de répondre. Donc, je ne réponds plus.

M. GUILLON : Très bien.

M. KERLOC'H : Y a-t-il des questions en rapport avec l'ordre du jour ?

M. MARZIN : J'aimerais revenir sur le 2023-102 : intervention sur l'éclairage des mâts du stade de Locquéran. Une question : quel est le devenir de ce stade ? Puisqu'il y a quand même des bruits qui courent d'une municipalité voisine.

M. KERLOC'H : Ah bon ? Dites-nous.

M. MARZIN : Vous le savez très bien. Vous le savez très bien, je vous pose la question. Donc, dites-moi...

M. KERLOC'H : Non, là aussi, vous faites exactement ce que m'accuse de faire Monsieur GUILLON, des insinuations. Allez-y, dites les choses.

M. MARZIN : Vous avez bien été demandé que l'entraînement de foot, vous allez fermer le terrain-là et que l'entraînement de foot, ce soit à Primelin, non ?

M. KERLOC'H : C'est possible. En toute logique, il reste toujours un stade et, aujourd'hui, ce qui est éclairé, c'est essentiellement la piste d'athlétisme. Il reste toujours un stade d'athlétisme et ce stade va rester.

Le terrain de foot, oui, la question se pose : est-ce que la commune peut conserver deux terrains de foot, alors que dans les communes environnantes, il y a des terrains qui sont entretenus pour un événement dans l'année, mais qui ne servent pas du tout le reste de l'année ? C'est une question.

Mme URVOIS : En même temps, il n'y a pas de transport, donc, les étudiants ils vont comment faire du foot, en courant ?

M. KERLOC'H : Ils auront autant de difficultés à faire éventuellement Esquibien-Locquéran qu'Esquibien-Primelin, par exemple.

Mme BRIANT : Ce n'est pas l'ensemble de tous les jeunes qui vont là-bas ?

M. KERLOC'H : Si, c'est le regroupement, mais le regroupement peut aller à Esquibien ou à Primelin.

Mme URVOIS : Oui, c'est comme l'école, elle peut aller dans le nord d'Esquibien ou elle peut aller ailleurs.

M. KERLOC'H : Je vous rappelle aujourd'hui que l'équipe de foot, c'est déjà un regroupement de communes.

Mme URVOIS : Tout peut aller ailleurs.

M. VORMS : Et du coup, en gros, on céderait le terrain, il y a un prix à la commune ?

M. KERLOC'H : Pour l'instant, il n'y a pas de projet sur ce terrain.

M. VORMS : Non, mais je comprends que la Mairie ne peut pas entretenir de terrain, ça, il n'y a pas de souci.

M. KERLOC'H : Ça peut être une zone d'extension du camping qui est à côté, ça peut être plein de choses.

Il y en a d'autres des questions ou on peut passer au point suivant ?

M. LAPORTE : Juste pour savoir pour toute la série d'études, de diagnostics, on voulait savoir si elles avaient été réalisées, et si oui, si on pouvait avoir le résultat, que ce soit pour le géotechnique, enfin pour la bibliothèque ou Pierre Le Lec.

M. KERLOC'H : Non, elles ne sont pas réalisées. En fait, la décision est prise, dès lors qu'il y a une commande.

M. LAPORTE : Oui, ça, je le sais.

M. KERLOC'H : Donc, préalablement à la commande, on réalise la décision. Ensuite, il y a un certain délai pour que le bureau d'études intervienne. Donc, pour l'instant, on n'a pas encore les résultats de toutes ces études.

M. VORMS : Mais c'est démolition de quoi ? L'école ou l'intérieur ?

M. KERLOC'H : Non, c'est une étude avant démolition. Vous avez deux types d'études amiante : les études avant travaux qui sont des études de recherche d'amiante uniquement en visuel. Et vous avez les études avant démolition qui sont destructives, c'est-à-dire qu'on va chercher derrière les cloisons, on va chercher dans un certain nombre d'endroits et ça s'appelle études avant démolition. Mais c'est juste la complétude de l'étude.

Mme URVOIS : Et les travaux, là, peut-être ce n'est pas bien de poser cette question maintenant, mais les travaux pour Pierre Le Lec, quand pensez-vous qu'ils seraient finis ? Non, parce qu'après, Locquéran va fermer en 2028 normalement.

M. KERLOC'H : Déjà, je ne suis pas certain de la date de début, donc...

Mme URVOIS : Est-ce qu'on ne va pas...

M. KERLOC'H : ... pour l'instant, je n'ai pas engagé là-dessus.

Mme URVOIS : C'est sûr qu'avec le cinéma... Mais si, par exemple, l'école ne se finit pas avant 2028 et que la fin de Locquéran serait en 2028...

Mme MADEC : Il n'a jamais été question de la fermeture de Locquéran, Sandrine.

Mme URVOIS : Tout le monde...

Mme MADEC : Non, mais il faut arrêter avec les légendes urbaines. Il y a cinq établissements. À un moment donné...

Mme URVOIS : Alors, les légendes urbaines, c'est quand même la Cour des comptes qui dit que le sol qui est problématique...

Mme MADEC : Cinq établissements dans le Finistère, ça va jusqu'à Pleyben.

Mme URVOIS : Madame MADEC, si vous me laissez parler. Je sais que vous avez une grosse voix, mais quand même. Si vous regardez la Cour des comptes, vous voyez que même la photo de Plouhinec, la photo de Locquéran n'est même pas sur le site. Ils n'ont même pas dénié de mettre la photo. Il n'y a que Plozévet.

Mme MADEC : Ça reste...

M. GUILLON : Vous ne pouvez pas nier que le regroupement Plozévet et Locquéran ait été évoqué.

Mme URVOIS : Vous ne pouvez pas le nier quand même.

M. KERLOC'H : Là, honnêtement, c'est de la compétence du Département, ça.

M. GUILLON : Oui, ça a été bloqué, donc le Président s'est engagé à ne faire aucune fermeture jusqu'à la fin de ce mandat qui se termine effectivement en 2027. Donc, après, on verra.

Mme MADEC : C'est moi qui vous l'ai dit au dernier Conseil municipal. Vous n'aviez pas l'air d'être informé...

M. GUILLON : C'était même dans la presse. Madame MADEC, on en a parlé en Commission permanente au Département.

M. KERLOC'H : Je trouve absolument étrange d'avoir été contacté pour une réhabilitation à ce moment-là de la salle Omnisports, je ne comprends pas bien les priorités du Département à ce moment-là.

M. GUILLON : Je vous dis encore une fois que le Département s'est engagé à ne pas fermer cet établissement pendant la durée du mandat. Il n'en reste pas moins, on l'a bien vu dans la presse, qu'il y avait une réflexion...

M. KERLOC'H : Une salle Omnisports, on ne la fait pas que pour deux ans, Monsieur GUILLON. De toute façon, en 2027, elle ne serait même pas lancée encore certainement.

M. GUILLON : Il n'en reste pas moins qu'il y ait une réflexion puisque les effectifs, autant de Locquéran que de Plozévet sont faibles.

Mme MADEC : Que de Pleyben... il y a cinq établissements, Monsieur GUILLON.

Mme URVOIS : Oui, mais nous, on est au bout, on ne peut pas...

Mme MADEC : Oui, mais on ne peut pas se projeter à 2028 pour le moment. Je fais confiance au Conseil départemental qui s'est engagé. Si, je fais confiance.

M. GUILLON : Jusqu'en 2027.

Mme MADEC : Voilà ! Pour l'instant, c'est factuel, on ne peut pas se projeter en disant qu'il y aura une fermeture. Attendons de voir, mais Locquéran n'est pas le seul établissement qui serait concerné.

M. GUILLON : Non, il me semble quand même que gouverner, c'est prévoir et on sait qu'il a même un risque que cet établissement puisse fermer.

Mme MADEC : Il y a toujours des risques, Monsieur GUILLON. En attendant, le Département investit une somme très importante sur la réfection de l'établissement. Je ne sais pas où serait le bon choix, on pourrait se demander pourquoi avoir gaspillé autant d'argent dans ce cas-là.

Mme URVOIS : Non, mais je suis accord. Mais si nous avons dépensé 6 millions pour Pierre Le Lec, il y a quand même une réflexion à se faire s'ils ont dépensé tellement là-haut, surtout que je pense que le sol à Plouhinec, à Locquéran, le sol, c'est à Audierne. J'attends...

M. KERLOC'H : Déjà, nous sommes sur le territoire de la commune de Plouhinec.

Mme URVOIS : Je ne suis pas sûre. J'attends... non, mais attendez !

M. KERLOC'H : OK, donc on n'est pas sur le territoire de la commune de Plouhinec.

Bien ! S'il n'y a pas d'autres...

Mme MADEC : Le stade est à nous.

Mme URVOIS : Le stade est à nous.

M. KERLOC'H : Mais pas l'emprise du... De toute façon, ce n'est pas à nous, c'est au Conseil départemental. Par contre, c'est bien sur la commune de Plouhinec.

Mme URVOIS : Vous n'avez pas d'idée de quand les travaux de Pierre Le Lec seraient finis ? Aucune idée ? Non, mais je reviens parce que je n'ai pas de réponse. Donc, je ne suis pas...

M. KERLOC'H : Non, je peux vous apporter une réponse aujourd'hui. Non, je ne peux pas vous dire exactement quand ça va se terminer. Je n'ai pas de boule de cristal.

Mme BRIANT : Il faut déjà que ça commence, Sandrine.

(Brouhaha.)

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte des décisions prises par M. Le Maire

4. DELIBERATION N° 2024-004 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE D'AUDIERNE

Rapporteur : Mme Véronique MADEC

1. Contexte

Monsieur le Maire rappelle que le PLU (Plan Local d'urbanisme) de la commune d'Audierne a été approuvé le 29 juin 2021. Il a fait l'objet d'une première procédure de modification simplifiée approuvée le 6 décembre 2022.

Il convient aujourd'hui d'apporter de nouvelles évolutions au document d'urbanisme, aussi le Conseil Municipal a prescrit par délibération en date du 6 décembre 2022 une procédure de modification de droit commun n°1 du PLU, délibération qui, d'une part, liste les évolutions à apporter au PLU, et d'autre part, justifie de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de 4 zones à urbaniser en vertu de l'article L.153-38 du code de l'urbanisme.

L'avis conforme rendu en application du 2^{ème} alinéa de l'article R.104-33 du code de l'urbanisme par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe), en date du 20 février 2023, soumet la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU d'Audierne à évaluation environnementale.

En ce sens, par délibération en date du 23 mai 2023 le Conseil Municipal décide de réaliser une évaluation environnementale du projet de modification de droit commun n°1 du PLU de la commune d'Audierne.

Par ailleurs, l'article 40 de la loi du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) adoptée le 28 octobre 2020, prévoit que les procédures d'évolution des plans locaux d'urbanisme faisant l'objet d'une évaluation environnementale devront, dès l'entrée en vigueur de la loi, être soumises à une concertation préalable avec le public. Il appartient donc au Conseil Municipal de préciser les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation conformément aux articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme. Ainsi, par délibération en date du 23 mai 2023, le Conseil Municipal d'Audierne a défini les objectifs poursuivis par la concertation préalable ainsi que les modalités de mise en œuvre. Le bilan de la concertation a été tiré et arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 24 octobre 2023.

2. Rappel des grandes lignes du projet de modification n°1 du PLU

La procédure de modification n°1 du PLU porte sur :

- L'ouverture à l'urbanisation de 4 secteurs 2AU, à savoir : le secteur couvert par l'OAP 10 (secteur Alphonse Daudet), le secteur couvert par l'OAP 13 (secteur rue Corneille), la zone 2AUEc – ZACOM de Kerivoas ainsi que le secteur couvert par l'OAP 5 (secteur de Kerlaouenan) ;
- La prolongation de l'emplacement réservé n°14a afin de prolonger une liaison douce entre le salon de coiffure rue de Kerivoas jusqu'à la rue de Raymond Couillandre en passant derrière le camping afin de sécuriser les déplacements sur ce secteur ;
- Le classement du secteur des Capucins en zone N ;
- L'ajout de 5 bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination ;

- La suppression de l'emplacement réservé n°4 ne faisant plus l'objet d'un projet d'intérêt collectif.

3. Présentation synthétique des avis et des observations des Personnes Publiques Associées (PPA) et assimilées

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification n°1 a été notifié aux PPA mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du même code. Certaines PPA ont émis leur avis assorti ou non d'observations.

Des réponses à ces observations ont été apportées à la Commissaire Enquêtrice et reprises dans le rapport et les conclusions de l'enquête.

- Un avis conforme de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Bretagne (n°2022-010365 du 20 février 2023), considérant les caractéristiques du territoire d'Audierne, a précisé que la modification n°1 du plan local d'urbanisme d'Audierne (29), est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, et devait par conséquent être soumis à évaluation environnementale par la commune d'Audierne.
- Par décision n°2023-010833 du 6 octobre 2023, Philippe Viroulaud de la MRAe Bretagne a informé la commune que la MRAe de Bretagne n'a pas pu étudier, dans le délai de trois mois le dossier reçu le 5 juillet 2023. En conséquence elle est réputée n'avoir aucune observation à formuler.
- Par courrier du 25 février 2023, le directeur départemental des Territoires et de la Mer, a adressé à M. le Maire d'Audierne, l'avis favorable à l'unanimité, de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) émis en séance du 16 février 2023, sur le projet de modification du PLU et plus particulièrement concernant l'identification de cinq bâtiments supplémentaires situés en zone agricole dans le cadre de l'inventaire des bâtiments susceptibles de changer de destination.
- Par courrier du 1^{er} février 2023, le Président de la CCI Métropolitaine Bretagne Ouest informait que la chambre de commerce et d'industrie émettait un avis favorable au projet de modification n°1 du PLU d'Audierne. « Le projet prévoit notamment l'ouverture à l'urbanisation de 4 secteurs, dont une zone au sein de la ZACOM de Kerivoas. Celle-ci permettra l'implantation et l'agrandissement d'établissements déjà existants (boulangerie-traiteur et commerce d'électroménager) ce qui leur permettra de développer leur activité. »
- Par courrier du 14 février 2023, pour le Préfet du Finistère, le secrétaire général de la Préfecture de Quimper, faisait part des observations suivantes :
 - o Concernant l'ouverture à l'urbanisation de quatre secteurs 2AU : Compte tenu des travaux engagés pour remédier aux défaillances sur le système d'assainissement communal ...Il conviendra de s'assurer que la gestion des eaux usées et des eaux pluviales générées par ces nouveaux projets soit efficiente et compatible avec les ouvertures à l'urbanisation projetées. Pour l'ensemble des quatre secteurs projetés, des OAP cadrent uniquement l'aménagement secteur par secteur. Il est regrettable de constater une vision réduite de l'aménagement non élargie à l'ensemble de la commune notamment dans les thématiques de mobilité, nature en ville, etc. Les densités proposées semblent cohérentes avec celles du SCoT.
 - o Concernant le changement de destination de cinq bâtiments, ce point sera soumis à l'avis de la CDPENAF.
- Lors de la réunion du comité syndical du Syndicat intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement du 30 janvier 2023, les remarques suivantes ont été émises :

- Les densités présentées dans les OAP respectent les densités imposées par le SCoT a minima, mais il semblerait opportun de mener une réflexion pour atteindre des densités plus fortes.
- Le comité encourage la commune à travailler sur la possibilité de mutualiser les parkings dans les zones commerciales afin de minimiser l'imperméabilisation (zone de Kerivoas).
- Le comité souligne également l'importance d'intégrer davantage de liaisons douces dans les OAP, et en particulier sur le secteur de la rue Daudet, qui est situé en forte proximité de l'itinéraire cyclable du youtar.
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical a décidé d'émettre un avis favorable. Mais, les observations citées ci-dessus devront être prises en compte.

Un tableau exhaustif des observations des PPA et assimilées est annexé à la présente délibération (Annexe 1).

4. Présentation de l'organisation de l'enquête publique

Le Maire d'Audierne, par arrêté du 26 septembre 2023, a soumis à enquête publique du 30 octobre au 1^{er} décembre 2023, la modification n°1 du PLU.

Le dossier d'enquête publique a été consultable sur support papier en Mairie, ainsi que sous format numérique sur le site internet de la commune et sur un poste informatique dédié mis à disposition à l'accueil de la mairie d'Audierne et de la mairie d'Esquibien.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne a pu transmettre ses observations et propositions :

- Soit en les consignants sur des registres d'enquête papiers à la Mairie d'Audierne ainsi qu'à la Mairie annexe d'Esquibien ;
- Soit en les adressant par courrier à la Commissaire Enquêtrice à l'adresse de la Mairie ;
- Soit en les adressant par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@audierne.bzh

La Commissaire Enquêtrice s'est tenue à la disposition du public :

Lieux des permanences	Dates et horaires
Mairie d'Audierne	30 octobre 2023 – 10h/12h
Mairie annexe d'Esquibien	8 novembre 2023 – 14h30/17h
Mairie d'Audierne	18 novembre 2023 – 10h/12h
Mairie annexe d'Esquibien	23 novembre 2023 – 14h30/17h
Mairie d'Audierne	1 ^{er} décembre 2023 – 14h/17h

A l'issue de l'Enquête Publique, ont été dénombrées 4 observations écrites sur les registres, 3 courriers et 5 courriels, soit 12 observations dont un doublon (EC1 et M3) ce qui ramène ce total à 11 observations.

La Commissaire Enquêtrice a remis le 6 décembre 2023 à la commune d'Audierne le procès-verbal des observations consignées sur les registres d'enquête concernant le projet de modification du PLU.

Le Maire a répondu le 19 décembre 2023 aux interrogations de la Commissaire Enquêtrice.

La Commissaire Enquêtrice a rendu son rapport, ses conclusions et son avis ainsi que toutes les pièces du dossier et les registres le 30 décembre 2023.

A réception, ces documents ont été mis à la disposition du public à la Mairie et sur le site internet de la collectivité. Ils ont été communiqués au Préfet du Finistère et au Président du tribunal administratif de Rennes.

5. Présentation synthétique des conclusions de l'enquête publique

Aux motifs que :

- que globalement les modifications qui seront apportées au PLU s'inscrivent dans l'évolution prévisible de ce document sans contrecarrer le parti urbanistique et initial de celui-ci et sans préjudice environnemental inconsidéré ;
- que l'ouverture à l'urbanisation de 3 secteurs 2AUH (OAP 10-13-5) va favoriser dans la commune le parcours résidentiel de diverses populations : jeunes actifs, ménages à revenus modestes, classes moyennes et personnes âgées dépendantes et ainsi répondre à des besoins à satisfaire sur le territoire ;
- que l'ouverture à l'urbanisation de la ZACOM de Kérivoas va permettre de conforter l'attractivité commerciale et économique de la commune en renforçant sa principale zone d'activités commerciales ;
- que depuis l'approbation du PLU en vigueur, les conditions d'ouverture de ces secteurs à l'urbanisation, bien énoncées au dossier, sont réunies ;
- que le PLU actuel prévoit bien dans ces OAP des principes d'aménagement bien étudiés et utiles à maintenir d'un point de vue environnemental ;
- que le prolongement du tracé de l'ER14a pour relier par une liaison douce la rue de Kerivoas à la rue Raymond Couillandre, en passant derrière le camping, paraît tout à fait justifié et de l'intérêt commun ;
- que le reclassement en zone N, d'une partie de la zone UB du secteur des Capucins, sur les parcelles AK 780, 779, et 125, dans la continuité de la zone N existante s'impose réglementairement et dans l'intérêt du site, des paysages et de l'histoire ;
- que l'inventaire des bâtiments susceptibles de changer de destination peut être actualisé de cinq nouveaux bâtiments, situés dans les secteurs de la Métairie (bâtiments 31 et 32), de Brigneoc'h (bâtiments 33 et 35) et de la rue Corot (bâtiment 34), puisqu'ils répondent bien aux critères d'identification requis ;
- que l'emplacement réservé n°4, prévu initialement pour la réalisation d'un parking, le long de la rue Émile Combes, n'est plus d'actualité dans les projets communaux ;

La Commissaire Enquêtrice donne un avis favorable au projet de modification n°1 du PLU de la commune d'Audierne, avec la recommandation de ne pas modifier les principes d'aménagement figurant au PLU actuel des OAP 10 et 5.

Un tableau exhaustif des observations concernant le projet de modification n°1 du PLU d'Audierne et déposées lors de l'enquête publique est annexé à la présente délibération (Annexe 2).

6. Présentation synthétique des modifications apportées au projet de modification n°1 du PLU suite à la notification aux PPA et assimilées et à l'enquête publique

En application de l'article L.153-43 du code de l'urbanisme, à l'issue de l'enquête publique, le PLU peut être éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la Commissaire Enquêtrice.

Les évolutions apportées au dossier de modification n°1 du PLU :

- **Modifications relatives à la présentation du dossier et à sa lisibilité : ajout des noms de voies / rues sur les plans de zonage, modification de la charte graphique de la notice explicative relative à la présente procédure de modification n°1 du PLU.**
- **L'OAP n°5 est amendée : les arbres d'intérêts fort à gîtes potentiels devront être préservés dans la mesure du possible. L'arrache d'un arbre d'intérêt fort à gîtes potentiels sera soumis à des mesures de compensations : 3 arbres, a minima, devront être replantés et à essence équivalente.**
- **Apport d'une précision au sein de l'OAP n°13 : il est préconisé la réalisation d'un habitat individuel et éventuellement collectif.**
- **La notice explicative relative à la présente procédure de modification a été mise à jour concernant le projet de transfert de l'entreprise GITEM sur la ZACOM qui n'est plus d'actualité.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les article L.153-36 et suivants et plus particulièrement l'article L.153-43 relatif à l'approbation de la modification du PLU,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2021, portant approbation du PLU,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 décembre 2022, portant approbation de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 décembre 2022, prescrivant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU et justifiant de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de quatre zones au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones, en application de l'article L.153-38 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2023, actant la poursuite de la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU avec la réalisation d'une évaluation environnementale conformément à l'avis de l'autorité environnementale,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2023, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable dans le cadre de la modification de droit commun n°1 du PLU,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 octobre 2023, tirant et arrêtant le bilan de la concertation préalable mise en œuvre dans le cadre de la modification de droit commun n°1 du PLU,

Vu les avis des Personnes Publiques Associées (PPA), de la MRAe et de la CDPENAF sur le projet de modification de droit commun n°1 du PLU,

Vu l'arrêté n°U2023-300 du 26 septembre 2023 du Maire d'Audierne prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification de droit commun n°1 du PLU,

Vu le rapport et les conclusions de la Commissaire Enquêtrice en date du 30 décembre 2023,

Vu le tableau récapitulatif des observations des Personnes Publiques Associées et assimilées, ainsi que le tableau synthétisant les observations du public émises durant l'enquête publique (annexes 1 et 2),

Vu les modifications apportées au document, et énoncées ci-dessus, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et du rapport de la Commissaire Enquêtrice,

Considérant que l'économie générale du projet n'est pas remise en cause ni par les observations des Personnes Publiques Associées ni par celles de la Commissaire Enquêtrice,

Considérant que l'intégralité du dossier de PLU est à disposition des conseillers municipaux à la Mairie,

Considérant la présentation en commission urbanisme du 31 janvier 2024,

Annexes à la présente délibération : tableau récapitulatif des observations des Personnes Publiques Associées et assimilées (annexe 1), tableau synthétisant les observations du public émises durant l'enquête publique (annexe 2), rapport d'enquête publique (annexe 3), conclusions et avis de l'enquête publique (annexe 4), notice (annexe 5) et plan de zonage (annexe 6).

Mme MADEC : Nous sommes aujourd'hui à la fin de la procédure de modification de droit commun n° 1 du PLU et il s'agit donc de la présentation au Conseil municipal pour approbation.

Je vais vous faire un rappel concentré des moments clés, sachant que vous avez tous les documents affichés, vous avez aussi reçu les annexes. Le PLU a été approuvé le 29 juin 2021 et il est nécessaire de faire évoluer ce document d'urbanisme. C'est pourquoi on a décidé de ne pas attendre pour entamer les procédures.

La première procédure de modification simplifiée – rappelez-vous – a été approuvée le 6 décembre 2022 et la procédure de modification de droit commun n° 1 a été prescrite à la même date, le 6 décembre 2022.

Son objectif principal étant de permettre l'ouverture de quatre zones à urbaniser. La MRAE a rendu son avis conforme le 20 février 2023. Le Conseil municipal a ensuite délibéré et il a été décidé de réaliser une étude environnementale dans le cadre du projet en cours.

De plus, une concertation préalable avec le public est devenue obligatoire depuis la loi du 7 décembre 2020, la loi ASAP, dès lors qu'une évaluation environnementale est en cours.

Là, avez-vous des questions ?

M. VORMS : Oui.

Mme MADEC : Je t'écoute.

M. VORMS : Juste petite question, qu'a donné l'enquête publique ? Avez-vous un compte-rendu à la fin ?

Mme MADEC : J'y arrive. J'essaie de rester chronologique dans le déroulé. Le 23 mai 2023, le Conseil municipal a soumis au vote une délibération qui valide les objectifs définis par la concertation préalable et les modalités de la mise en œuvre.

Enfin, le 24 octobre 2023, le bilan de la concertation a été tiré et arrêté par délibération.

On va maintenant s'intéresser de plus près au contenu de cette première modification. Ce projet comporte cinq points.

- Le premier, l'ouverture à l'urbanisation des quatre zones en 2AU : l'OAP 10, rue Alphonse Daudet qui prévoit la construction de constructions à loyer modéré, l'OAP 13, rue Corneille, qui doit répondre à des besoins locaux, l'OAP 5 qui correspond à Kerlaouéan et qui prévoit la construction d'un EHPAD, ensuite la ZACOM de Kérivoas qui correspond à l'extension de commerces pour répondre aux besoins économiques ;*
- Deuxième point, la prolongation de la liaison douce qui correspond à l'emplacement réservé n° 14A ;*
- Troisième point, le classement des Capucins zone N ;*
- La demande de changement en quatrième position de destination pour cinq bâtiments agricoles.*

Donc, les personnes publiques associées ont été informées évidemment de cette procédure de modification. Certaines ont remis leur avis avec ou sans observation. Ces dernières ont été soumises à la commissaire enquêtrice. Je vais donc répondre à ta question. Ces réponses ont été inscrites dans le rapport et les conclusions de l'enquête. Les considérations de la MRAE ont donc été prises en compte, d'où, comme je le disais tout à l'heure, la mise en route de l'évaluation environnementale.

Le 30 janvier, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, c'est-à-dire le SIOCA, souligne que les densités présentées dans les OAP respectent les densités exigées par le SCoT, mais que toutefois, il faudrait veiller à atteindre une plus forte densité. Il sera également pertinent de réfléchir à la mutualisation des parkings, surtout du côté de la zone commerciale de Kérivoas pour éviter l'imperméabilisation des sols. Le Comité recommande également de faire en sorte d'intégrer un maximum de liaisons douces dans les OAP, plus particulièrement sur la 10 qui est très proche de l'axe du Youtar. En conclusion, le Comité du SIOCA a émis un avis favorable.

Le 1^{er} février 2023, la CCI émet un avis favorable. Le 14 février, la Préfecture transmet à son tour ses observations. Elle demande de rester vigilant quant à l'efficacité du système d'assainissement, compte tenu de l'évolution et de l'agrandissement des zones bâties. Elle souligne un manque d'intégration de la nature dans ces zones, ainsi que l'importance des mobilités douces qui devront être prises sérieusement en compte dans l'ensemble du projet et de la commune.

Le 25 février, la CDPENAF a transmis son avis favorable, tout particulièrement pour la demande de changement de destination des cinq bâtiments agricoles.

Le 6 octobre 2023, la MRAE a informé qu'elle n'a pas pu étudier durant les trois mois qui lui ont été alloués notre dossier qui lui avait été transmis le 5 juillet. Par conséquent, il a été acté qu'elle n'avait aucune observation à formuler.

L'enquête publique quant à elle s'est déroulée du 30 septembre au 1^{er} décembre 2023. Le dossier de l'enquête publique était accessible autant en version papier à la mairie d'Esquibien et d'Audierne, ainsi qu'en version dématérialisée et évidemment sur le site de la commune. La commissaire enquêtrice a tenu des permanences en mairie d'Audierne et également en mairie annexe. Les habitants ont pu transmettre leurs remarques autant par courrier que par courriel et sur le registre. Au total, 23 personnes ont été accueillies en mairie et 11 observations ont été enregistrées. La commissaire enquêtrice nous a remis son rapport, ses conclusions et son avis et la totalité du registre, le 30 décembre 2023. Les documents ont été mis sur le site et à disposition en mairie. Les documents ont aussi été transmis au Préfet et au Président du tribunal. La commissaire enquêtrice a rendu un avis positif avec la recommandation de ne pas modifier les principes d'aménagement figurant au PLU actuel des OAP 10 et 5.

Voici maintenant les modifications relatives à la présentation du dossier et à sa lisibilité qui ont été apportées. Ont été ajoutés des noms de rues principales, la couleur d'écriture qui était verte a été modifiée et passe au bleu. Concernant l'OAP 5, si on doit arracher l'un des trois arbres ayant fonction de gîte pour les insectes et chauve-souris, un arbre sera remplacé par trois autres au minimum. Pour l'OAP 13, on a ajouté que la réalisation d'un habitat individuel et éventuellement collectif est préconisée. Enfin, une mise à jour de la notice explicative a été faite et le nom de l'entreprise GITEM n'apparaît plus, car le projet n'est plus d'actualité.

Avez-vous des questions ? J'ai essayé de faire un condensé historique.

Mme BRARD : Je voudrais préciser, comme ça a été indiqué précédemment, que Monsieur QUEMENER ne souhaite pas prendre part au vote pour ce point.

M. KERLOC'H : Des questions ?

M. GUILLON : Des remarques peut-être, je voulais dire qu'enfin, enfin ! parce que le délai a quand même été incroyablement long, on a fait un concours de lenteur, je rappelle que ce qu'on approuve là, ça débloque quand même l'urbanisme. Vous pouvez vous plaindre de la situation de l'école et notamment de la fermeture de classes, vous reconnaissez vous-même, Monsieur KERLOC'H, dans un article de presse que le problème, c'était le logement. Si vous aviez fait un peu plus vite, on n'aurait peut-être pas perdu de classe.

Ensuite...

M. KERLOC'H : Dès 2020, certainement.

M. GUILLON : Je pense que vous auriez pu faire plus vite et qu'ici, effectivement, le problème, c'est le logement, comme vous le reconnaissez vous-même, je pense que ça aurait dû vous inciter à faire plus vite.

M. KERLOC'H : Je vous rappelle la situation que vous nous avez laissée puisque vous étiez responsable de l'urbanisme à l'époque, c'est-à-dire un PLU non approuvé, avec un refus de la préfecture. Rappelons-le.

M. GUILLON : Bien sûr. Je vous rappelle que ça fait quatre ans que vous êtes aux manettes, je pense que vous ne pourrez pas dire jusqu'à la fin du mandat que c'est de la faute de l'équipe précédente tous les malheurs qui vous arrivent.

M. KERLOC'H : Je dis simplement qu'on a pris nos responsabilités et qu'on a travaillé d'arrache-pied pour réussir à ce résultat.

M. GUILLON : Quatre ans, c'est comme le cinéma, c'est de la faute de l'équipe précédente. De toute façon, jusqu'à la fin de ce mandat, tous les problèmes, ce sera la faute de l'équipe précédente.

M. KERLOC'H : Mais pas du tout ! Mais rappelons les choses aussi, Monsieur GUILLON ! Vous avez une vision très... on a l'impression qu'en fait, on a pris des choses, mais franchement, il n'y avait rien eu avant. Il n'y avait rien eu avant, on partait du néant. Mais non, malheureusement, on partait avec une situation qui n'était pas simple en matière d'urbanisme.

M. GUILLON : Mais ça fait quatre ans que vous êtes aux manettes.

M. KERLOC'H : Oui !

Mme MADEC : Vous êtes partez donc du principe, Monsieur GUILLON, qu'il n'y a pas assez de logements pour accueillir les familles, c'est ça ? C'est ça que vous voulez dire ?

M. GUILLON : C'est ce que Monsieur KERLOC'H dit lui-même dans la presse, j'ai l'article là.

Mme MADEC : Pourriez-vous me dire combien de logements sont vides...

M. GUILLON : C'est lui-même qui nous l'a dit.

Mme MADEC : Pourriez-vous me dire, s'il vous plaît, Monsieur GUILLON, combien de logements sont vides au HLM de Kérivoas ?

M. GUILLON : Comment voulez-vous que je vous dise ça charmante madame ?

Mme MADEC : Je suis tellement charmante que je vais vous apprendre qu'il y a au moins 18 appartements qui sont vides, à minima.

M. GUILLON : Effectivement, et voulez-vous savoir pourquoi ? Voulez-vous savoir pourquoi ? Je vous l'ai déjà dit ici à de nombreuses reprises, et vous le savez très bien, je vous expliquais que nous avons cinq projets de grosse réhabilitation au sein de Finistère Habitat. Dans les quatre autres communes où ces projets étaient initiés, les occupants étaient tout à fait satisfaits et heureux que nous fassions les travaux. Ici, très bizarrement, dans la commune où je réside, il y a une pétition contre l'amélioration des logements, la mise en place de balcons, de chauffage, des ascenseurs, etc.

M. KERLOC'H : Et qu'insinuez-vous ?

M. GUILLON : Et je trouve ça curieux. Je vous dis simplement que c'est très curieux dans la commune où j'habite, les habitants des HLM de Kérivoas refuseraient qu'on améliore leur logement.

M. KERLOC'H : Ma vision, ce n'est pas celle-là, Monsieur GUILLON. Ma vision, c'est que dans la commune où vous habitez et où vous êtes conseiller d'opposition, il n'y a rien qui se fait avec Finistère Habitat. C'est bizarre. C'est quand même bizarre.

M. GUILLON : Non, mais vous rigolez ! Je vais vous dire une chose...

M. VORMS : Mais là, attends deux petites secondes, je me permets, je vais intervenir. Effectivement, sur cette pétition parce qu'habitant là-bas, j'ai vu cette pétition, effectivement cette pétition a été aidée et soutenue par, malheureusement, une personne ici du Conseil municipal.

M. GUILLON : C'est clair, Monsieur KERLOC'H.

M. VORMS : Et ça, malheureusement, ce n'est pas moi, ce sont les personnes qui apportaient la pétition qui expliquaient au passage.

M. GUILLON : Vous avez votre réponse, je pense.

M. VORMS : Et ça, malheureusement, ah si, je suis désolé, Gurvan, mais là, sur cette chose-là, si. Ils sont venus tous toquer aux appartements, tous ! Ils étaient trois personnes.

M. KERLOC'H : Je suis désolé ! Quand je suis arrivé en 2021, on m'a présenté un projet que j'ai validé et que j'ai trouvé exceptionnel.

M. VORMS : Moi le premier.

M. KERLOC'H : On a travaillé avec Finistère Habitat à l'époque pour acheter la Maison du centre qui a été démolie. Aujourd'hui, on se retrouve avec un terrain vague bordé de barrières heras. On se demande d'ailleurs ce que ça va devenir. On ne sait pas pourquoi ça n'a jamais été enlevé. Ce projet, on l'a soutenu ! Et que vous le vouliez ou non, on l'a soutenu. Il y a eu un changement de majorité, un nouveau président, et ce projet a été abandonné.

M. GUILLON : En sous-main, vous avez savonné la planche. On a une pétition... imaginez quand même qu'on a reçu une pétition...

M. KERLOC'H : C'est extrêmement grave ce que vous dites ! C'est extrêmement grave ce que vous dites !

M. GUILLON : ... les habitants... C'est la réalité, vous le savez très bien.

(Brouhaha.)

M. VORMS : Vous dites que vous avez soutenu ce projet, il n'y a pas de souci. Comment ça se fait que la semaine avant que vous arriviez pour la réunion, vous faites le ménage dans toutes les résidences de Kérivoas, vous demandez le nettoyage ? Comment cela se fait-il ? Expliquez-moi ! C'était devenu un taudis cet endroit !

M. KERLOC'H : Ça n'a strictement rien à voir. Je parle du projet de réhabilitation ! Le projet qui devait normalement voir disparaître la barre centrale et je ne vois pas comment une municipalité aurait pu s'opposer à ça ?

M. VORMS : Vous laissez même ces bâtiments comme ça ? Vous vous dites engagés ? Combien de courriers, combien de mails...

M. KERLOC'H : Mais ce n'est pas la Commune qui doit faire le ménage dans les bâtiments.

M. VORMS : Pardon, mais c'est votre terrain !

M. KERLOC'H : Ce n'est pas la Commune qui doit faire le ménage dans le bâtiment !

M. VORMS : Non ! Ça, je suis d'accord, mais les alentours, si ! Il me semble que le trottoir vous appartient ! Non ?

M. KERLOC'H : Le trottoir, écoutez, on est allés sur place, on a effectivement constaté un certain nombre de choses... qui ont été enlevées

M. VORMS : Ah oui ! Bah avant, vous aviez fait passer une équipe municipale d'agents. Donc, si ! Mais les seuls qui ont pris l'initiative c'est Christophe et Daniel, de nettoyer.

Mme MADEC : Toujours est-il qu'une simple pétition empêche un projet de se réaliser et que 18 logements, a minima, restent vides, 18 logements restent vides.

M. GUILLON : Ça aussi, je vous l'ai expliqué. J'ai des comptes à rendre à l'ANCOLS. Et dans nos obligations, nous devons tenir compte des demandes des occupants des logements.

Mme MADEC : Je peux l'entendre, Monsieur GUILLON, je peux l'entendre. Mais tout ça, ça complique et ça prend du temps, on est d'accord ? Ça prend du temps dans votre projet. Donc, votre projet à vous peut prendre du temps, mais pas celui des autres.

M. GUILLON : Sauf que, comme je vous l'ai dit...

Mme MADEC : Ah ! Vous, vous avez des excuses et des explications.

M. GUILLON : Comme je vous l'ai dit, je trouve quand même très étrange que des riverains refusent qu'on leur améliore leur logement, alors que j'ai cinq projets dans le département, dans les quatre autres, les riverains sont contents. C'est quand même très curieux. Permettez-moi d'être un peu étonné.

Je voulais quand même rappeler encore un autre sujet que mon directeur de l'époque qui était venu vous rendre visite, Monsieur KERLOC'H, alors que toutes les municipalités nous sollicitent pour faire des travaux et des réalisations, soit des réhabilitations soit des constructions neuves, il m'a passé un coup de fil en sortant de votre bureau pour me dire : « je suis désolé, Président, on ne va rien pouvoir faire à Audierne. J'ai vu ton Maire, électro-encéphalogramme plat ! » Voilà ce qui m'a été dit.

M. KERLOC'H : Mensonge !

(Brouhaha.)

M. KERLOC'H : Mensonge absolu puisque vous n'étiez pas encore aux affaires quand Monsieur PARANTHOEN est venu ici.

M. GUILLON : C'est faux, il m'a appelé en sortant d'ici.

M. KERLOC'H : Vous n'étiez pas encore aux affaires.

M. GUILLON : Il m'a appelé en sortant d'ici, je peux vous le dire. Mais vous pouvez ricaner tant que vous voulez, Monsieur KERLOC'H.

M. KERLOC'H : Oui, je ricane parce que le projet qu'il nous avait proposé, c'est suite à cette rencontre et, effectivement, Finistère Habitat a acheté la Maison du centre et l'a démolie.

M. GUILLON : Bien sûr et vous avez des preuves ? Mais c'est totalement faux.

M. KERLOC'H : C'est suite à cette réunion, je ne peux pas vous en dire plus.

M. GUILLON : C'est totalement faux...

M. KERLOC'H : Je ne vais pas vous dire autre chose !

M. GUILLON : ... la chronologie n'est pas celle-là. La chronologie n'est pas du tout celle-là.

M. KERLOC'H : Vous avez votre chronologie, oui, c'est ça.

M. GUILLON : Ce que je constate, Monsieur KERLOC'H, et vous le savez très bien puisqu'on en a la preuve dans votre PLU, c'est que comme je suis Président de Finistère Habitat, vous êtes prêt à desservir la commune que vous êtes censé servir uniquement dans le but de me faire du tort. C'est ça que vous voulez !

(Brouhaha.)

Mme MADEC : Et encore le centre du monde ! Ça ne concerne que lui !

M. GUILLON : La preuve puisque nous savons très bien que l'OAP 10 concerne un projet porté par l'OPAC qui n'a jamais travaillé sur Audierne.

M. KERLOC'H : Et pour cause, puisque nous n'avons plus aucun lien avec Finistère Habitat, nous n'avons plus aucun contact avec Finistère Habitat.

M. GUILLON : Mais à qui la faute, Monsieur KERLOC'H ?

M. KERLOC'H : Le seul projet que vous avez sur Audierne, vous l'avez fait mourir de sa belle mort ! Le seul projet ! Quel crédit peut-on avoir avec Finistère Habitat ? Quel crédit peut-on avoir ? Oui, on est parti chercher effectivement d'autres porteurs de projet et heureusement que nous en avons trouvés !

M. GUILLON : Bah voyons !

M. CASTEL : Remettons les pendules à l'heure ! Sur ce dossier, effectivement, une pétition. Quand j'ai appris le sujet, je l'ai explicité au niveau du bureau municipal et on ne peut pas laisser les choses comme ça parce que, socialement, il y a des gens effectivement qui étaient dans l'attente, le projet a été présenté, il avait l'adhésion de tout le monde. Nous, on était là-dedans parce qu'on a assisté et on applaudissait des deux mains. Didier GUILLON effectivement, débutait sa carrière de Président départemental sur ce sujet.

Quand j'ai vu ça, moi j'aime bien faire du terrain. Donc, je suis allé voir les gens qui étaient à l'initiative de la pétition et je cherchais à comprendre pourquoi ils avaient mis en place cette

pétition. La réponse qu'ils m'ont apportée me semblait crédible, c'était une question d'aménagement dans un des bâtiments avec la mise en place d'un ascenseur.

M. VORMS : Il y a deux bâtiments qui ont été mis en place.

M. CASTEL : Suite à ça, j'ai pris contact avec Finistère Habitat et j'ai dit : « on va se mettre autour de la table et puis on va regarder ce sujet-là. Pouvez-vous m'expliquer si les arguments évoqués par les habitants qui génèrent cette pétition peuvent être levés ? » Parce que la question que j'avais posée à ces interlocuteurs, c'était de leur dire : « si on arrive à mettre les choses à plat, votre pétition, la prenez-vous ou la mettez à la poubelle ? » La réponse était : « oui ». Donc, j'ai interrogé Finistère Habitat. J'ai eu une information recevable et j'ai passé le message aux interlocuteurs qui m'ont dit : « on est prêts à mettre la pétition dans la poubelle ». Je suis revenu vers Finistère Habitat, on m'a dit : « les crédits ne sont plus là. Donc, on arrête ! », point barre. Donc là, il y a un moment où il faut... avoir ou travailler sur des sujets avec cette conscience qu'on a, on a mis en place un objectif et qu'on est en capacité de le réaliser et de lever les points durs. Les points durs ont été levés.

M. GUILLON : Les personnes que tu as interrogées t'ont-elles bien indiqué qui les avait poussés à faire cette pétition ?

M. CASTEL : Ce n'est pas ça le fond du sujet.

M. GUILLON : Non, bah voyons !

M. CASTEL : Mais non !

M. GUILLON : C'est gênant, il ne vaut mieux pas l'évoquer, tu as raison.

M. CASTEL : Non, parce que...

Mme MADEC : Non, ils étaient prêts à abandonner la pétition, donc...

(Brouhaha.)

M. CASTEL : Je réponds à la que-... non, mais puis-je parler ?

M. VORMS : Juste pour expliquer la pétition de quoi c'était, les balcons. On était prêts...

M. CASTEL : Il y avait les balcons, les problèmes d'étanchéité des fenêtres et il y avait l'ascenseur qui devait être positionné et qui grignotait, c'était les dires des gens que j'ai écoutés.

M. VORMS : Soi-disant qu'il grignotait 1,30 m dans les cuisines. Il faut s'imaginer qu'en fait, quand ils vont poser un ascenseur, ils vont vous dire : « on vous supprime 1,30 m dans une cuisine ».

M. VAN PRAET : Non, mais la question, c'est s'il y avait eu une négociation avec...

M. CASTEL : Le sujet, j'ai entendu les interlocuteurs, les différents interlocuteurs, c'est-à-dire les réclamants et ceux qui se justifiaient en disant : « non, il n'y a pas de problème ». C'était Finistère Habitat.

M. GUILLON : Je vais te rajouter, Georges, quelques éléments.

M. CASTEL : Attends, mais laisse-moi terminer, s'il te plaît !

M. GUILLON : Vas-y, termine si tu as encore des choses à dire, on t'écoute.

M. CASTEL : Bien sûr que j'ai des choses à dire, pourquoi je n'en aurais pas ? Donc, le but du jeu, c'était d'essayer de mettre en adéquation et faire en sorte que tout ça, ça fonctionne. Le sujet aurait pu aboutir, sauf que les sous n'étaient plus là parce que Finistère Habitat avait réorienté les choses, s'arrêtant effectivement sur cette pétition et ce qu'évoquait Didier, c'est-à-dire qu'il y a des comptes à rendre effectivement et puis on avait passé... Alors que sur le fond de l'affaire, si on est intelligents, tous ensemble, on est capable de se mettre autour de la table et dire : « là, il y a un problème dur, on essaie de le traiter ». Ça, ça n'a pas été fait. Ça, c'est travailler, c'est travailler de façon collective ! Point barre.

M. VORMS : Il faut savoir que Finistère Habitat avait convoqué tous les locataires pour faire une table ronde après la pétition et que ce jour-là, il n'y a eu quasi personne qui s'est présenté à cette table ronde, des locataires. Je n'ai pas dit que c'était la faute de la mairie.

M. CASTEL : Non, mais c'est possible, c'est possible, mais je veux dire, ce que je tente d'expliquer, c'est que le sujet, on a essayé de le prendre à bras-le-corps parce qu'à la fois, en tant qu'élu, là, le partenariat avec Finistère Habitat et la Collectivité, j'applaudis des deux mains. Ça veut dire aussi qu'on se met autour de la table.

M. GUILLON : Mais Georges, excuse-moi.

M. CASTEL : Non, mais... Oui, vas-y.

M. GUILLON : Tu t'es exprimé, puis-je te répondre ? On parle d'un partenariat. Il ne faut quand même pas oublier, personne ne trouve étrange ici que sur cinq projets dans le département, le seul qui pose problème, c'est celui où je réside ? Ça ne choque personne ? Non, il n'y a pas un...

M. CASTEL : Si, justement !

M. GUILLON : Premier point. Je rappelle quand même différents éléments. Le premier, c'est que moi, j'ai dit à mon directeur, connaissant un petit peu le contexte, je lui dis : « mon garçon, terrain glissant. Tu vas faire trois réunions au lieu d'une, on a fait une réunion par bâtiment ». Et au cours de ces réunions, tous les riverains étaient d'accord, tous les riverains étaient d'accord sur le choix.

M. CASTEL : J'étais présent.

M. GUILLON : Et alors, bizarrement après, il y a cette pétition, paf, qui est sortie d'un chapeau comme ça.

M. CASTEL : Mais je suis d'accord toi.

M. GUILLON : C'est quand même étonnant.

Deuxième point, il faut quand même rappeler une chose, c'est que le problème d'ascenseur dont tu parles, je le dis parce que certains doivent le savoir ici, peut-être pas tous les élus, le public ne le sait pas, c'est qu'il y a même un riverain bien orienté qui a été déposer plainte contre moi. On a déposé une plainte contre moi au fait que j'aurais mis en danger la vie des résidents à cause d'un ascenseur parce qu'on aurait été cisailer une partie de la structure de l'immeuble. Non, mais vous imaginez le truc ! On est à Finistère Habitat, on fait des centaines de rénovations par an, on construit 400 logements neufs et ici, à Audierne, on aurait été cisailer un immeuble qui aurait risqué de s'écrouler et on a déposé plainte contre moi, attention, pas contre le Président de Finistère habitat, contre Didier GUILLON nominativement. C'est quand même très curieux.

Dernier point, je continue. Monsieur KERLOC'H nous dit qu'il n'y a eu aucun échange entre Finistère Habitat et la Mairie. Mensonge une fois de plus, j'ai ici un échange de courrier, il y en a

eu plusieurs, j'en ai trois, mais il y en a eu d'autres. Donc, Monsieur KERLOC'H a bien des échanges avec Finistère Habitat.

M. KERLOC'H : À quel sujet ?

M. GUILLON : Vous échangez avec Finistère Habitat.

M. KERLOC'H : À quel sujet ?

M. GUILLON : Au sujet, si vous voulez que je vous cite le sujet, c'est quand même extraordinaire, les gens ne vont pas comprendre. Il s'agit d'un problème où Finistère Habitat est victime et Monsieur KERLOC'H dit que c'est à Finistère Habitat de régler les problèmes dont nous sommes victimes.

M. KERLOC'H : Donc, en fait, vous nous dites clairement que les seuls échanges que vous pouvez avoir avec la Commune, c'est de la mise en demeure. Dont acte.

M. GUILLON : Très bien. Oui, si vous pensez que c'est normal.

M. KERLOC'H : Dont acte, Monsieur GUILLON.

M. GUILLON : Non, mais si vous pensez que c'est normal...

M. KERLOC'H : Non, mais c'est clair, on est dans une discussion totalement ouverte. Alors ça, il n'y a pas de souci.

Mme URVOIS : En même temps, il n'y a plus de distraction à Audierne, il n'y a plus de cinéma, plus de...

M. KERLOC'H : Si, il y a le conseil municipal !

(Brouhaha.)

M. KERLOC'H : La vérité surtout, c'est que quand on veut construire 400 000 logements, on préfère faire du neuf et on abandonne surtout les réflexions et les réhabilitations, c'est la réalité.

M. GUILLON : C'est faux ! Mais c'est faux !

M. KERLOC'H : On réoriente les budgets sur de la construction neuve. Ce n'est pas moi qui l'ai inventé, c'est ce que vous avez dit à certains maires : « trouvez-moi un terrain et je vous construis quelque chose. Votre projet de réhabilitation de centre-bourg, ça ne m'intéresse pas ».

Mme MADEC : D'autant plus que ce projet, je l'ai vu, le Maire l'a vu, on n'est pas les seuls, était très bien.

M. GUILLON : Oui, alors pourquoi...

Mme MADEC : Et je n'ai jamais dit le contraire, il était très bien...

M. GUILLON : Alors, expliquez-moi. C'est d'autant plus étrange qu'il y ait une pétition contre quand même !

Mme MADEC : Mais parce qu'on n'y est pour rien, la pétition et Georges vient de vous répondre puisque les vivres ont été coupés, on est allé voir ailleurs tout simplement, c'est aussi simple que ça. C'est aussi simple que ça. Et comme il l'a bien signalé, Georges, la pétition, ils étaient prêts à la laisser tomber.

M. GUILLON : Mais oui, non, mais vous êtes blanc comme neige dans cette affaire.

M. CASTEL : Mais non, ce n'est pas une question d'être blanc comme neige.

M. GUILLON : Mais si ! C'est...

M. CASTEL : Alors, on repose le problème. La pétition, elle est à la poubelle. C'est toi qui as les deniers, est-ce que tu es en capacité de dire : « aujourd'hui, ce projet, je le reprends et je le remets dans la machine » ?

M. GUILLON : Mais il est déjà repris, c'est en cours d'étude et il va...

Mme MADEC : Il est en cours d'étude !

(Brouhaha.)

M. CASTEL : C'est une excellente nouvelle.

Mme MADEC : Quel est le coût de ces études ?

M. GUILLON : Pour répondre à Monsieur KERLOC'H qui m'accuse d'abandonner les réhabilitations pour faire de la construction, mais tout ça vous amuse. Je vous rappelle quand même...

M. CASTEL : Non, moi, ça ne m'amuse pas du tout !

M. GUILLON : Non, parce que je vous rappelle quand même qu'il y a des personnes qui cherchent des logements d'une façon frénétique parce qu'il y a plein de personnes qui demandent des logements...

M. KERLOC'H : Et vous en avez 18 vacants.

M. GUILLON : ... et ça a l'air de vous faire ricaner...

Mme MADEC : Plus que 18.

M. KERLOC'H : Et vous avez 18 vacants.

M. GUILLON : Monsieur KERLOC'H, et pour cause puisqu'il était question de raser la barre. Donc, il fallait bien faire partir les locataires.

M. KERLOC'H : Non, mais attendez, on était en 2021 ou 2022 quand vous avez abandonné ce projet.

M. GUILLON : Tout à fait.

M. KERLOC'H : Nous sommes en 2024. Qu'est-ce qui s'est passé entretemps ?

M. GUILLON : Puisque vous pensez qu'au Conseil municipal d'Audierne, vous pouvez mettre en cause ma gestion de Finistère Habitat, si vous me laissez cinq minutes, je vais vous répondre, bien que ce ne soit pas l'objet de notre réunion aujourd'hui et que ce ne soit pas le lieu pour le faire.

Je vous rappelle que donc il a fallu qu'on libère les lieux, que comme ce projet a été reporté et qu'on espérait le redémarrer rapidement, on n'allait pas faire rentrer à nouveau les locataires pour les faire repartir, premier élément. Ensuite, deuxième élément chronologique, j'ai une demande de Monsieur le Préfet pour loger des réfugiés. Donc, il y a deux sites qui avaient été ciblés, ici et Châteaulin et je suis à la merci de Monsieur le Préfet. Puisque vous vouliez la réponse, vous l'avez.

Concernant votre accusation de construire au lieu de réhabiliter...

M. KERLOC'H : Ce n'est pas une accusation, c'est un constat, Monsieur GUILLON.

M. GUILLON : Non, mais vous prétendez que je préfère construire au lieu de réhabiliter et que c'est pour ça que je ne fais pas le projet. Je viens de vous dire que le projet était encore à l'étude. Nous avons des réhabilitations en cours. Il se trouve qu'il y a un besoin cruel de logements. Nous avons décidé de doubler, même je devrais dire de tripler puisque les années qui ont précédé mon arrivée, on construisait entre 130 et 160 logements par an en moyenne sur les quatre dernières années de mémoire. On est passé à près de 400, donc, on a quasiment triplé la production. Or, le coût de construction a augmenté, le taux du livret A a augmenté. Nous avons 360 millions d'euros de dettes indexées sur le taux du livret A. Quand le taux du livret A passe de 0,5 à 3 %, calculez 2,5 % par 360 millions d'euros, vous allez voir combien ça nous coûte. C'est vous dire que les 10 millions que nous donne le Département couvrent à peine l'augmentation du taux du livret A et l'augmentation de 30 % du coût de la construction. Quand je suis arrivé avant l'augmentation du coût de la construction ou plutôt une année avant que j'arrive, on mettait 20 000 € de fonds propres par logement, puisque nous devons équilibrer nos opérations, en considérant qu'on va avoir du loyer pendant 40 ans et que ça nous donne le montant auquel on peut construire. Et tout ce qui est au-dessus, c'est du fonds propre. On mettait 20 000 € donc en moyenne par logement. Maintenant, nous mettons 50 000 €. Donc, il faut de l'argent en plus pour construire et on a décidé malgré tout de construire puisqu'il y a une grosse demande. Et, effectivement, à la demande de mon Président qui a mis deux fois 10 millions d'euros sur la table, on accélère sur les constructions. Pour autant, on continue les réhabilitations. Mais le but, c'est de construire un maximum. Et quand vous me dites qu'on refuse ou que, parfois, on est réticent à réhabiliter un presbytère plutôt que de construire sur des terrains nus, je vous rappelle qu'on parle d'argent public et que ça nous coûte plus cher de réhabiliter que de construire. Donc, vous comprendrez que ça prenne du temps.

M. KERLOC'H : Vos trois ans de retard sur le projet de Kérivoas vont coûter très cher également.

Mme MADEC : Donc, vous on est bien d'accord, les imprévus que vous gérez, qu'on peut tous entendre, ça prend du temps.

M. GUILLON : Mais les imprévus, je vous le redis, sont liés à une pétition qui a été...

Mme MADEC : Non, mais répondez à ma question. Ce n'est pas ça. Ma question, c'est clair, les imprévus, vous en avez eu, on l'entend et ça prend du temps.

M. GUILLON : Tout ce que je vois, Madame, je vous le redis, c'est qu'il y a une pétition contre le projet, très étrange...

Mme MADEC : Mais répondez à la question. Ce n'est pas ça. Vous faites du hors sujet. On est bien d'accord, Monsieur GUILLON, nous sommes bien d'accord que les imprévus font que nous perdions du temps.

Mme BRIANT : Véronique, il ne faut pas confondre « imprévus », comme les tempêtes, tout ça, et « imprévus » quand on nous met des bâtons dans les roues.

(Brouhaha.)

Mme MADEC : Monsieur GUILLON vient de citer une série d'imprévus qui n'est pas prévue dans le projet initial. Il n'y a pas que la pétition, il y a eu plusieurs problématiques qui sont posées et que vient de citer Monsieur GUILLON.

M. GUILLON : Je ne crois pas que toutes ces questions aient vraiment à voir avec le Conseil municipal, mais moi...

Mme MADEC : On parlait de temps, Monsieur GUILLON. Je suis juste revenue au sujet initial.

M. CASTEL : *On ne peut pas laisser dire que ces personnes...*

M. GUILLON : *Mais Georges...*

M. CASTEL : *Mais non, on ne peut pas laisser dire... Écoute !*

M. GUILLON : *S'il te plaît, Georges.*

M. CASTEL : *Non, ce n'est pas s'il te plaît... Je peux te plaire, mais ce n'est pas ça le sujet. Le sujet, c'est que ce n'est pas un élu politique qui décide de la destinée d'un projet qui était super intéressant. C'est bien pour ça...*

M. KERLOC'H : *Ou alors, ce serait très grave.*

M. CASTEL : *... qu'on a remis les mâts dans...*

M. GUILLON : *Oui, c'est grave ! Oui, c'est grave, Monsieur KERLOC'H, de préférer desservir sa commune pour emmerder un opposant politique, c'est dégueulasse même ! C'est une honte !*

(Brouhaha.)

M. GUILLON : *Je dis ce que j'ai dit et je ne regrette pas de l'avoir dit.*

M. BOSSER : *Ça, c'est inacceptable !*

M. GUILLON : *Je ne regrette pas de l'avoir dit, vous pouvez le noter.*

M. BOSSER : *C'est noté.*

M. KERLOC'H : *Ce sera noté, ne vous inquiétez pas.*

Mme MADEC : *Sur ce, si on revenait à nos moutons, ce serait bien. Donc, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme tel que présenté en séance et transmise aux conseillers municipaux, l'autoriser à réaliser toute démarche relative à l'application de la présente délibération.*

M. KERLOC'H : *Y a-t-il, sur ce point, des abstentions ?*

M. CASTEL : *J'ai quand même une petite question. Didier, tu vas pouvoir me répondre parce que c'est ce que tu évoquais tout à l'heure. Tu dis que le dossier de Kérivoas est à nouveau à l'étude. Éventuellement, as-tu une projection de date sur la réalisation des travaux ? As-tu mis quelque chose en perspective là-dessus ?*

M. GUILLON : *Je me propose de venir vous présenter les éléments détaillés si vous le souhaitez.*

M. CASTEL : *Bravo !*

M. GUILLON : *En espérant qu'il n'y ait pas d'autre pétition.*

Mme MADEC : *Ou imprévu.*

M. GUILLON : *Je n'attends aucun imprévu sur ce dossier à part une pétition.*

M. CASTEL : *Quand peux-tu nous faire...*

M. GUILLON : *Vous me le dites, je vous fais une présentation.*

M. CASTEL : *D'accord, OK.*

M. GUILLON : Je constate simplement que la Mairie maintenant préfère travailler avec l'OPAC, mais...

(Brouhaha.)

M. CASTEL : Non, Didier, allez, on ne va pas faire sa mauvaise tête. On va y aller.

M. GUILLON : Non, mais écoute-moi, Georges !

M. CASTEL : Non, mais franchement, Finistère Habitat, moi, j'applaudis des deux mains si...

M. GULLON : Bah voyons !

M. CASTEL : Non, mais c'est vrai !

M. GUILLON : Mais vous êtes vraiment des faux-culs

M. CASTEL : Non, mais je suis sincère quand je te dis ça.

M. GUILLON : Non, mais attends, mais vous pouvez vous faire passer toutes les saloperies que vous voulez, il faut dire « amen » et dire : « il faut qu'on travaille en pleine collaboration ? »

M. CASTEL : Mais bien sûr ! Ça éviterait d'avoir des conseils municipaux où c'est la foire d'empoigne.

M. GUILLON : Puisqu'on parle du PLU, à part... qu'avez-vous fait depuis quatre ans pour faire des logements, Monsieur KERLOC'H, à part mettre des bâtons dans les roues d'un investisseur privé qui voulait faire des logements Route de la Pointe du Raz ? Rien ! Le néant ! Je vous rappelle quand même que Monsieur le Maire de Beuzec à ses vœux nous a indiqué que son lotissement, il avait déjà vendu 17 lots sur 18. Ici, rien ! Le néant, le néant ! Vous pouvez être fiers !

M. KERLOC'H : Vous venez de le dire, Monsieur GUILLON, nous venons de débloquent l'urbanisme.

M. GUILLON : Ah ! Bah, il était temps ! Il vous a fallu quatre ans.

M. KERLOC'H : Vous êtes capable dans une même phrase de dire tout et son contraire.

Sur ce point, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

M. GUILLON : J'ai une dernière appréciation sur ce sujet, je pense que concernant l'OAP 10, vous pouviez avoir un avis différent des riverains, mais la façon dont vous les avez traités me semble assez limite. Je crois que vous êtes quand même là pour écouter vos administrés, vous auriez fait preuve d'un peu plus d'élégance que ça n'aurait pas nui.

Mme MADEC : C'est Monsieur GUILLON qui parle d'élégance ! C'est fabuleux !

M. KERLOC'H : En tout cas, chacun aura pu constater votre élégance ce soir.

Mme MADEC : On va peut-être passer au point 6.

Considérant que M. Daniel QUEMENER n'a pris part ni au débat, ni au vote,

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme tel que présentée en séance et transmise aux conseillers municipaux.
- L'autoriser à réaliser toute démarche relative à l'application de la présente délibération.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le PLU ne deviendra exécutoire qu'à compter de sa publication dématérialisée sur le Géoportail national de l'urbanisme et de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat.

5. DELIBERATION N° 2024-005 : PROPOSITION DE COMPOSITION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS EN BRETAGNE

Rapporteur : Mme Véronique MADEC

Vu l'art. L. 1111-9-2 du Code général des Collectivités Territoriales, disposant que dans chaque région, il est institué une conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, et que la composition et le nombre de membres de ladite conférence sont déterminés par une délibération du conseil régional prise sur avis conforme de la majorité des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme et des conseils municipaux des communes n'ayant pas transféré la compétence en matière de plan local d'urbanisme ;

Après avoir pris connaissance de la proposition formulée par le Président de la Région Bretagne, en accord avec le Président de la Conférence des SCoT de Bretagne et le Président de l'Association des maires et présidents d'EPCI de Bretagne, d'une composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols incluant quarante-et-un membres définis comme suit :

- Un représentant de l'Etat ;
- Un représentant du Conseil régional de Bretagne ;
- Un représentant de chacun des 27 établissements publics compétents en matière de Schémas de Cohérence Territoriale de Bretagne ;
- Un représentant de chacune des 4 associations départementales des maires et présidents d'EPCI de Bretagne ;
- Un représentant de chaque département breton ;
- Un représentant de la délégation régionale de l'association des Intercommunalités de France ;
- Un représentant de Baud communauté, seul EPCI de Bretagne non couvert par un SCOT ;
- Un représentant de la Commune d'Ouessant et un de celle de Sein, les 2 seules communes compétentes en matière d'urbanisme non-membres d'un EPCI et non couvertes par un SCOT.

Mme MADEC : y'a-t-il des questions sur ce point ?

M. VORMS : Oui, c'est par rapport à l'artificialisation des sols ? Il n'y a pas de souci, je comprends...

Mme MADEC : Il ne faut pas trop mettre de goudron.

M. VORMS : ... qu'on ne veut pas trop mettre de goudron, ça, il n'y a pas de souci. Mais il serait peut-être bien aussi, je pense, que déjà, on entretienne ce qu'on a déjà. Draguer un petit peu les cours, tout ça.

Mme MADEC : Je l'entends, mais en fait, ça n'a rien à voir.

M. VORMS : Oui, mais le fait que tous les cours d'eau, par exemple, là où l'eau pluviale s'évacue, ça fait un bon drainage. Donc, forcément, je comprends qu'on évite de goudronner, il n'y a pas de souci, ça, je suis tout à fait d'accord parce que soi-disant, la terre n'absorbe plus. OK. Mais si déjà, le reste était déjà entretenu, on limiterait aussi le manque de drainage.

Mme MADEC : Non, mais je suis tout à fait d'accord avec toi. Je pense qu'il faut en avoir totalement conscience et pas se limiter au non-goudronnage et s'occuper de l'entretien. Mais là, en fait, on nous demande simplement un avis sur la composition des membres. L'un n'empêche pas l'autre en fait, si tu veux.

M. VORMS : Oui, mais je voulais donner justement mon avis pour que tu transmettes aux avis de la composition...

Mme MADEC : Je ne suis pas en capacité de le faire.

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- donner un avis favorable à la proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols proposée par le Président de la Région Bretagne ;
- autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. NUMEROTATION PLACE DES HALLES

Mme MADEC : Rien que pour mettre un petit peu de paix dans ce Conseil municipal, bien que des fois...

Nous sommes Place des Halles à Audierne. D'ailleurs, on ne va rester qu'à Audierne. La numérotation de la Place des Halles était en fait totalement aléatoire. Il est donc proposé de les remettre dans l'ordre : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7. Le 1 correspond au fleuriste, le 2 à l'entrée de l'immeuble et accès aux appartements, le salon coiffure pour le 3, la boutique de vêtement pour le 4, les Halles pour le 5 et la maison avec accès au-dessus du magasin d'alimentation pour le 6 et le magasin d'alimentation pour le 7. Rien d'extraordinaire.

M. GUILLON : Si, il y a quand même une chose que moi, je trouve extraordinaire, c'est qu'on des numéros pairs et impairs du même côté de la rue, de la Place, en l'occurrence.

Mme MADEC : C'est une place.

M. GUILLON : Soit, mais je trouve ça curieux. Comment est-ce qu'on peut nous expliquer ça ?

Mme MADEC : C'est une place.

M. GUILLON : Soit, mais il n'en reste pas moins qu'il y a un guide des bonnes pratiques de l'adresse qui a été publié. Dans sa deuxième version le 21 mars 2022 par l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Et cette numérotation est en contradiction avec les préconisations du guide.

Mme MADEC : L'autre, c'est la rue Victor Hugo. Donc, il faudrait tout refaire.

M. KERLOC'H : Il faut revenir simplement à l'intérêt du guide. L'intérêt, c'est qu'il n'y ait pas de confusion. Et là, en l'occurrence, il n'y a pas de rue, on est sur une place.

M. GUILLON : Mais même, on parle des voies dans le guide, on ne parle pas que des rues, on parle des places aussi. Normalement, il n'y a que des nombres pairs soit des nombres impairs.

Mme MADEC : C'est une place avec des habitations que d'un seul côté de la place.

M. GUILLON : Soit, oui. Pour autant, dans le guide des bonnes pratiques, ce n'est pas ce qui est prévu.

M. VAN PRAET : Peut-être qu'il a pu être vérifié que c'était effectivement une place parce que sur l'ensemble des documents, c'est toujours la rue de la Liberté pour moi.

Mme MADEC : Non, on a vérifié. C'est une place.

M. LAPORTE : Ça a été passé en Conseil ?

Mme MADEC : C'est Place des Halles, on a bien vérifié. Oui, sur le cadastre, il y a écrit.

M. LAPORTE : Le cadastre, je ne suis pas sûr que ce soit... on l'avait vérifié à l'époque et il me semblait que cela n'a jamais été nommé officiellement par le Conseil.

Mme MADEC : On l'a vérifié sur le cadastre.

M. LAPORTE : Et ça date de je ne sais pas combien de temps, mais... Oui, c'est noté sur le cadastre, mais a priori, il n'y a pas de délibération.

M. VAN PRAET : Moi les documents que j'ai vus, c'était « Rue de la Liberté ».

Mme MADEC : On peut le vérifier.

M. LAPORTE : Il faudrait le vérifier parce qu'autrement, il faudrait délibérer dans ce cas.

Mme MADEC : On peut vérifier, mais...

M. KERLOC'H : S'il faut prendre une délibération, on prendra une délibération.

M. LAPORTE : Seulement, je ne suis pas sûr qu'elle existe.

(Brouhaha.)

M. GUILLON : Je ne peux que vous conseiller de suivre le guide de l'ANCT.

M. KERLOC'H : Aujourd'hui, il y a quand même une difficulté sur cette place d'adressage des courriers et ça, ça nous permet de régler cette difficulté.

Mme MADEC : Maintenant, oui, on peut vérifier sur une délibération, mais le cadastre, je te confirme que ça apparaît bien Place des Halles.

M. KERLOC'H : Et la question a été posée au service de l'Urbanisme qui nous a répondu que c'était sans problème.

Mme MADEC : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les numérotations telles que proposées ci-dessus, de procéder à l'adressage afin de faciliter l'accès des services de

secours et la distribution du courrier, l'autoriser à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. KERLOC'H : Y a-t-il des abstentions ? Une. Des votes contre ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 1 abstention, décide de :

- approuver les numérotations telles que proposées ci-dessus ;
- procéder à l'adressage, afin de faciliter l'accès des services de secours et la distribution du courrier.
- autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération

- *Précision : afin de consolider la dénomination et la numérotation de la Place, la délibération n'a pas été formalisée. Le sujet sera évoqué en commission urbanisme puis présenté lors d'un conseil municipal à venir.*

7. DELIBERATION N° 2024-006 : NUMEROTATIONS RUE CALMETTE

➤ **Rapporteur** : Mme Véronique MADEC

M. Le Maire expose à l'assemblée :

Le propriétaire du numéro 16 a divisé sa maison en 2 en aménageant un appartement indépendant à l'étage. Il sollicite un numéro 16 bis pour sa/son locataire.

Le numéro 18 fait suite à une division parcellaire avec le numéro 16. Une nouvelle construction va voir le jour sur cette parcelle.

La numérotation sera la suivante :

- Parcelle 255 : numéros 16 et 16 bis ;
- Parcelles 355 et 254 : numéro 18.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- approuver les numérotations telles que proposées ci-dessus ;
- procéder à l'adressage, afin de faciliter l'accès des services de secours et la distribution du courrier.
- autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération

8. DELIBERATION N° 2024-007 : NUMEROTATION RUE LAVOISIER

Rapporteur : Mme Véronique MADEC

M. Le Maire expose à l'assemblée :

Suite à une division parcellaire, une maison coupée en 2 logements n'est pas numérotée. Les propriétaires de la partie située sur la parcelle 763 sollicitent un numéro. Le numéro 17 est attribué.

Vu l'avis favorable unanime de la commission urbanisme du 22 novembre 2023,
Considérant que M. Didier Guillon a quitté la salle et n'a pas pris part au vote,

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- approuver la numérotation telle que proposée ci-dessus ;
- procéder à l'adressage, afin de faciliter l'accès des services de secours et la distribution du courrier.
- autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9. DELIBERATION N° 2024-008 : CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE PORT D'AUDIERNE ENTRE LA REGION BRETAGNE, LE SDEF ET LA COMMUNE D'AUDIERNE

Rapporteur : M. Gurban KERLOC'H

M. Le Maire expose à l'assemblée :

Le port de Sainte Evette nécessite des travaux d'éclairage public. Ces travaux sont confiés au SDEF comme sur le reste de la commune.

Or, le port d'Audierne relève de la compétence de la Région Bretagne, maître d'ouvrage des travaux à réaliser.

La commune, quant à elle, participera financièrement à l'entretien et à la maintenance des équipements selon les dispositions du règlement financier du SDEF.

Une convention est nécessaire pour cadrer le périmètre d'intervention de chacun et les contributions financières associées.

Le coût globalisé de l'opération est estimé à 17 000 € HT et constitue le montant maximum de la contribution de la Région. Son montant définitif sera déterminé en tenant compte de toutes les dépenses constatées par le mandataire pour sa réalisation.

M. KERLOC'H : Y a-t-il des questions ?

M. GUILLON : Donc, on ne parle pas du port d'Audierne alors, on parle du port d'Esquibien ?

M. KERLOC'H : Le port d'Esquibien appartient à Audierne puisque vous avez fait la fusion des deux communes, Monsieur GUILLON.

M. GUILLON : Non, vous vous trompez, Monsieur KERLOC'H, puisqu'il y a le port d'Audierne qui est géré par le Syndicat mixte des ports et on a un port à Esquibien qui est géré par la Région. On a bien deux ports et il y a un port d'Audierne et il y a un port d'Esquibien.

M. KERLOC'H : Il sera noté que c'était bien le port de Saint-Évette, c'est ce qui est dans le contenu de la décision.

M. VORMS : J'ai une question. Un devis a-t-il été fait pour les lampadaires ? Parce que vu que la Région ne veut financer que 17 000 €, ça, il n'y a pas de souci, mais du coup, si l'opération est estimée à 17 000, mais si on est au supérieur, c'est la Commune qui prend en charge ?

M. KERLOC'H : Non, le montant maximum, c'est l'engagement maximum de la Région. Donc, aujourd'hui, il y en aura pour 17 000 €.

Y a-t-il d'autres points ? Il s'agit de m'autoriser à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère et la Région Bretagne, et de m'autoriser à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Juste en complément, aujourd'hui, on est bien basé sur un devis.

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- autoriser M. Le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF) et la Région Bretagne.
- l'autoriser à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10.DELIBERATION N° 2024-009 : VOL DE LA PIETA

Rapporteur : M. Michel VAN PRAET

M. Le Maire expose à l'assemblée :

Suite au vol en 1980 d'une statue de Vierge de Pitié du XVe en albâtre, classée par arrêté du 27 mars 1934, à l'église paroissiale d'Esquibien, une plainte a été déposée. L'enquête suivie par le ministère de la Culture et l'OCBC a permis de déterminer qu'elle a été achetée en 1981 par M Fernando Larrain, de nationalité chilienne, qui a déclaré en 2004 être « acheteur de bonne foi ».

Les demandes régulièrement renouvelées auprès des services du ministère de la Culture n'ayant pas abouti à la restitution à ce jour, il convient d'adresser une demande d'information sur l'avancement de l'enquête à Mme la ministre de la Culture.

M. KERLOC'H : Michel, point suivant, vol de la Pieta.

M. VAN PRAET : Oui, je pense que tout le monde est au courant depuis le temps. En même temps qu'il y a les événements de Plogoff, il y a un vol à l'église d'Esquibien, à l'église Saint-Onneau, vol d'une Pietà que vous avez en photo qui est une statue en albâtre, qui était classée depuis 1934. De toute façon, l'État reste de manière indéfinie en charge des recherches la concernant.

Quand le vol a eu lieu, les plaintes ont été déposées tout à fait correctement, le dossier a été instruit tout à fait correctement par le ministère de la Culture. Ça a été suivi par l'organisme de la police des biens culturels qui a travaillé. La personne qui avait le bien a été identifiée au Chili et elle a déclaré être acquéreur de bonne foi. Les demandes ont été régulièrement réanimées par les collectivités, en particulier la collectivité d'Esquibien parce que c'était à Esquibien. D'ailleurs, la

dernière demande a été, peu avant la réunification des deux villes, signée par Didier GUILLON rappelant que c'était une propriété...

M. GUILLON : Il y a donc un dossier complet...

M. VAN PRAET : Le dossier est entièrement complet. Donc, dès qu'on a été élus et ayant travaillé dans ce secteur et à l'Inspection générale, j'ai essayé de comprendre pourquoi...

M. GUILLON : Alors, ça me fait plaisir d'entendre dire que le dossier était complet puisque je me souviens ici même que Monsieur BOSSER m'avait accusé d'avoir jeté tous les dossiers de la mairie d'Esquibien et que vous aviez retrouvé une mairie vide. Donc, on apprend aujourd'hui que ça n'était pas le cas. Merci, Michel.

M. VAN PRAET : Non, ce n'était les dossiers ici qui sont complets, ce sont les dossiers à l'OCBC et...

(Brouhaha.)

M. BOSSER : Ce n'est pas grâce à vous.

M. GUILLON : Bien sûr, le dossier que j'avais laissé à la mairie a disparu aussi, donc, d'accord.

M. VAN PRAET : Donc, les dossiers ministériels sont complets, l'Inspection générale de la culture et la DRAC Bretagne ne comprennent pas pourquoi c'est bloqué. Donc, en les ayant contacté, il serait bien que le Conseil, unanime, rappelle que ce vol a eu lieu et que c'est une propriété de la Ville, que c'est une pièce qui a en plus un intérêt historique, ce sont ces pièces qui ont été acquises après la politique de réforme de la religion chrétienne en Grande-Bretagne où il ne devait plus y avoir de figuration des saints et des saintes. Et donc, où, on va faire de l'humour, bien qu'on ne soit pas en pays bigouden, on a pu acheter à l'époque vraiment pour pas très cher quelque chose qui était réformé en Angleterre.

Il demeure donc qu'au-delà de son intérêt religieux et de son intérêt esthétique, c'est aussi le témoignage de l'histoire de la chrétienté et que c'est vraiment inadmissible que cette pièce aurait été achetée par quelqu'un qui à l'époque était très près du pouvoir chilien, si vous regardez les dates, vous verrez de qui il s'agissait au niveau du pouvoir chilien, qu'on ne puisse pas la récupérer.

M. VORMS : Dis donc, Michel, j'ai une petite question. Connaissez-vous l'identité de la personne, pourquoi personne n'est allé directement sur place ?

(Brouhaha.)

M. VORMS : Non, excuse-moi, mais tu sais, je n'y connais rien. Excuse-moi, c'est ma... Non, mais elle aurait pu se rendre au Chili. C'est une personnalité chilienne donc... Se rendre au Chili, aller voir, je ne sais pas. C'est peut-être bête, mais..

M. VAN PRAET : Les démarches ont été faites, la personne a été convoquée, l'ambassade de France a fait son travail, la police chilienne a fait son travail, la pièce aujourd'hui reste encore au Chili. Maintenant, probablement que l'acquéreur d'ailleurs est décédé aujourd'hui.

M. VORMS : Parce qu'il n'a pas d'obligation de restitution en fait.

M. VAN PRAET : Il faut qu'il y ait une demande de l'État qui soit suivie de manière serrée entre les deux États. Et là, aujourd'hui, il y a un hiatus entre les deux États.

(Brouhaha.)

M. VAN PRAET : Donc, effectivement, il faut écrire à Madame La Ministre

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- autoriser M. Le Maire à adresser une demande officielle d'information sur l'avancement de l'enquête à Madame la Ministre de la Culture ;
- autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

11.DELIBERATION N° 2024-010 : TABLEAU D'INDEMNITES DES ELUS

Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

M. Le Maire expose à l'assemblée :

La loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a institué une obligation à destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre de produire chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil. Cet état est présenté chaque année aux élus municipaux et communautaires avant l'examen du budget, donc avant le 15 avril.

Concernant le bloc communal, seuls deux articles sont applicables, l'article L 2123-24-1-1 du CGCT pour les communes et l'article L 5211-12-1 du même code pour les EPCI à fiscalité propre. C'est donc à ces deux échelons que ce document doit être réalisé et présenté. L'état annuel doit présenter les indemnités que reçoivent les élus locaux au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées au sein :

- du conseil municipal, communautaire ou métropolitain ;
- de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, pôle d'équilibre territorial et rural... ;
- de toute société d'économie mixte locale, société publique locale, société d'économie mixte à opération unique et ses filiales.

Il convient de faire figurer sur cet état les indemnités de fonction, mais aussi lister toutes les autres formes de rémunération (par exemple, les remboursements de frais de transport ou d'hébergement, ou encore les avantages en nature, qu'ils soient attribués en numéraire ou non).

La Direction générale des collectivités territoriales (DGCL) préconise de libeller les montants en euros et en brut, par élu et par fonction.

Tableau d'indemnités ci-dessous :

Tableau récapitulatif des indemnités annuelles de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués de la commune d'Audierne au 31/12/2023 comme suit :

Nom-Prénom	Indemnité du/du	Fonctions	Taux de l'indemnité de fonction retenue par le conseil municipal exprimé en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Indemnité mensuelle			
				COMMUNE	COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU CAP SIZUN	SYNDICAT DE LA BARRIE D'AUDIERNE	SYNDICAT DES EAUX DU GOËN
				Montant brut	Montant brut	Montant brut	Montant brut
Gurvan KERLOC'H	01/01/23 - 31/12/23	Maire	45,00%	23 847,00 €	7 457,34 €	8 285,54 €	
Georges CASTEL	01/01/23 - 31/12/23	1er adjoint	30,00%	9 247,02 €			
Joëlle MOALIC	01/01/23 - 31/12/23	2ème adjointe	15,00%	9 247,02 €			
Véronique MADEC	01/01/23 - 31/12/23	4ème adjointe	10,00%	9 247,02 €			
Michel COLLIEREC	01/01/23 - 31/12/23	5ème adjoint	10,00%	9 247,02 €			3 254,90 €
Armelle BRARD	01/01/23 - 31/12/23	6ème adjointe	10,00%	9 247,02 €			
Michel VAN PRADT	01/01/23 - 31/12/23	7ème adjoint	10,00%	9 247,02 €			
Suzanne JOURAND	01/01/23 - 31/12/23	8ème adjointe	10,00%	9 247,02 €			
Michel ANSQUER	01/01/23 - 31/12/23	9ème adjoint	10,00%	9 247,02 €			
Dieter LOAS	01/01/23 - 31/12/23	1er conseiller délégué	12,00%	5 640,33 €			
Thierry MARTIN	01/01/23 - 31/12/23	2ème conseiller délégué	6,00%	2 920,09 €			

Tableau récapitulatif des indemnités de fonctions du maire délégué au 31/12/2023 comme suit :

Nom-Prénom	Indemnité du/du	Fonctions	Taux de l'indemnité de fonction retenue par le conseil municipal exprimé en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Indemnité mensuelle			
				COMMUNE	COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU CAP SIZUN	SYNDICAT DE LA BARRIE D'AUDIERNE	SYNDICAT DES EAUX DU GOËN
				Montant brut	Montant brut	Montant brut	Montant brut
Eric BOSSER	01/01/23 - 31/12/23	Maire délégué	51,00%	25 113,00 €			

M. KERLOC'H : Pour information, tableau des indemnités des élus.

(Rires)...

M. KERLOC'H : Allez-y, lâchez les fauves !

M. GUILLON : Non, mais on ne veut pas se lâcher, Monsieur KERLOC'H. Je constate simplement que la soupe est bonne.

M. BOSSER : Et au Département, comment est-ce, Monsieur GUILLON ?

M. GUILLON : Moins bonne parce qu'on a baissé nos indemnités quand on est arrivés. Vous, vous les avez augmentées, nous, on les a baissées.

M. BOSSER : C'est très bien.

M. VORMS : Justement, ma question pour faire écho à ce que dit Monsieur GUILLON. Vu qu'on est à l'heure des économies un petit peu partout, sans méchanceté, mais ne serait-il peut-être pas judicieux de revoir aussi, mettre un peu la barre moins haute après ? Ce n'est que mon avis, mais je repose la même question que l'année dernière, vu qu'on oblige tout le monde à faire des économies, je me dis que là aussi, ça serait peut-être bien qu'on...

Mme URVOIS : Et surtout qu'on double.

M. KERLOC'H : On double quoi ?

Mme URVOIS : Il y a ici, il y a Esquibien, il y a...

(Brouhaha.)

M. KERLOC'H : C'est une commune nouvelle !

Mme URVOIS : Oui, voilà, c'est ça ! Donc...

M. KERLOC'H : Juste pour info, la somme somptuaire accordée au maire, c'est 1 257 € net par mois. Maintenant, faites-vous une idée, est-ce trop, pas assez ? Je rappelle simplement que, par exemple, contrairement à un conseiller départemental qui n'a pas d'astreinte – j'en ai quotidiennement, tous les weekends –, j'ai un certain nombre de pouvoirs de police, ce n'est pas le cas non plus d'un conseiller départemental. J'ai un certain nombre de responsabilités civiles et pénales. Je suis délégué du Préfet sur la commune, donc une responsabilité en matière d'État civil notamment. Ce n'est pas le cas d'un conseiller départemental. Aujourd'hui, contrairement à ce que vous dites, Monsieur GUILLON, votre salaire net vous le savez, c'est 2 500 €.

M. GUILLON : Non.

M. KERLOC'H : C'est très clair, on peut les trouver. Vous avez une obligation de déclaration, donc, c'est public. Donc, on les a, on les connaît.

M. GUILLON : Soit, mais ce n'est pas le sujet du jour.

(Brouhaha.)

M. KERLOC'H : C'est un sujet d'humour.

(Brouhaha.)

M. GUILLON : Sauf que moi, je ne cumule pas avec VP de la Comcom et Président du SIVOM. Il faut que vous nous parliez du total qui est affiché-là, Monsieur KERLOC'H, si vous voulez que l'on compte.

M. KERLOC'H : Oui, écoutez, le total est de 23 000 € pour le Maire, quand il est de 45 000 € pour un conseiller départemental.

M. GUILLON : Et 7 457 pour la Comcom et 8 239 pour le SIVOM.

Mme URVOIS : Ça fait 3 300.

(Brouhaha.)

M. KERLOC'H : Il y a une différence entre le brut et le net.

M. BOSSER : Vous-même, vous êtes passé par-là.

M. GUILLON : Non, moi je peux vous garantir que j'étais largement en dessous de ça.

M. KERLOC'H : Non, en 2019, vous étiez à 7 703 €, c'est très clair, c'est publié, en tant que vice-président de la Communauté de communes. En tant que président du Syndicat des eaux, vous étiez à 7 076 €. Alors, oui, effectivement, en 2020, peut-être que les élections approchaient, vous les avez baissées. Oui, c'est vrai, en 2020, vous êtes passé à 4 194 €. C'est bizarre quand même qu'entre 2019 et 2020...

M. GUILLON : Vous voyez, vous procédez encore par allégation, encore un gros mensonge !

M. KERLOC'H : Ce ne sont pas des allégations, c'est ce qui est publié.

Mme BRIANT : 2020, ce n'était pas une année complète. Vous vous rappelez le problème...

M. KERLOC'H : Peut-être qu'il y avait ça.

M. GUILLON : Ah ouais ! Ah oui, tiens ! Tiens donc !

Mme BRIANT : En fait, ça, c'est à cause de la majorité d'avant, j'en suis sûre.

M. KERLOC'H : Non, c'est juste un rappel et qui est à mettre en rapport effectivement avec ce que je perçois et du SIVOM qui correspond globalement à ce que vous perceviez du Syndicat des eaux du Goyen et ce que je perçois à la Communauté de communes qui correspond globalement à ce que vous perceviez à l'époque de la Communauté de communes.

M. GUILLON : Bien sûr ! Sauf qu'ici, on est au plafond. Donc, je peux vous garantir qu'on était largement en dessous.

M. KERLOC'H : À la Communauté de communes, on est au plafond ?

M. GUILLON : Je vous dis qu'ici... bah, écoutez !

M. KERLOC'H : Ah non, je suis désolé, je ne suis pas au plafond.

M. GUILLON : Monsieur KERLOC'H, je vais vous dire une chose...

M. KERLOC'H : Le plafond serait à 25 000, je ne suis pas au plafond.

M. GUILLON : Vous le savez très bien, l'indemnité au sein de la Municipalité, vous êtes au centime près au plafond. À la communauté de communes...

M. KERLOC'H : C'est faux !

M. GUILLON : ... je rappelle...

M. KERLOC'H : C'est faux, Monsieur GUILLON ! Reprenez les choses...

M. GUILLON : Bah, donnez-nous les chiffres.

M. KERLOC'H : Il y a des conseillers délégués qui n'ont pas été remplacés.

M. GUILLON : Ce sont des délégués qui n'ont pas été remplacés. Je vous rappelle que quand vous êtes arrivé, vous avez voulu prendre le plafond, vous étiez au maximum. Ensuite...

M. MARZIN : À combien le plafond est-il ?

M. KERLOC'H : 25 000 et quelques.

M. MARZIN : C'est ce que touche Monsieur BOSSER, il a le plafond.

(Brouhaha.)

M. GUILLON : Non, c'est sûr, avec le travail que vous fournissez, faut pas en avoir !

M. BOSSER : Aucune honte pour le travail que l'on fait.

M. GUILLON : Ensuite, je vous rappelle aussi qu'à la Comcom, vous le savez très bien, les indemnités ont été augmentées de 20 000 € par an depuis le début de ce mandat et vous le savez comme moi.

M. KERLOC'H : Pas les indemnités individuelles des vice-présidents.

M. GUILLON : Les indemnités globales ont été augmentées de 20 000 € au sein de la Comcom.

M. KERLOC'H : Pas les indemnités annuelles des vice-présidents.

M. GUILLON : Il n'en reste pas moins que les indemnités, c'est toujours de l'argent public. On est en période de vaches maigres. Je vous dis que quand on est arrivé aux affaires au Département, on a baissé de 5 % les indemnités des élus.

Mme URVOIS : Mais Monsieur KERLOC'H, travaillez-vous toujours à Quimper également ?

M. KERLOC'H : À mi-temps, encore une fois, tous les ans je vous le dis...

Mme URVOIS : Donc, à mi-temps et à plein temps ici ? Ça fait beaucoup, non ?

M. KERLOC'H : J'essaie d'être au maximum. Après, ici, je ne travaille pas.

Mme URVOIS : Si !

M. KERLOC'H : Non.

Mme URVOIS : Quelque part, c'est une astreinte que vous avez eue.

M. KERLOC'H : Mais Monsieur GUILLON n'arrête pas de dire que je ne fais rien.

Mme URVOIS : Donc, ça fait quand même...

M. GUILLON : Monsieur KERLOC'H, je vous rappelle quand même que quand on vous demande pourquoi vous n'êtes pas à des endroits où vous devriez être, vous nous répondez : « excusez-moi d'avoir une vie de famille ». C'est extraordinaire, ça ! Et comment font les autres alors ?

M. KERLOC'H : À des endroits où je devrais être ? Mais...

M. GUILLON : Oui !

M. KERLOC'H : ... c'est comme quand vous arrivez une demi-heure en retard à une réunion où vous devriez être.

M. GUILLON : Sans doute, oui.

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Considérant que M. Tony Vorms a quitté la salle et n'a pas pris part au vote,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- prendre acte de la présentation du tableau des indemnités des Elus du Conseil municipal d'Audierne, comme présenté.

12.DELIBERATION N° 2024-011 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB)

Rapporteur : M. Georges CASTEL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les dispositions des articles L. 2312-1 et D. 2312-3 du code général des collectivités territoriales :

« Article L2312-1 [En savoir plus sur cet article...](#)
Modifié par [LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107](#)

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Article D2312-3 [En savoir plus sur cet article...](#)

Créé par [Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 - art. 1](#)

A. – Le rapport prévu à l'article [L. 2312-1](#) comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

B. – Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° [84-53](#) du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

C. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à

la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport sur les orientations budgétaires (annexé à la présente délibération), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette annexé proposé au débat.

M. KERLOC'H : Point suivant, débat d'orientations budgétaires ou monologue puisque je pense que vous allez monopoliser la parole une fois de plus. Georges, je te laisse prendre la main.

M. CASTEL : Le débat d'orientations budgétaires de 2024. Il faut quand même remettre en lumière – entre guillemets – le contexte de préparation budgétaire. On parle d'une croissance à 1,4 % en 2024, une inflation à 2,6 % alors qu'elle est de 4,9 % en 2023, une augmentation de la DGF de 320 millions d'euros, en deçà de l'inflation et jugée insuffisante par l'association d'élus pour préserver l'investissement local.

Des mesures de garantie de non-baisse de la DGF pour les communes nouvelles créées avant le 2 janvier 2023.

2 milliards d'euros pour la DSIL et la DETR, 2 milliards d'euros pour le Fonds vert, 7 milliards d'euros pour le FCTVA. Et l'objectif de l'État pour 2027, c'est un retour à des comptes publics normalisés, c'est d'avoir un déficit sur la barre des 3 % du PIB et un ratio de dette publique à 108,3 %. Voilà le contexte.

Si on regarde plus précisément l'analyse rétrospective nous concernant, on va passer sur le tableau du budget principal où chacun d'entre vous a pu lire l'ensemble de ces tableaux. Ce qu'on peut observer pour 2023, c'est qu'en termes de variation par rapport à 2022, on est à 9 % d'augmentation de fonctionnement sur le budget prévisionnel. Les nouveautés du budget prévisionnel en recettes 2023 pour la première année, la prévision de report d'une partie de l'excédent 2022. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, on avait positionné 200 000 € et des prévisions de travaux en régie pour 68 270 €. Comme pour les années précédentes, il n'y a pas eu de prise en compte des opérations d'ordre, à savoir un virement en section d'investissement de 500 000 € et une dotation aux amortissements de 380 000 €. Sur les travaux en régie, on était à 68 272 €.

Si on regarde la section de fonctionnement du côté du compte administratif, on voit que la variation est de l'ordre de 7 % qui correspond à peu près à l'inflation telle qu'elle avait été positionnée avec les objectifs gouvernementaux. Donc, la dépense réelle de fonctionnement est égale à la dépense de fonctionnement moins les amortissements qui étaient à hauteur de 357 273 € et les cessions d'immobilisations, 45 647 €. On peut noter que le virement à la section d'investissement est prévu au budget, mais non réalisé de 500 000 €.

Les recettes réelles de fonctionnement, c'est le total des recettes de fonctionnement moins les travaux en régie qui ont été réalisés, 22 670,38 €, différence négative sur la réalisation de transferts et un excédent de report de 2022 que l'on avait positionnés à 200 000 €.

Si l'on regarde le budget principal, la répartition des dépenses réelles de fonctionnement, on peut estimer et regarder les variations de budget. On voit que les charges à caractère général ont varié de 20 %, qui sont, on le commentera tout à l'heure, mais c'est aussi dû au coût de l'énergie qui a effectivement plombé un peu les comptes à ce niveau.

Sur la partie charges de personnel, on observe une légère diminution de dépenses. L'ensemble de ces deux postes, les chapitres 11 et 12, représentent pratiquement 80 % du budget de fonctionnement.

Avez-vous des commentaires là-dessus ou pas ?

Mme MADEC : Mais ça, ce n'est pas possible.

M. KERLOC'H : Continuons.

M. VORMS : Attendez, justement, je continue. J'avais la question, Georges, du coup, on était d'accord que les charges à caractère général, y compris les charges électriques, l'augmentation de l'électricité, on est d'accord que vu qu'on avait anticipé, l'année dernière, en 2023, on a fait – entre guillemets – une économie puisque les charges étaient moins chères que...

M. KERLOC'H : On a fait une moindre augmentation, pas vraiment une économie. Quoique, si, en termes de consommation, on le verra tout à l'heure, c'est assez drastique, la diminution est assez drastique, ce qui nous permet de contenir le budget énergie même s'il augmente quand même sensiblement.

M. CASTEL : Les coûts ont augmenté, mais les consommations de ressources – entre guillemets – ont bien diminué avec les économies qu'on a réalisées.

M. GUILLON : Je pense que ce serait bien, j'avais une remarque de la part d'une personne dans le public, de parler fort parce qu'il n'y a pas de micro. C'est quand même désagréable pour les personnes qui sont dans le public de ne pas entendre ce qui se dit.

Mme MADEC : Ça serait surtout bien que le public n'intervienne pas.

M. CASTEL : Je comprends que ma voix ne porte pas...

M. GUILLON : Ce serait bien que tu parles plus fort.

M. CASTEL : OK, je vais essayer de...

M. VORMS : En plus, tu as une belle voix, Georges, profite !

M. CASTEL : Tes commentaires, s'il te plaît, tu les gardes pour toi parce que je ne suis pas là pour faire de la mise en scène, d'accord ?

M. VORMS : Non, mais je te complimente quand même.

M. CASTEL : D'accord. Du coup, on va poursuivre.

M. VORMS : Du coup, il faut répondre à ma question, Georges.

M. KERLOC'H : C'est le point d'après.

M. VORMS : C'est le point d'après. Parce que du coup, tu avais le prévisionnel en charge et le réel, juste réexplique-moi pour les charges réelles. Parce que le prévisionnel, on avait augmenté. Le prévisionnel, on avait augmenté nos charges à caractère général, on est d'accord, pour pallier l'augmentation énergétique ?

M. KERLOC'H : Oui. C'est bien pour ça que dans la diapositive 34, vous avez des charges à caractère général, un total de charge – pardon, 33 – indiqué au budget de fonctionnement à 3 433 000 €... Non, pardon, à 3 974 000 €. Donc ça, c'était le budget prévisionnel, mais le réalisé, c'est-à-dire la diapositive d'après, le compte administratif, vous êtes à 3 433 000 €.

M. VORMS : OK.

M. KERLOC'H : Donc, c'est une moindre consommation par rapport à nos estimations initiales de près de 500 000 €.

M. VORMS : Oui, mais c'est pour ça que je ne la voyais pas. C'est pour ça que je préférerais demander une question.

M. KERLOC'H : On équilibre en règle générale un budget, en fonctionnement en tout cas, plutôt à la hausse au niveau du budget prévisionnel pour essayer de dégager derrière un résultat effectif et anticiper les différents problèmes qu'on pourrait avoir au cours de l'année.

M. CASTEL : Si vous permettez, je poursuis. Les explications, effectivement, concernant le budget principal concernant la section de fonctionnement et donc la répartition des dépenses réelles de fonctionnement, les charges à caractère général, une hausse des prix de combustible, c'est ce que je disais tout à l'heure, et des carburants qui ont été néanmoins limités par rapport aux prévisions initiales basées sur les estimations qui avaient été transmises par le SDEF. Entre autres, l'électricité était chiffrée à 290 000 € au budget principal initial. On a mis en place une décision modificative de - 30 000 €, ce qui nous amène en fait à 201 631 € en réalisé.

Sur la partie utilisation du gaz, de même, on avait positionné 215 000 € au budget prévisionnel pour le gaz et on a mis en place une décision modificative que l'on a votée au dernier conseil pour avoir une consommation réelle en termes de coût de 122 589,90 €.

Donc, cette pondération tient notamment aux coûts moins élevés que prévu et aux décisions prises en lien avec l'énergie, ce que j'évoquais tout à l'heure, avec la diminution des horaires d'éclairage, la réorganisation de Pierre Le Lec sur un étage, la maîtrise des consommations énergétiques par les élus et services, avec les écogestes qui ont été mis en place. L'augmentation des dépenses d'entretien de voirie, d'entretien de matériel roulant, des formations payantes suivies par les agents par rapport à 2022, la réflexion sur un fleurissement différent, c'est-à-dire de la suppression, on a supprimé une séquence de fleurissement courte, la floraison automnale, sans impact sur la qualité du fleurissement global de la collectivité et la fin des différents contrats de location de matériel informatique pour passer à des acquisitions.

En termes de dépenses de personnel, la revalorisation indiciaire en année pleine de 3,5 %, vous vous en souvenez sûrement. C'est une hausse qui a été établie courant 2022 et l'augmentation de la valeur indiciaire de 1,5 % en juillet 2023, ce qui a généré une augmentation de pas loin de 13 000 €.

La maîtrise des dépenses de personnel en lien avec la poursuite des organisations de services : on a réaménagé l'école Pierre Le Lec sur un niveau, ce qui permet une réorganisation en cas de départ et une maîtrise des temps d'agents consacrés aux manifestations estivales. Voilà ce qu'on peut en dire. Je ne sais pas si vous avez des réflexions là-dessus.

Mme URVOIS : J'ai une réflexion sur la page 13. C'est sur les recettes. Les impôts en 2017, on était à 2 286 000 € et des poussières. Et en 2023, on est à 3 071 000 €. En sept ans, on est quand même à une augmentation de 34,36 % des impôts quand même, en six ans. Ça fait quand même beaucoup.

M. LOAS : C'est une augmentation de la recette d'impôt.

Mme URVOIS : La recette, oui...

M. LOAS : Ce n'est pas obligatoirement l'augmentation des impôts, la recette d'impôt, si tu as plus de gens qui payent d'impôts, on peut ne pas voir augmenté ni toucher plus.

Mme URVOIS : Ça a augmenté quand même, la recette...

M. LOAS : Non, pas obligatoirement.

Mme URVOIS : La somme a quand même très augmenté. Donc, il n'y a pas eu... Non, je pense qu'il y a quand même... vous ne pouvez pas... les chiffres, vous pouvez toujours mélanger tout ce que vous voulez.

M. KERLOC'H : Il y a quand même aujourd'hui, depuis 2020, un bond d'occupation. Ça ne veut pas dire des gens qui habitent là à l'année, mais ça veut dire qu'en fait, on n'a plus de stocks de maisons à vendre. Il recommence à y en avoir un petit peu. Aujourd'hui, le parc, c'est-à-dire qu'en gros, il y a des propriétaires dans toutes les maisons. Ce n'est pas forcément de l'habitat à l'année, ça peut être de l'habitat secondaire, mais aujourd'hui, le parc immobilier de la commune, il y a des personnes derrière, des personnes qui payent des impôts. C'est-à-dire qu'on a beaucoup moins de vacance qu'on a pu connaître autrefois.

M. GUILLON : Mais qu'est-ce que vous racontez, Monsieur KERLOC'H ?

M. KERLOC'H : On a moins de vacance.

Mme URVOIS : Mais là, je parle de l'augmentation des...

M. KERLOC'H : Je vous dis qu'il y a une augmentation des gens qui payent des impôts, même si effectivement, paradoxalement, on a moins de monde qui vit à l'année.

Mme URVOIS : Mais même s'ils n'habitent pas ici...

M. GUILLON : Mais que le logement soit vide ou occupé, les gens payent la taxe foncière.

M. KERLOC'H : Par ailleurs. Mais oui, à condition que ce n'est pas....

Mme URVOIS : 34,36 %...

M. GUILLON : Et alors ?

M. KERLOC'H : Vous aviez un certain nombre de ruines dont vous n'aviez plus de perception de l'impôt...

Mme URVOIS : Mais c'est comme ça que vous noyez le poisson, là.

M. KERLOC'H : ... c'est bien ça le problème, on n'avait pas nécessairement les propriétaires et, aujourd'hui, on en a beaucoup moins. Donc, on a augmenté nos volumes.

(Brouhaha.)

M. KERLOC'H : Ce n'est pas nous, c'est un effet mécanique suite COVID.

M. GUILLON : Non, mais vous pouvez vous rattraper aux branches, Monsieur KERLOC'H. Vous vouliez nous faire croire...

M. KERLOC'H : Ensuite, il faut être très clair...

M. GUILLON : ... que des logements qui n'étaient pas occupés n'étaient pas assujettis à la taxe foncière, mais révisez vos classiques !

M. KERLOC'H : Pas du tout. Mais on ne touche pas que la taxe foncière, on touche également la taxe d'habitation.

M. GUILLON : Mais la taxe d'habitation, c'est uniquement sur les résidences secondaires !

M. KERLOC'H : Ensuite, au-delà de ça, s'il vous plaît, je termine, vous avez tous les ans une augmentation des bases. Juste pour cette année, c'est 7,1 %. C'est une augmentation importante aussi du revenu. Il faut être clair.

Mme URVOIS : Mais là, je trouve que quand même...

M. KERLOC'H : Non, il y a une conjonction de choses, Monsieur GUILLON, que vous le vouliez ou pas. Maintenant, si vous voulez savoir exactement, je...

M. GUILLON : Non, vous pouvez nous dire que les recettes ont augmenté parce qu'il y avait plus de maisons habitées.

M. KERLOC'H : J'essaie de répondre à la question qui est posée.

M. GUILLON : Alors que vous savez pertinemment qu'il y a plus de taxe d'habitation...

M. KERLOC'H : Si vous prenez justement...

M. GUILLON : Et que la taxe foncière est payée et que le logement soit occupé ou pas.

M. KERLOC'H : Monsieur GUILLON, si vous n'êtes pas capable de me laisser parler, la porte est là.

M. LOAS : La taxe d'habitation, elle est sur les résidences secondaires.

M. KERLOC'H : Je disais donc, dans le débat d'orientation budgétaire, vous avez en fait ces tableaux-là qui vous permettent simplement de déterminer et de voir par rapport à des communes de la même strate où se situe la commune d'Audierne. On est ici. Ça veut dire que sur la même strate, 95 % des communes aujourd'hui ont un taux d'imposition supérieur au nôtre. Et c'est un taux d'imposition – là, je ne m'en vante pas – qui n'a pas évolué depuis 2012.

M. GUILLON : Non, mais Monsieur KERLOC'H, non, mais encore une fois, excusez-moi...

Mme URVOIS : Mais là, ça a augmenté quand même.

M. GUILLON : ... non, mais attendez, ce n'est pas possible ! Ce n'est pas possible d'entendre des choses pareilles !

M. KERLOC'H : Pas le taux ! Pas le taux !

M. GUILLON : Non, mais Monsieur KERLOC'H...

M. KERLOC'H : Vous êtes page 39 et vous pouvez également regarder page 38, vous avez la taxe d'habitation.

M. GUILLON : Et alors ? Que découvre-t-on pages 38 et 39 ? Je vous lis le libellé que tout le monde entend bien et comprene bien dans le public aussi. « À titre d'information, les schémas ci-dessous permettent de comparer la fiscalité de la Commune d'Audierne avec d'autres communes de même strate, avec d'autres communes de même strate » qui ont été choisies comment ? On ne sait pas. Et très opportunément...

M. KERLOC'H : Évidemment de la strate, tout simplement.

M. GUILLON : Oui, d'autres communes, et on ne met pas toutes les communes de la même strate, mais d'autres communes de la même strate...

M. KERLOC'H : Vous le constaterez que ce ne sont que des communes de la même strate et littorales.

M. GUILLON : C'est ça et, très étrangement, on nous présente des communes où les taux sont plus élevés qu'à Audierne pour nous faire croire qu'on est dans les 20 % les moins chers. Vous voulez nous faire prendre des vessies pour des lanternes !

M. KERLOC'H : Dans la strate, oui, Monsieur GUILLON.

Mme URVOIS : Ce qu'il aurait fallu, c'est déjà au niveau des communes...

M. GUILLON : Faites-nous un tableau avec toutes les communes de la même strate et on en reparle.

M. KERLOC'H : Il faut comparer les choses comparables.

M. GUILLON : Exactement, c'est bien ça !

M. KERLOC'H : Ce sont des communes littorales aujourd'hui, des communes littorales de la même strate.

M. GUILLON : Alors, ce n'est pas le libellé que je vois là, c'est qu'il y a d'autres communes de la même strate.

M. KERLOC'H : Mais regardez les communes, vous les avez ! Lisez les noms des communes.

M. GUILLON : Je pense que les communes ont été choisies opportunément, vous voyez, c'est ça que je veux dire.

Mme URVOIS : Il aurait déjà fallu avoir les communes environnantes, au moins environnantes, ça aurait été la moindre des choses.

M. GUILLON : Si vous aviez été honnête, Monsieur KERLOC'H, vous auriez pris des données objectives.

M. KERLOC'H : Ces données sont objectives, Monsieur GUILLON.

M. GUILLON : Bah voyons !

M. KERLOC'H : Comme il est objectif que les taux d'impôts locaux n'ont pas évolué depuis 2012 sur la commune d'Audierne.

M. GUILLON : C'est la réalité.

M. KERLOC'H : Merci !

M. VORMS : J'avais une question, c'était au chapitre 75. Autres produits de gestion courante, c'est quoi ? On passe de 25 000 € à 95 000 €.

M. KERLOC'H : Ça peut être des cessions immobilières, des cessions mobilières, les remboursements effectivement des participations des autres communes.

(Brouhaha.)

Mme URVOIS : Il y a plein de choses qu'on pose comme question et tu ne sais pas non plus. L'ouverture du cinéma, par exemple.

(Brouhaha.)

M. GUILLON : Ah non, c'est une question qui intéresse beaucoup de gens sur la commune.

M. KERLOC'H : C'est une ligne un petit peu fourre-tout effectivement qui peut varier d'une année sur l'autre puisque ça, on n'a pas nécessairement...

Mme URVOIS : C'était ma question.

M. KERLOC'H : Oui, je réponds.

Mme URVOIS : Non, mais ici, on a quelqu'un qui est en train de marmonner.

M. VAN PRAET : Je ne marmonne pas.

Mme URVOIS : Si, vous marmonnez !

M. VAN PRAET : J'ai dit, tu poses une question, tu devrais savoir la réponse.

Mme URVOIS : J'ai le droit d'avoir des questions et même si je répète encore la question et encore la question pour que je comprenne, et même si je suis bête, je suis désolée.

M. KERLOC'H : On va enchaîner ?

Mme URVOIS : Même si j'ai Master 2 en économie de gestion, je suis désolée.

M. GUILLON : J'ai quelques questions. Monsieur KERLOC'H, aux vœux, vous avez annoncé à vos vœux un investissement historique élevé à 4,5 millions d'euros en 2023. C'est le chiffre que vous avez annoncé. Alors, j'aimerais que vous nous disiez où sont ces 4,5 millions.

M. KERLOC'H : On le verra quand on verra le budget d'investissement, si vous voulez, parce qu'encore une fois, vous êtes en train de confondre fonctionnement et investissement.

M. GUILLON : Non, mais je ne vous parle pas d'investissement et de fonctionnement...

M. KERLOC'H : On va regarder le budget d'investissement.

M. GUILLON : Vous nous avez annoncé effectivement, alors je vais trop vite peut-être, voulez-vous que je pose cette question plus tard ?

M. KERLOC'H : Il y est ! Vous avez 3,5 millions de réalisés plus 900 000 € de report. Vous êtes à vos 4,5 millions. Et les reports, ce sont simplement les dépenses engagées qui vont s'exécuter là, maintenant, en début d'année.

M. GUILLON : Donc, c'est que ça n'a pas été fait dans le budget, vous nous avez annoncé 4,5 millions. C'est bien ce que j'ai entendu à vos vœux. Mais c'est bizarre, chaque fois qu'on vous pose une question, non, mais vous ricanez.

M. KERLOC'H : 3,5 millions, il y a toujours un décalage entre la réalisation et le paiement. Qu'on le veuille ou non, on a fini de payer le réaménagement du centre-ville en 2022. Donc, il y a forcément un décalage entre la réalisation et le paiement. On a engagé et payé 3,5 millions, je ne sais plus exactement le chiffre en 2023 et on a un report sur 2024 pour des travaux qui continuent à être exécutés, mais qui n'ont pas été finalisés, en tout cas dont les paiements n'ont pas été demandés en 2023, qui est de 900 000 et quelques euros, c'est-à-dire, quasiment 1 million. 3,5 millions, plus 1 million, si je ne m'abuse, ça fait 4,5 millions. C'est bien le réalisé de 2023.

M. GUILLON : Alors, pourquoi à la page 18, à la section d'investissement...

M. KERLOC'H : Matériellement.

M. GUILLON : On parle bien d'investissement, on nous parle des dépenses réelles de fonctionnement pour 3 072 016 €. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi ?

M. KERLOC'H : Vous me redonnez la page, là, parce que vous m'avez perdu.

M. GUILLON : À la page 18, Monsieur KERLOC'H, c'est écrit noir sur blanc, c'est votre DOB, ce n'est pas le mien, 3 072 016,97 €. C'est bien à la section d'investissement, hors solde d'exécution positif reporté comme vous l'avez dit, mais c'est bien 3 072 016,97 €.

M. KERLOC'H : Et bien je me suis trompé de 500 000 €, effectivement.

M. GUILLON : Oh, mais ce n'est rien, 500 000 €.

M. KERLOC'H : Par rapport au réalisé d'autres années, oui, je suis désolé, on n'est pas sur quelque chose d'absolument énorme.

M. GUILLON : Sauf que dans ce montant en plus, Monsieur KERLOC'H, il faut bien calculer que vous avez l'emprunt en capital pour 455 000 €. Donc, il faut encore enlever ce montant-là. Donc, c'est encore 455 000 € que vous avez oublié. Mais comme vous dites, on n'est pas à ça près. Donc, le vrai chiffre, ce n'est pas celui que vous avez annoncé pompeusement aux vœux, c'est 3 072 016,97 €, dont 455 408,26 € de remboursement de capital des emprunts, soit un chiffre exact...

M. KERLOC'H : Et 1 million de reports qui vont être réalisés et qui sont même d'ailleurs pour partie réalisés.

M. GUILLON : ... de 2 616 608,71 €. D'ailleurs, quand on va à votre DOB à la page 24, on retrouve ce chiffre. Donc, c'est bien celui que je vous annonce, c'est plutôt 2,5 millions que 4,5 millions.

M. KERLOC'H : Exécuté financièrement sur l'année. Par contre, je suis désolé, les engagements font partie du réalisé, les travaux ont été commandés.

M. GUILLON : Mais bien sûr que non ! Mais bien sûr que non, Monsieur KERLOC'H.

M. KERLOC'H : Les travaux sont en cours.

M. GUILLON : Mais bien sûr que non ! Et en plus, pour tromper le public...

M. KERLOC'H : Mais si, Monsieur GUILLON, je suis désolé.

M. GUILLON : ... vous rajoutez, vous allez à la page 20, vous voyez à l'avant-dernière ligne, juste au-dessus des 3 072 016,97 € un emprunt en capital de 455 408,26 € qui sont à déduire.

M. KERLOC'H : C'est un remboursement de capital.

M. GUILLON : Donc, vous trompez les gens. C'était donc un mensonge encore à vos vœux. Mais c'est évident, Monsieur KERLOC'H, les chiffres sont là sous nos yeux ! Oui, quand ça vous gêne, vous ne répondez pas, vous ricanez, je le sais.

M. KERLOC'H : Non ! Ce n'est pas que ça me gêne. Les faits sont là, c'est qu'aujourd'hui, le niveau d'investissement est sans commune mesure avec ce qui a pu être fait les années précédentes.

M. GUILLON : Mais les chiffres sont là, Monsieur KERLOC'H, on les a sous les yeux, c'est vos chiffres ! C'est vos chiffres, pages 19 et 20. Tout le monde autour de la table peut le voir. Pages 19 et 20, vous annoncez le chiffre de 3 072 016,97 €, dont 455 408,26 € de remboursement de capital des emprunts. Vous n'allez pas me dire que le remboursement du capital des

emprunts, c'est de l'investissement quand même ! Donc, le total qui est le chiffre que vous-même...

M. KERLOC'H : C'est de l'investissement, Monsieur GUILLON.

M. GUILLON : ... annoncez à la page 24...

M. KERLOC'H : C'est de l'investissement, Monsieur GUILLON, et c'est un capital qui était en plus...

M. GUILLON : ... c'est 2 616 108, 71 €.

M. KERLOC'H : ... qui était en plus supérieur les années précédentes.

M. GUILLON : Mais c'est du remboursement du capital de la dette ! C'est de l'investissement pas fait !

M. KERLOC'H : Mais ça s'impute en investissement, Monsieur GUILLON !

M. KERLOC'H : Mais ce sont des investissements passés, ce ne sont pas les investissements que vous avez faits.

M. KERLOC'H : Mais ça peut être un investissement dans le réalisé ! Mais si, Monsieur GUILLON !

M. GUILLON : Vous avez une drôle de façon de compter franchement. Donc, tout ce que je constate, c'est que les 4 millions...

M. KERLOC'H : Non, vous avez une drôle de façon de compter. Vous mélangez...

M. GUILLON : ... les 4,5 millions d'euros que vous nous avez annoncés aux vœux sont faux.

M. KERLOC'H : ... de mélanger budget de fonctionnement et budget d'investissement. Je me rappelle de votre remarque l'année dernière lorsqu'on a réalisé un excédent de fonctionnement de plus d'un million d'euros, c'est parce que vous n'avez rien fait. Alors, oui, vraiment, la tête dans le mur.

M. GUILLON : Donc, le chiffre que vous nous avez annoncé aux vœux était un chiffre mensonger encore une fois.

M. KERLOC'H : Pas du tout ! Et je viens de vous expliquer pourquoi.

M. GUILLON : Donc, vous avez investi 4,5 millions d'euros en 2023 ? Donnez-nous le détail, je demande à le voir. Vous allez chercher longtemps !

M. KERLOC'H : Vous l'avez ! Il y a tout dedans.

M. GUILLON : Oui ! Dites-moi où !

M. KERLOC'H : Laissez-nous continuer !

M. GUILLON : Ah, voilà ! On va le retrouver. Vous voyez, on biaise toujours quand on n'a pas la réponse. C'est toujours embêtant, Monsieur KERLOC'H, je me mets à votre place, je serais très embêté aussi.

Mme URVOIS : Ce qui gêne, c'est l'encours de la dette, là, quand même qui est passé de 2016 à 2023 à 103 %. Si on fait une variation entre 2016, 2 237 000 €, à 2023, 4 451 000 €, on est quand même à une augmentation de la dette à 102,99 %. Ça fait quand même énorme. C'est à la page 24. On est à 2 millions en 2016 et on est à 4 millions. Donc, on a une augmentation de la dette à 102-103 %. Ça a quand même doublé au moins, de 2 à 4, il n'y a pas besoin d'être...

M. CASTEL : Mais en 2016, il n'y avait qu'une commune.

Mme URVOIS : Il y a 2 millions en 2016 et 4,5 millions en 2023.

M. CASTEL : En 2016, il n'y avait qu'une commune.

M. GUILLON : Ce sont les 2 millions qu'on a perdus tout à l'heure, Monsieur KERLOC'H.

(Brouhaha.)

M. KERLOC'H : L'encours de la dette aujourd'hui, c'est surtout la réalisation des travaux du centre-ville. Je veux dire, le gros de la dette réalisé et l'emprunt sur le cinéma que nous avons anticipé en 2021 et qui nous permet aujourd'hui de pouvoir éventuellement envisager une troisième année sans recours à l'emprunt.

M. GUILLON : Encore heureux, dites donc !

Mme URVOIS : Je ne pense pas que vous...

M. KERLOC'H : Comment ça, encore heureux, Monsieur GUILLON ?

Mme URVOIS : Je ne pense pas que vous allez y couper.

M. KERLOC'H : Je suis désolé, mais là-dessus pour le coup, l'emprunt... On peut vous aider, Monsieur MARZIN, peut-être ? C'est le café du commerce ici, on discute...

Mme URVOIS : Je pense que vous n'allez pas couper...

M. KERLOC'H : Je vais vous demander, s'il vous plaît, de rester concentré sur ce que nous sommes en train d'essayer de vous expliquer et si vraiment ça ne vous intéresse pas, encore une fois la porte est là.

M. GUILLON : Mais concentré, Monsieur KERLOC'H, vous-même, vous n'arrivez pas à donner de réponse. Alors, concentrez-vous aussi ! Je reviens à la page 20, je n'invente rien, tout le monde l'a sous les yeux. En 2023, les dépenses d'investissement du budget principal, c'est le titre. Et en bas, nous voyons : total : 2 616 608,71 €. Ce sont vos chiffres, Monsieur KERLOC'H. Aux vœux, vous avez annoncé 4,5 millions, il en manque deux !

M. KERLOC'H : Pas du tout ! Je vous ai expliqué !

M. GUILLON : Mais non !

M. KERLOC'H : Je vous ai expliqué qu'il y avait le... ça va encore être un débat de sourds.

M. GUILLON : Et on va rajouter...

M. KERLOC'H : En fait vos chiffres, mes chiffres et voilà.

M. GUILLON : Le remboursement du capital des emprunts qui n'ont rien à voir avec vos investissements...

M. KERLOC'H : Continuons sur la présentation, s'il vous plaît !

M. GUILLON : ... qui sont à 455 408,26 €. Et c'est très clair, quand vous reprenez le tableau de la page 24, analyse rétrospective de 2016-2023, on retrouve à la ligne dépenses d'investissement 2 616 608,71 €. Et alors, vous nous avez dit que c'était un report historique à 4,5 millions. Et je constate qu'en 2019, c'était 3 845 255,81 €, donc encore un mensonge. Donc, vous avez dépensé, non pas 4,5 millions, mais 2,5 millions.

M. KERLOC'H : Allez !

M. GUILLON : Oui, c'est ça, n'en parlons pas ! Petite erreur de 2 millions, ça ne vaut pas le coup d'en parler.

Mme URVOIS : Et vous avez un besoin de financement, vous avez besoin de...

M. GUILLON : Non, mais vous n'avez vraiment aucune crédibilité.

Mme URVOIS : ... 1 320 000 €, donc, vous allez être obligé d'emprunter... ce n'est même pas la peine de penser que vous n'allez pas devoir faire, vous avez un besoin de financement de 1,3 million. Donc, bien sûr, vous allez...

M. KERLOC'H : Mais l'emprunt va arriver, c'est clair !

Mme URVOIS : Ah bah, voilà !

M. KERLOC'H : Il y aura forcément un emprunt et, encore une fois, aujourd'hui, l'investissement est, en règle générale, compensé par l'emprunt. C'est comme ça dans toutes les communes. Je parle bien de l'investissement.

Mme URVOIS : Mais là, je trouve que quand même, il y a une certaine liberté.

M. KERLOC'H : Quelle liberté ? Allez-y, précisez.

Mme URVOIS : Je trouve que ça augmente quand même assez, 5 millions d'endettement, 4,8 millions, 4,9 millions, 4,5 millions. Je pense qu'on va bientôt arriver à 6 millions avec nos petites retraites. Je pense qu'il y a un petit danger quand même, il y a un petit danger. Non, je ne raconte pas n'importe quoi. L'endettement est un danger. On peut le dire même à l'État, l'endettement est un danger.

M. KERLOC'H : Il y a une petite différence entre le budget de l'État et le budget des collectivités, c'est que nous empruntons uniquement pour financer l'investissement, alors que l'État emprunte aujourd'hui pour financer le fonctionnement. C'est juste la petite différence.

Mme URVOIS : Mais de toutes les façons, quand nous sommes trop endettés, c'est un danger. Douarnenez l'a connu, par exemple, avec le port Rhu, c'est un fiasco.

M. KERLOC'H : Il y a aussi la structure de la dette qui compte, mais peu importe

Mme URVOIS : Donc, il faut quand même prévenir les habitants que la dette est un danger.

(Brouhaha.)

M. GUILLON : Monsieur KERLOC'H, j'ai un petit mot encore à dire...

M. KERLOC'H : Non, on va continuer ! Merci, Monsieur GUILLON.

M. CASTEL : Si on met les choses dans l'ordre, je vous propose qu'on continue et le débat d'orientations budgétaires, c'est-à-dire le prévisionnel 2024, on pourra y revenir dessus parce que là, on a mélangé...

M. GUILLON : Je vous rappelle que ça s'appelle un débat d'orientations budgétaires, on est là pour débattre.

M. CASTEL : Mais j'entends bien, j'entends bien, mais après, il faut bien aussi évoquer la situation à fin 2023...

M. GUILLON : C'est ça qu'on est en train de faire, justement, ça tombe très bien, Georges.

Je voulais rajouter un petit mot, Monsieur KERLOC'H. Il y a 2 millions qui ont disparu. Là, bon, ce n'est pas grave, ce n'est jamais que 2 millions, c'est un petit détail, n'en parlons plus. Ce n'est pas grand-chose.

Je voulais revenir sur la page 17. Je vais vous faire un petit compliment, ça changera. Ce n'est pas souvent, profitez-en. Vous parlez du renouvellement et du développement des festivités de fin d'année avec, pour cette année, une nouvelle répartition du budget consacré à ce projet, réduction du budget alloué aux illuminations et développement des animations. Donc, effectivement, vous parlez que la fréquentation était très dense, elle était dense un jour, mais c'était justement le jour où il y avait ces animations. Non, mais je dois reconnaître qu'il y a eu un peu plus de monde que d'habitude et que vous avez fait des animations. D'ailleurs, je ne sais plus qui nous a distribué le programme au dernier Conseil en décembre, j'ai trouvé qu'il était plutôt bien fait, qu'il y avait un ensemble d'animations. C'était intéressant et je trouve que c'était la bonne direction à prendre et que, finalement, vous venez un peu à nos idées, vous venez à des animations qui marchent bien et qui sont moins coûteuses. Donc, je voulais vous féliciter pour ça. Je reconnais que ce n'est pas grand-chose à côté des 2 millions que venez de perdre, mais c'est quand même un petit quelque chose et ça me fait plaisir de vous le dire.

M. KERLOC'H : Je suis enchanté de savoir que vous aviez pour idée d'améliorer les festivités de fin d'année, enchanté.

Peut-on continuer ?

(Brouhaha.)

M. CASTEL : On va regarder la section de fonctionnement et sa répartition des recettes réelles de fonctionnement. Que peut-on voir sur le tableau ? Qu'en termes de DGF, entre autres, on a une augmentation de 6 % sur les impôts. Cela ne vous effleure-t-il pas ? C'est pourtant...

M. VORMS : Les impôts ont augmenté ? Si.

M. CASTEL : Donc, ça veut dire que l'État qui avait dit : « stop », nous, on n'a pas été pénalisé sur le sujet parce qu'on est pratiquement dans le coût de l'inflation qui était programmé à 7 %.

On va essayer d'énoncer les réalisations qu'on a faites en 2023, entre autres, en ressources humaines, c'est quand même quelque chose qui vous intéresse, j'imagine. Il y a eu :

- l'évolution de l'organisation du service scolaire et périscolaire : l'optimisation du fonctionnement des services scolaires et périscolaires des deux écoles, en fonction des départs en retraite, en lien avec l'organisation de Pierre Le Lec sur un niveau, ce qu'on avait évoqué tout à l'heure ;
- la mise en place du RIFSEEP et la part variable, en lien avec la conduite des entretiens professionnels ;
- la mise en place d'un groupe d'échange interservices regroupant les encadrants de la collectivité et les agents représentant les différents services. Ce groupe d'échange a permis d'échanger sur le fonctionnement des différents services, d'avoir connaissance des contraintes des uns et des autres, et ça, c'est aussi important quand on anime une activité municipale. Ça a permis aussi de participer au travail sur les différents sujets, assurer un relais dans les questions-réponses avec les collègues, de faire remonter des questions aux élus pour prise de décision et faire remonter des sujets importants ;
- la formalisation de différents thèmes et documents de ressources humaines ;
- les frais de déplacement des agents ;

- mise en place du forfait mobilité durable, dont le premier versement aura lieu début 2025 ;
- l'indemnisation forfaitaire pour des fonctions itinérantes : la mise en œuvre opérationnelle à compter du 1^{er} octobre 2023 ;
- le temps de travail ;
- les autorisations spéciales d'absence ;
- l'élaboration d'un règlement intérieur,
- la protection sociale complémentaire et action sociale, et donc, la mise en place de définition de nouvelles modalités donc applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 : la participation employeur-prévoyance qui a été réalisée, qui passe de 6,88 € à 17 € mensuel par agent ; l'adhésion au contrat groupe proposé par le CDG 29 pour une mutuelle, avec une participation employeur de 20 € mensuel par agent ; les économies générées entre la mutuelle précédente des agents et celle proposée par le CDG peuvent aller jusqu'à 50 € d'économie mensuelle. Donc, en gros, ça fait 600 € annuels ; et l'élargissement du CNAS qui est l'action sociale des agents publics aux agents contractuels ; la revalorisation des chèques cadeaux en fin d'année qui est passée de 50 à 70 € pour chaque agent et des chèques cadeaux de 25 € par enfant jusqu'à 12 ans ;
- la concrétisation autrement du télétravail, un jour par semaine ;
- la prise en compte du temps de travail des agents, tant que les travaux réalisés en régie que pour le temps consacré à la gestion du port d'Esquibien, le temps des agents administratifs non comptabilisé jusqu'à présent.

M. GUILLON : Georges, s'il te plaît, tu peux faire un effort quand même sur le volume ?

M. CASTEL : Oui, je vais essayer. Mais là, je pense que les décibels sont à bloc.

M. GUILLON : Si tu es à ton maximum, mon pauvre garçon !

M. CASTEL : Non, mais pour les décibels.

M. GUILLON : Non, mais passe le document à Madame MADEC.

Mme URVOIS : Voilà, c'est ça, parce qu'elle, elle a du coffre !

Mme MADEC : Je lui ai déjà proposé à l'heure, ça se travaille.

M. CASTEL : Mais je pense que vous avez lu, j'ai fait une relecture du document, mais j'imagine que vous avez eu une attention particu-...

(Brouhaha.)

M. CASTEL : J'imagine que vous l'avez lu.

Mme URVOIS : Oui, mais le public.

M. GUILLON : On a du public !

M. CASTEL : Je sais bien !

Sur la partie réalisation en matière de ressources humaines, avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Donc, ça veut dire qu'on a sûrement bien travaillé sur ces questions.

M. GUILLON : Oui, tire cette conclusion-là, c'est très bien !

M. CASTEL : Non, mais je veux dire, il n'y a pas de question, ça veut dire que les gens...

M. GUILLON : *Oui, c'est très bien.*

M. CASTEL : *... qui ne dit rien...*

M. GUILLON : *C'est très bien.*

M. CASTEL : *D'accord, vous avez entendu ? C'est bien.*

Sur la section fonctionnement concernant les réalisations autres que ressources humaines, on peut mettre en avant la finalisation de l'évolution de la sécurisation du système d'information avec le remplacement du serveur, la réorganisation du système de classement informatique.

M. GUILLON : *Ça, c'est de l'investissement, là ! Chapeau !*

M. CASTEL : *Bien sûr que c'est de l'investissement. Non, mais c'est de l'investissement en fonctionnement, un travail en commun de l'ensemble des agents, la mise en œuvre d'une modification de droit commun du PLU, la contribution des services communaux à de nombreuses animations, qu'elles soient organisées à l'initiative du tissu associatif local ou de la commune. Ces manifestations ont mobilisé du temps agent, tant dans la préparation administrative et technique que pour la mise en œuvre lors du déroulement des animations – la manutention entre autres – et la mise en place de matériel, l'installation, la désinstallation électrique par exemple. Le renouvellement, les développements des festivités de fin d'année avec, pour cette année 2023, une nouvelle répartition du budget consacré à ce projet, donc la réduction du budget alloué aux illuminations et le développement des animations.*

M. GUILLON : *Et je vous ai complimenté à ce sujet, tu vois ?*

M. CASTEL : *Oui. Ce n'est pas marqué sur mon document, mais, effectivement, voilà.*

M. GUILLON : *Non, mais tu peux le rajouter.*

M. CASTEL : *L'opposition a appuyé favorablement à ce choix.*

La fréquentation a été très dense, notamment sur les temps forts programmés, avec la mise en lumière, la déambulation du Bagad et le cercle de Beuzec-Cap Sizun et le feu d'artifice.

L'évolution des modalités de fonctionnement autour du port d'Esquibien et des interactions avec la région Bretagne. Bilan de la Convention et sollicitation d'une rencontre bilan avec la Région. La formalisation de procédures et documents de travail permettant d'optimiser le fonctionnement des services, abécédaire de l'accueil par exemple, les fiches de chantier. La réalisation d'opérations en lien avec le dispositif « Petites villes de demain : mon centre-bourg a un incroyable commerce », le 6 et 7 octobre dernier. Lancement d'une OPAH-RU, le marathon du titre d'identité le 23 juin 2023 avec un traitement de 180 dossiers sur une semaine, 114 sur la journée du marathon. La satisfaction des administrés, tant sur le plan administratif que sur l'aspect convivial de cette journée.

Et la tempête Ciaran, début novembre, avec la mobilisation des services, dégagement des routes, l'accueil des administrés et l'organisation de repas ; sujets sur lesquels, l'ensemble des conseillers ont été présents lorsqu'ils ont été sollicités. C'est à relever.

Si vous avez des commentaires là-dessus ou des questions.

M. VORMS : *J'en ai une petite, mais c'est en rapport sans être en rapport. C'est juste qu'on nous donne ces documents, c'est très bien, mais il y a des moments, on n'arrive plus à comprendre parce qu'il faut qu'on passe à des pages précédentes. Est-ce que pour la mise en place, ça serait bien s'il y avait le même que la diapo, là, tu comprends ? Parce que vous, par exemple, le schéma, là, on l'a plusieurs pages avant.*

M. GUILLON : Ils n'ont pas les mêmes numéros de page.

M. VORMS : Si tu veux, voilà, on est un peu perdus. Juste si c'est possible, ça, c'est...

M. CASTEL : Sur la mise en forme, vous voulez qu'on améliore les choses ?

M. VORMS : C'est ça, juste ça.

M. CASTEL : OK. Non, je prends note.

M. GUILLON : Je note à la page 33, au port d'Esquibien, d'ailleurs, tout à l'heure, Georges nous a parlé à l'instant même du port d'Esquibien, ce qui prouve qu'il existe, vous voyez. On croyait qu'il n'existait pas, mais si, finalement.

M. CASTEL : Je n'ai jamais dit le contraire.

M. GUILLON : Donc, à la page 33, on parle du remplacement des huisseries du port d'Esquibien. Ce remplacement est promis depuis des mois et des mois. Il est sans cesse repoussé. Peut-on savoir si un jour, ça aura lieu ?

M. BOSSER : Ils interviennent soit la semaine prochaine, soit la semaine d'après pour la totalité des changements des huisseries qui ont été votés par la Région.

M. KERLOC'H : On vous dispense de vos commentaires ?

M. GUILLON : Pardon ?

M. KERLOC'H : Je dis, on vous dispense de vos commentaires !

M. GUILLON : Non, mais je fais les commentaires que je veux ici, Monsieur KERLOC'H, vous voyez ? Vous pouvez dire ce que vous voulez, vous ne m'empêchez pas de faire les commentaires que je veux.

M. BOSSER : Allez faire un petit tour la semaine prochaine ou la semaine d'après, le chantier a débuté.

M. GUILLON : Très bien.

(Brouhaha.)

Mme MADEC : L'essentiel, c'est qu'il commence.

M. VORMS : Comment ?

Mme MADEC : Je disais, l'essentiel, c'est qu'il commence.

M. VORMS : Oui, mais qu'il termine aussi.

M. CASTEL : Si on regarde la synthèse des comptes administratifs sur la section de fonctionnement, si on regarde le graphe qui est à l'écran, on se rend compte que l'on a un excédent de pratiquement 1,5 million pour 2023.

M. VORMS : Du coup, c'est reporté à 2024 ce 1,5 million, c'est ça ? Si j'ai bien compris.

M. CASTEL : Si le Conseil municipal...

Mme URVOIS : Là, on est en train de parler de l'emprunt.

M. CASTEL : Sur la section d'investissement, dépenses réelles d'investissement de 3 072 016 € et les recettes réelles d'investissement sont de 1 295 761 €.

M. GUILLON : Donc, je vois bien ce chiffre-là, c'est bien le chiffre que vous nous présentez : 3 072 016,97 €. Monsieur KERLOC'H a annoncé un chiffre de 4,5 millions aux vœux.

M. KERLOC'H : Auxquels j'ai ajouté, je vous ai dit encore une fois, le million reporté. Bon, OK.

M. GUILLON : Mais non ! Les dépenses réelles d'investissement sont de 3 millions, desquels il faut déduire le remboursement du capital. Vous prenez...

M. KERLOC'H : Allez, changez de disque, Monsieur GUILLON, on continue.

M. GUILLON : Non, mais écoutez, vous avez fait un gros mensonge aux vœux, Monsieur KERLOC'H, vous ne voulez pas le reconnaître. Vous avez essayé de bluffer votre monde une fois de plus en annonçant 4,5 millions d'euros d'investissement. Vous avez fait 3 072 000 € moins les 455 000 € de remboursement du capital. Vous avez investi 2,5 millions...

M. KERLOC'H : On peut continuer, s'il vous plaît, Monsieur GUILLON.

M. GUILLON : ... vous avez annoncé 4,5. Vous avez menti une fois de plus. Et comme vous avez l'habitude de mentir très régulièrement, ça ne vous dérange pas, vous n'avez plus aucune crédibilité, Monsieur KERLOC'H.

M. KERLOC'H : Tant mieux !

M. GUILLON : Pourquoi avez-vous annoncé ces 4,5 millions ? Pouvez-vous nous le dire ?

M. KERLOC'H : Mais je ne répondrai pas à vos questions.

M. GUILLON : Ah bah, très bien ! Bah, c'est plus simple de ne pas répondre.

M. KERLOC'H : On est en train de regarder le budget. Donc, si on pouvait rester sur ce budget...

M. GUILLON : Mais c'est de ça qu'on parle !

M. KERLOC'H : ... et là, pour le coup, je répondrai sur les exécutions exactement à vos questions, mais si vous n'en avez pas, continuons.

M. GUILLON : Mais si ! Je vous demande pourquoi vous avez annoncé ce chiffre mensonger de 4,5 millions aux vœux et vous ne voulez pas répondre. C'est qu'on l'a sous les yeux encore une fois à la page 20.

M. KERLOC'H : Parce que les chiffres n'étaient pas énormément consolidés et je me suis dit : d'accord, je veux bien croire que c'est...

M. GUILLON : Ah, vous vous êtes trompés de 2 millions.

M. KERLOC'H : Non, pas 2 millions, je vous dis...

M. GUILLON : Mais si !

M. KERLOC'H : ... aujourd'hui, 3 millions plus 1 million égalent 4 millions.

M. GUILLON : Vous êtes à 2 616 608,71 €.

M. KERLOC'H : OK, on n'est pas d'accord sur la façon de compter, ce n'est pas un problème.

M. GUILLON : Mais enfin, mais il n'y a qu'une façon de compter, c'est vous qui l'avez donné, elle est écrite sous vos yeux, c'est votre DOB, ce n'est pas le mien !

M. KERLOC'H : Non, on est en train d'analyser un budget, pas une réalisation ! On est en train d'analyser un budget. Là, c'est une vision comptable de ce qui a été engagé en 2023, pas de ce qui a été réalisé.

M. GUILLON : Mais pourquoi vous avez annoncé 4,5 millions, c'est la question que je vous...

M. KERLOC'H : Parce que c'est ce qui a été réalisé.

M. GUILLON : Mais c'est faux ! Vous le savez très bien !

M. KERLOC'H : Allez !

M. GUILLON : Dépenses d'investissement...

M. KERLOC'H : On vous a entendu, ça suffit. On continue, c'est tout.

M. GUILLON : 2 616 608 €, c'est écrit, ce sont vos chiffres !

M. KERLOC'H : On va continuer, s'il vous plaît ?

M. GUILLON : Allez, oublions ces 2 millions perdus, ce n'est rien du tout.

M. CASTEL : À l'écran...

M. GUILLON : C'est du grand n'importe quoi, c'est vraiment... c'est la fête à neuneu, le budget !

M. KERLOC'H : Bien sûr !

M. GUILLON : Mais c'est du grand... mais vous n'avez même pas honte, Monsieur KERLOC'H !

M. KERLOC'H : Continuez, continuez, mais continuez !

M. GUILLON : Mais c'est ça qui est le pire, vous n'avez même pas honte !

M. KERLOC'H : Non, de ce budget, non ! Franchement pas !

M. GUILLON : Ah bah, non ! C'est sûr !

M. KERLOC'H : Non, vraiment pas, non.

M. GUILLON : Non, c'est sûr.

M. KERLOC'H : Excuse-moi du peu.

M. GUILLON : Moi, à votre place, je ne saurais pas où me mettre, mais non, vous, ça va, ça va toujours !

Mme MADEC : Justement, il n'est pas à ta place et c'est ça qui est bien.

M. KERLOC'H : C'est peut-être ce qui lui pose problème, d'ailleurs.

M. GUILLON : Non, ce qui me pose problème, c'est que vous ayez une gestion aussi approximative pour ne pas dire plus.

M. CASTEL : À l'écran, vous avez le budget principal, la section d'investissement. On va vous présenter deux pages que vous avez regardées avec attention et sur lesquelles il y a un certain

nombre d'opérations qui sont réalisées avec les commentaires – entre guillemets – sur les chiffres.

M. GUILLON : Ah voilà ! Alors, si tu peux nous donner les chiffres bas alors. C'est ça qui m'intéresse.

M. CASTEL : Les chiffres bas, effectivement, sur la section d'investissement, on est sur un total de 2 616 608 €.

M. GUILLON : Alors moi, j'aimerais savoir où sont passés les 2 millions qui nous manquent. C'est quand même simple, non ? Vous nous avez annoncé 4,5 millions : où sont-ils ?

M. KERLOC'H : Non, mais je ne vais pas reprendre, Monsieur GUILLON.

M. GUILLON : Vous ne voulez pas répondre.

M. KERLOC'H : Je vous dis qu'il y avait effectivement un problème de consolidation quand j'ai fait le discours sur...

M. GUILLON : Non ! C'est ça ! Donc, vous avez menti.

M. KERLOC'H : ... 500 000 €, OK, d'accord. Je les entends et je veux bien les reconnaître. Par contre, je suis désolé, les réalisations concernent bien 4 millions d'euros.

M. GUILLON : Non, mais c'est tout faux !

M. KERLOC'H : Mais oui !

M. GUILLON : Mais le chiffre est affiché là, sous vos yeux, il est derrière vous, en grand !

M. KERLOC'H : Allez ! C'est un chiffre comptable ! Je vous parle de réalisations de travaux. Et nous allons venir tout à l'heure au reste à réaliser reporté !

M. GUILLON : Et de ce chiffre, vous devez déduire l'emprunt du capital qui n'a rien à voir avec votre investissement. Alors, soit vous avez menti et vous le reconnaissez, soit vous ne savez pas compter, c'est un des deux.

M. KERLOC'H : C'est de l'investissement.

M. VORMS : Georges, j'ai une petite question concernant – elle est toute gentille en plus – le mât Fénoux. Les 218 000 €, enfin 218 000 et des poussières, c'est après remboursement de la mission Bern là, ou...

(Brouhaha.)

M. VORMS : Je pourrais avoir ma réponse, du coup, ou il faut que je fasse un...

M. VAN PRAET : Généralement, les subventions, on les touche à un certain moment. Donc, là, on est en train de parler de choses qui sont en cours. Les subventions, elles sont promises. Et ensuite...

M. VORMS : Très bien, Michel, mais tu sais que je n'ai pas la science infuse. Donc, excuse-moi de poser cette question. Si ça te dérange, comme dirait Monsieur le Maire, la porte est là.

M. CASTEL : Non, ce n'est pas... ça ne sert à rien de s'énerver.

M. VORMS : Non, mais tu poses une question, elle peut être bête, mais excuse-moi, on m'a toujours dit : « il n'y a pas de questions bêtes, il n'y a que des gens bêtes ». Donc, excuse-moi ! Au

bout d'un moment, il faut peut-être se réveiller un petit peu et se secouer. Si je te pose la question, c'est parce que je n'ai pas la science infuse. Donc, ça va à un moment.

M. CASTEL : Donc, le mécanisme de réalisation du mât Fénoux, les chiffres qui sont proposés ne tiennent pas compte des subventions que l'on a sollicitées.

M. VORMS : Tu vois, c'est une question simple, une réponse simple. Ce n'est pas compliqué, normalement.

M. CASTEL : Je suis obligé de forcer ma voix et là...

M. KERLOC'H : Vas-y, continue. S'il vous plaît, dans le public, si vous n'entendez pas, peut-être qu'il faut écouter aussi à un moment et éviter les brouhahas.

Mme MADEC : Et d'interpeller les membres.

M. CASTEL : Le tableau de synthèse rétrospective de 2016-2023.

M. VORMS : C'est quelle page ?

M. CASTEL : 24.

M. GUILLON : Georges, excuse-moi, j'ai une question sur ce tableau, je reviens, sur ce que je disais tout à l'heure. À la ligne dépenses d'investissement, voit-on ou pas une ligne qui dépasserait celle de 2023, alors que Monsieur KERLOC'H nous a annoncé aussi aux vœux que c'était historiquement élevé, que jamais on avait investi autant ? Y a-t-il une ligne qui dépasse ce montant ou pas ? C'est oui ou c'est non ? Il n'y a pas lieu de tergiverser, c'est oui ou c'est non. Par exemple, en 2019. Non, mais Georges, j'écoute ta réponse.

M. CASTEL : Non, mais effectivement, si on regarde le tableau, 2019, on est à 3 845 000 €.

M. GUILLON : Alors, pourquoi Monsieur KERLOC'H nous a annoncé à ses vœux que l'an dernier, c'était un investissement historiquement élevé et qu'on n'ait jamais investi autant ? Pourquoi ?

M. KERLOC'H : Je n'ai pas dit ça, j'ai dit qu'on était élevé.

M. GUILLON : Non !

M. KERLOC'H : On était sur un investissement historique, oui, parce qu'en 2019...

M. GUILLON : Oui, historiquement élevé. Vous nous avez dit qu'on n'avait jamais investi autant.

M. KERLOC'H : ... nous étions sur le réaménagement du centre-ville. Donc, à un moment, effectivement, ça a un coût. Donc, il y a eu un investissement qui a été fait sur une opération. Là, aujourd'hui, on est sur une multitude d'opérations, c'est tout.

M. GUILLON : Oh là là ! Mais vraiment... mais vous n'avez honte de rien, Monsieur KERLOC'H. Vous nous avez dit qu'en 2023 c'était un investissement historiquement élevé.

M. KERLOC'H : Ça vous regarde, Monsieur GUILLON. Et je le dis toujours.

M. GUILLON : Mais c'est faux ! Vous voyez bien qu'en 2019, on a dépensé plus !

M. KERLOC'H : Encore une fois, je vous explique que les services notamment ont été énormément sollicités...

M. GUILLON : Mais ce n'est pas ça !

M. KERLOC'H : ... puisque nous étions sur une multitude d'opérations.

M. GUILLON : Mais ce n'est pas ça, la question !

M. KERLOC'H : Et nous sommes en plus sur des opérations qui concernent le bâtiment, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici, des opérations qui ne concernaient...

M. GUILLON : Vous nous avez dit qu'on avait fait un investissement historiquement élevé qu'on n'avait jamais atteint...

M. KERLOC'H : ... que les voiries.

M. GUILLON : ... et donc, vous avez encore menti, une fois de plus !

M. KERLOC'H : Mais vous faites votre propre analyse de ce que j'ai pu dire.

M. GUILLON : Mais c'est la réalité ! Mais les mots ont un sens, Monsieur KERLOC'H !

M. KERLOC'H : Pas du tout, Monsieur GUILLON.

Mme MADEC : C'est sa réalité.

M. GUILLON : C'est vous qui nous fournissez, ce sont vos tableaux, c'est votre DOB !

M. KERLOC'H : Et je le constate et je le redis, nous sommes sur un niveau d'investissement élevé.

M. GUILLON : Non, à vos vœux, vous avez dit qu'on n'avait jamais investi autant, que c'était le niveau d'investissement le plus élevé qui n'ait jamais été réalisé. C'était ça vos propos. Donc, vous avez menti !

M. KERLOC'H : Allez, si ça vous fait plaisir !

M. GUILLON : Mais ça ne me fait pas plaisir ! Non, justement, ça ne me fait pas plaisir d'avoir un maire menteur !

M. KERLOC'H : Laisse tomber. On continue.

M. CASTEL : Y a-t-il d'autres questions ?

M. VORMS : Oui, j'ai une question. J'espère qu'elle ne sera pas bête. J'ai une petite question sur l'école parce qu'on va devoir forcément s'endetter pour faire l'école Pierre Le Lec. Parce que ça commence en 2024, il me semble, d'après le Télégramme, les premières choses avec la maîtrise d'œuvre, avec tout ça va commencer en 2024. Donc, j'aurais voulu savoir si on pouvait, ne serait-ce que d'avoir une vision de l'endettement pour le citoyen, vu qu'on a la capacité avec ce qu'on appelle le ratio de Klopfer. Du coup, savoir s'il va augmenter, si...

M. KERLOC'H : Par nature, il augmentera, ça c'est clair.

M. VORMS : Oui, mais de combien et savoir ce qu'on va...

M. KERLOC'H : On devrait augmenter, honnêtement comme ça, je n'en sais rien... On devrait rester sous les 10 ans d'endettement, ça, c'est une évidence. Je vous rappelle simplement que 10 ans d'endettement, aujourd'hui, ce n'est pas quelque chose d'énorme pour une collectivité. En restant sous les 10 ans d'endettement, on reste dans le vert.

M. GUILLON : Non, ça voudrait dire qu'on triplerait l'endettement quand même. Le ratio de Klopfer est à trois ans. Donc, si on en dessous de 10 ans, ça veut dire que vous envisagez de tripler l'endettement.

M. KERLOC'H : Parce qu'on est entièrement d'accord, l'encours de la dette va augmenter. Maintenant, aujourd'hui, nous avons une situation saine qui nous permet d'investir. L'investissement, ce n'est pas de l'appauvrissement, Monsieur GUILLON.

M. GUILLON : Mais personne n'a dit ça. Vous parlez bien...

M. KERLOC'H : Mais c'est ce qu'on croit comprendre en vous écoutant.

M. GUILLON : Non ! D'ailleurs, vous avez travesti nos propos, mais on y reviendra tout à l'heure.

M. KERLOC'H : Aujourd'hui, nous sommes en train d'investir. Nous avons le souhait d'investir. Oui, par nature, l'endettement de la commune va augmenter, c'est clair.

M. GUILLON : Donc, vous parlez de 10 ans...

M. KERLOC'H : Mais dans des niveaux que nous serons en capacité d'assumer avec un investissement qui pourra continuer sur les années suivantes.

M. GUILLON : Donc, vous venez de parler d'évoquer la possibilité de 10 ans. Je rappelle que le tableau, il est là, tout le monde le voit, le chiffre en bas à droite, il est de 3. C'est trois ans. On parle de plus que tripler la dette potentiellement. C'est bien ça que ça veut dire, Monsieur KERLOC'H ?

M. KERLOC'H : Nous étions à 4,70 en 2018 et nous sommes à 3 en 2023. C'est-à-dire qu'on reviendra rapidement à des niveaux d'endettement qui vont baisser.

M. GUILLON : Vous parlez de faire plus que tripler, c'est ça que vous venez de dire Monsieur KERLOC'H. Vous parlez de 10 ans, on est à 3, le chiffre est là.

M. KERLOC'H : Non, j'ai dit que nous serions en dessous des 10 ans. Et encore une fois, je vous ai dit que je ne sais pas aujourd'hui, je ne peux pas vous dire effectivement aujourd'hui, à combien on en sera en 2029 ou en 2030. Je n'en sais rien.

M. GUILLON : Vous auriez pu nous dire en dessous de cinq ans. Vous avez parlé en dessous de 10, ça veut dire que potentiellement, vous pensez qu'on pourrait tripler l'endettement de la commune. C'est ça que vous venez de dire.

M. KERLOC'H : Mais on a aujourd'hui un programme pluriannuel d'investissement qui a une trajectoire financière, c'est clair, mais une trajectoire financière qui est maîtrisée.

M. GUILLON : Vous venez de dire, ça a été clair, tout le monde l'a entendu.

M. KERLOC'H : Oui, trajectoire financière qui est maîtrisée.

M. GUILLON : Si vous appelez tripler l'endettement, maîtriser la trajectoire financière, dis donc, chapeau !

M. KERLOC'H : On parle d'investissement, Monsieur GUILLON ! On parle d'investissement.

M. GUILLON : Oui, bien sûr ! Jusqu'à présent, on a dépensé des centaines de milliers d'euros d'études, on n'a pas vu de résultats.

M. VORMS : Du coup, c'est peut-être bête, mais y a-t-il possibilité de faire une pseudoprojection sur un tableau comme ça, qu'est-ce que ça peut... sur les années à venir, histoire de ou... Si c'est possible.

(Brouhaha.)

M. KERLOC'H : Il n'y a pas les ratios.

M. VORMS : Mais ce n'est pas grave s'il n'y a pas le ratio, mais c'est à peu près donner un ordre, juste de savoir à peu près. C'est juste une projection.

M. GUILLON : Allez, Monsieur KERLOC'H, ressaisissez-vous !

M. KERLOC'H : Je n'ai pas besoin de vous pour me ressaisir.

M. GUILLON : Si, je vois qu'il y a un moment de flottement, vous n'avez pas l'air de le savoir.

M. KERLOC'H : Non, il y a une question qui est posée.

M. GUILLON : Que se passe-t-il ? Y a-t-il un pilote dans l'avion ?

M. KERLOC'H : Monsieur GUILLON, on me pose une question, j'essaie de me renseigner pour apporter la meilleure des réponses.

M. GUILLON : Ah, merci !

M. KERLOC'H : Vous avez vraiment un problème, Monsieur GUILLON.

M. GUILLON : Non, mais je vous remercie de vous renseigner et d'apporter les bonnes réponses.

M. KERLOC'H : Non, mais vous avez vraiment un problème, Monsieur GUILLON.

M. GUILLON : Non, je vous félicite de rechercher une réponse qui soit fiable, si pour une fois vous ne dites pas une bêtise pour dire pour répondre poliment, je vous en félicite par avance. Et quand vous nous dites que vous investissez 4,5 millions et qu'il y a 2 millions qui ont disparu...

M. KERLOC'H : Changez de disque, s'il vous plaît. Je crois que je vous le répète tous les ans, mais vous êtes en boucle, et je vous assure, ça fatigue.

M. GUILLON : Je vous comprends bien. J'aurais perdu 2 millions, ça me gênerait aussi.

M. KERLOC'H : Ça, je vous assure que ça fatigue.

Oui, vous avez à la fin du DOB, une prospective financière alors qui n'est pas récapitulée en tableau synthétique sur les prochaines années, mais qui vous permet quand même de voir à l'horizon 2026 les résultats attendus.

Mme BRIANT : Ça serait quelle page ?

M. KERLOC'H : C'est tout à la fin.

M. VORMS : Mais vu qu'on n'a pas les mêmes...

M. KERLOC'H : Et vous avez une prospective sur 2023, 2024, 2025, 2026. À partir de la page 58.

Mme URVOIS : Donc, il n'y a pas d'emprunt toxique, là, alors ?

M. KERLOC'H : Non, mais ça n'a rien à voir les emprunts toxiques.

Mme URVOIS : Non, je demande comme ça.

M. KERLOC'H : Non.

M. GUILLON : Si j'en crois le tableau qu'on a la page 61, Monsieur KERLOC'H, c'est bien ça ? Donc, vous comptez tripler la dette, vous comptez nous emmener jusqu'à 9 millions d'euros de dette ?

M. KERLOC'H : Aujourd'hui, c'est une projection.

M. GUILLON : C'est bien ça, mais c'est la vôtre. C'est votre projection, on est d'accord.

M. KERLOC'H : La dette est censée couvrir la dépense réelle, c'est-à-dire que comme le disait Michel, il y a un certain nombre de subventions et de financements qui arriveront en face et qui nous permettront d'atténuer aujourd'hui ce qui est cette projection.

M. GUILLON : Si c'est votre projection, c'est votre projection.

M. KERLOC'H : Non, mais là, aujourd'hui, c'est une projection de dépenses. C'est très clair. Donc, oui, la dette sera à hauteur de la dépense et on aura des emprunts, forcément, des emprunts relativement courts dans certains cas pour permettre d'atténuer la dépense en attendant les subventions. Ce sont des emprunts d'équilibre, mais au global, la... Aujourd'hui, on ne peut pas vous donner un ratio d'endettement à cet horizon-là puisqu'on n'a pas les éléments pour pouvoir les calculer.

M. GUILLON : Non, mais votre discours serait crédible, Monsieur KERLOC'H, s'il y avait des hausses et des baisses. Or, dans ce tableau qui est à la page 61, on pourrait le mettre à l'écran, que tout le monde le voie bien, on voit une hausse vertigineuse de la dette quand même.

M. KERLOC'H : Non, une hausse vertigineuse de l'investissement puisqu'on est en année de réalisation des travaux.

Mme URVOIS : C'est marqué « encours de dette ».

M. GUILLON : Monsieur KERLOC'H, le titre c'est « encours de dette ».

M. KERLOC'H : Comment vous les financer, les travaux ? Par de l'emprunt. Donc, oui, l'encours de la dette va augmenter encore une fois, point ! Pour instant...

M. GUILLON : Non, mais vu qu'on aura des subventions...

M. KERLOC'H : ... vous êtes en train de me faire dire 10 fois la même chose !

M. GUILLON : Mais non, mais je ne sais pas, c'est vous qui avez préparé ce DOB quand même, non ?

M. KERLOC'H : Mais vous êtes en train de me faire dire 10 fois la même chose : oui, l'encours de la dette va augmenter parce que nous allons réaliser un programme de travaux. Pour autant, la trajectoire financière de la commune est maîtrisée.

M. GUILLON : Un montant qui... on n'a pas le chiffre, mais quand on regarde le graphique, on sera aux environs 9,5 millions.

M. KERLOC'H : Mais on peut fermer l'école aussi, si vous le souhaitez.

M. GUILLON : Ah non, mais ce n'est pas le sujet !

M. KERLOC'H : Ah si, c'est bien sujet ! C'est absolument le sujet, Monsieur GUILLON.

M. GUILLON : Je vous pose une question de budget...

Mme URVOIS : Mais avec la démographie locale...

M. VORMS : Non, mais je suis d'accord, je suis d'accord pour l'école, mais...

Mme URVOIS : Non, mais c'est vrai !

M. VORMS : L'école, on nous avait annoncé 6 millions et des poussières.

(Brouhaha.)

M. KERLOC'H : Et comment les dépensez-vous les 6 millions ?

M. VORMS : Les travaux et tout ça. Je ne sais pas, moi je ne connais pas, mais on nous avait annoncé, dans le dernier Conseil municipal, 6 millions et des poussières.

M. KERLOC'H : Oui, qui viennent se cumuler à ce que l'on dépense aussi annuellement sur les voiries, sur l'entretien des bâtiments, sur... Oui, un gros projet comme celui de l'école, forcément, il a un impact sur le budget de la commune. C'est une évidence. Maintenant, on peut...

Mme URVOIS : Il ne faut pas que ça soit pharaonique et non plus complètement décalé de la réalité du terrain.

M. KERLOC'H : Mais on ne le sera pas.

Mme URVOIS : Ça, c'est facile à dire.

M. KERLOC'H : Mais on ne le sera pas.

Mme URVOIS : Pour le moment, je n'ai pas vu les réalisations qui ont été au bout à part le mât Fénoux...

M. GUILLON : Si, dans le passé, tout ce que vous nous aviez annoncé s'était réalisé comme vous nous l'aviez annoncé, on pourrait être serein. Mais reconnaissez que ça a quand même été assez rarement le cas, Monsieur KERLOC'H.

Mme URVOIS : Voilà, c'est ça. Donc, est-ce qu'on est serein avec cette dépense ? Non.

M. KERLOC'H : On a une difficulté sur le cinéma, OK. Et je pense qu'encore une fois, on ne va pas revenir là-dessus, mais je crois qu'on a tous notre responsabilité là-dedans.

M. GUILLON : Que sur le cinéma ?

M. KERLOC'H : Dites-moi quoi d'autre ?

M. GUILLON : Non, je vous demande, que sur le cinéma ?

M. KERLOC'H : Dites-moi quoi d'autre ?

M. GUILLON : Non, mais on y viendra tout à l'heure.

M. KERLOC'H : Très bien, on y viendra tout à l'heure.

M. GUILLON : Ce que je constate quand même, c'est que vous-même, mais même quand je regarde dans vos rangs je sens bien qu'il y a quand même un petit flottement. Vous voyez, on n'est pas sûr quand même de son affaire, là.

(Brouhaha.)

M. KERLOC'H : Ah bon ?

M. GUILLON : Ce qui veut dire qu'à l'horizon 26, à la fin de votre mandat, on dépasserait les 9,5 millions d'euros de dettes d'après vos calculs.

M. KERLOC'H : Mais non !

M. GUILLON : Mais si ! Mais ce sont vos chiffres encore une fois !

M. KERLOC'H : On n'y sera pas ! Voilà, ça, c'est une...

M. GUILLON : Mais pourquoi nous présentez-vous ça alors ?

M. KERLOC'H : Mais parce que là, c'est si on dépensait exactement la somme des travaux réalisés. Encore une fois, c'est ce que je vous dis, vous avez un étalement dans le temps. C'est-à-dire que la dépense ne va pas intervenir en année pleine. Là, aujourd'hui...

M. GUILLON : Mais alors, pourquoi on est...

M. KERLOC'H : Là, parce qu'on est sur de la prospective...

M. GUILLON : Donc, le compte que vous avez fait est faux alors ?

M. KERLOC'H : Non, il n'est pas faux. La réalité est que si on atteint ce niveau d'endettement, en 2026, on ne sera pas à ce niveau d'endettement. On y sera peut-être en 2028, 2029.

M. GUILLON : Mais pourquoi vous nous le présentez alors ?

M. KERLOC'H : Parce qu'aujourd'hui, c'est une analyse prospective pour savoir quel sera le coût de nos engagements.

Mme URVOIS : Je me demande, jusqu'à quelle année vous allez endetter avec cet endettement ? Pour combien d'années dans le futur vous allez endetter les enfants de maintenant ? Combien d'années ? Peut-être 20 ans d'endettement ?

M. KERLOC'H : Fermons l'école tout de suite !

(Brouhaha.)

Mme URVOIS : Mais d'abord, à ce rythme-là, il n'y aura même pas d'école, Monsieur.

M. GUILLON : On veut tous avoir une bonne école pour nos enfants, tous !

M. KERLOC'H : Ah !

Mme BRIANT : On n'a jamais parlé de fermer l'école.

M. GUILLON : C'est vous qui parlez de fermer l'école d'Esquibien, ce n'est pas nous, c'est vous, alors que vous vous étiez engagés à les conserver tous les deux.

Mme MADEC : Ce n'est pas une fermeture, c'est un déplacement.

M. GUILLON : Ah bah, oui ! Vous pouvez bien jouer sur les mots !

Mme MADEC : Je joue sur les mots, mais comme vous, Monsieur GUILLON !

M. GUILLON : Non !

Mme MADEC : Mais si ! Vous jouez sur les chiffres, OK ! Moi, je joue sur les mots, vous, sur les chiffres. OK, d'accord.

M. GUILLON : Mais je vous donne des éléments qui sont fiables. Je vous répète vos propres propos, je vous cite les chiffres que vous nous donnez.

Mme MADEC : Il n'a jamais été question de fermeture !

M. GUILLON : Mais enfin, il est question de regrouper les enfants...

Mme MADEC : Un regroupement n'est pas une fermeture, Monsieur GUILLON !

M. GUILLON : Bah, voyons ! Allez dire ça aux gens d'Esquibien. Moi, je connais des parents d'élèves aujourd'hui d'Esquibien qui ne voient pas comme ça.

Mme MADEC : Il n'y a pas de souci. Avec un Petit Robert, ça va le faire.

M. GUILLON : Ils ne voient pas ça comme ça.

M. CASTEL : J'entends tout ce qui est dit, mais j'aimerais bien qu'on poursuive quand même l'analyse rétrospective parce qu'effectivement, le débat sur le DOB, il arrive dans la foulée. Donc, allons étape par étape, si vous voulez bien.

Là, vous avez le tableau de synthèse. Vous avez vu et vous l'avez mis en avant qu'il y a effectivement une capacité de désendettement sur le ratio de Kopfler qui est de 3. Donc, on va poursuivre en regardant le budget d'assainissement. Là, il n'y a pas, je pense, beaucoup de commentaires à avoir, sachant qu'on paye, on récupère et tout ça, ça fait égal à zéro.

Donc, je ne sais pas si vous avez des questions sur ce budget, je vous écoute. Il n'y a pas de questions ?

M. COLIN : Georges.

M. CASTEL : Oui ?

M. COLIN : Donc, on va arriver à 9 millions d'endettement si le chiffre de l'école reste toujours à 6,5 millions, s'il n'y a pas de surprise ?

M. CASTEL : Attends, je veux bien qu'on essaie de répondre, qu'on réponde à tes questions, mais j'aimerais bien qu'on poursuive quand même...

M. GUILLON : Non, mais excuse-moi, on est là pour débattre. Donc, on peut poser des questions.

M. CASTEL : On a le droit de poser question, toutes les questions que vous voulez...

M. KERLOC'H : Je n'ai pas de boule de cristal, vous ?

M. GUILLON : Non, mais si les questions gênent et qu'on ne doit pas en poser, on peut partir.

M. CASTEL : Non, ce n'est pas ça.

M. GUILLON : Alors, laissez-nous poser des questions, excuse-moi !

M. CASTEL : Alors, admetts-tu que dans l'élocution ou la traduction d'un document, on peut aller étape par étape ? Là, on est arrivé à l'étape de rétrospective...

M. GUILLON : Non, excuse-moi, Georges, tu essaies de noyer le poisson, il y a une question qui est claire, maintenant, réponse claire.

M. CASTEL : Non, je ne noie pas le poisson ! Il me semble que j'ai été assez clair sur les...

M. GUILLON : Là, tu viens d'avoir une question très claire, quelqu'un peut-il donner une réponse claire ?

M. KERLOC'H : Avec les données qui sont aujourd'hui les nôtres, c'est le niveau d'endettement auquel on arrivera.

M. COLIN : Si on reste à 6,5 millions pour l'école. D'accord. Ça sera peut-être moins, M. BOSSER, ça peut être plus, si... il peut y avoir quelques surprises. Ce n'est pas une construction neuve que vous faites, c'est une réhabilitation.

M. KERLOC'H : D'où, aujourd'hui, un budget de 700 000 € pour des risques éventuels au stade de l'étude de programmation.

M. GUILLON : Donc, le projet va rester dans l'enveloppe, est-ce votre réponse ?

M. KERLOC'H : On fera tout pour qu'il reste dans l'enveloppe.

M. GUILLON : Pardon ? Non, mais le projet va-t-il rester dans l'enveloppe ou pas ? Est-il possible qu'il déborde ? Pouvez-vous nous dire qu'il est possible que ce budget déborde ?

M. KERLOC'H : Aujourd'hui, compte tenu des marges que nous avons prises, il y a peu de risques qu'il déborde. Maintenant, je ne peux pas être plus affirmatif que ça, je n'ai pas une boule de cristal.

M. GUILLON : Au dernier Conseil, vous étiez plus affirmatif. Vous nous disiez, je vous cite : « je vous dis clairement – pour une fois, vous étiez clair –, le projet sera atteignable financièrement puisque si nous ne trouvons pas les financements nécessaires, nous ferions un programme d'économies sur le projet. C'est-à-dire qu'il y a un certain nombre de choses qui ne seraient pas réalisées ». Et vous nous dites que vous vous engagez à ce que ce projet n'aille pas au-delà d'un montant de 6 425 640 €.

M. KERLOC'H : Encore une fois, c'est aujourd'hui notre trajectoire. Maintenant, oui, il y a un programme... on est partis sur un projet qui est absolument complet. Il y a peut-être des choses qui ne se feront pas.

M. GUILLON : Ah bon ? Donc, ce n'est pas ce que vous disiez, là. Vous nous disiez que ça pourrait être...

M. KERLOC'H : Mais si ! Ça s'appelle un programme d'économies, Monsieur GUILLON, c'est-à-dire des choses éventuellement qu'on ne prend pas, des options, on ne prend pas.

M. GUILLON : Je vous repose la question puisque vous venez dire deux choses différentes et même contradictoires à l'instant, allez-vous rester dans l'enveloppe ou alors...

M. KERLOC'H : On fera tout pour rester dans l'enveloppe qui est prévue et si on ne pouvait pas rester dans cette enveloppe, on ferait un projet d'économies pour pouvoir baisser le coût...

M. GUILLON : Donc, vous resteriez dans l'enveloppe, mais avec un projet revu à la baisse ?

M. KERLOC'H : Vous savez aujourd'hui, quand vous lancez vos marchés...

M. GUILLON : Mais non, mais...

M. KERLOC'H : Mais si, c'est très important ! Vous savez aujourd'hui, quand vous lancez vos marchés, ce que vous allez recevoir comme offre ?

M. GUILLON : Mais bien sûr que non !

M. KERLOC'H : Le savez-vous ?

M. GUILLON : Mais je vous demande quelle est votre option.

M. KERLOC'H : Le savez-vous ?

M. GUILLON : Mais bien sûr que non, ce n'est pas...

M. KERLOC'H : Mais je n'en sais pas plus !

M. GUILLON : Mais justement !

M. KERLOC'H : Mais je n'en sais pas plus !

M. GUILLON : Justement, puisque vous ne savez pas...

M. KERLOC'H : Sauf que je suis bien obligé aujourd'hui de... sinon, je ne fais rien. C'est peut-être ce que vous souhaitez, d'ailleurs.

M. GUILLON : Ce n'est pas du tout ce que je veux dire. C'est que si vous n'avez pas les financements que vous escomptez, allez-vous déborder financièrement ou faire baisser le niveau du projet ? C'est ça que je veux comme réponse.

(Brouhaha.)

M. KERLOC'H : On est en train de parler de chimères, là, Monsieur GUILLON ! On est en train de parler de chimères. Aujourd'hui, je ne peux pas vous répondre là-dessus.

M. BOSSER : Que cherchez-vous ?

M. GUILLON : On ne s'en occupe pas...

M. BOSSER : Que cherchez-vous ?

M. GUILLON : Je cherche à savoir.

M. BOSSER : On vous a répondu ! C'est tout ! C'est incroyable, ça ! Vous faites exprès de ne pas entendre !

M. GUILLON : Non, mais je pense que... je vais vous dire ce que je pense foncièrement, c'est que vous dites : « après tout, ce n'est pas notre fric, on s'en fout, ça coûtera ce que ça coûtera. Et en 26, on ne sera plus là ».

(Brouhaha.)

M. BOSSER : Vous êtes vraiment un hypocrite !

M. GUILLON : Ah non, au contraire ! Je ne suis pas hypocrite, je suis très clair. Vous voyez, je vous dis les choses très claires.

M. KERLOC'H : Clairement ! Non, mais vous avez entièrement raison et, d'ailleurs, ça se voit absolument dans le budget qui vous est présenté aujourd'hui, il n'y a aucun travail sur les économies et autres, absolument rien ! Vous avez entièrement raison, nous sommes là pour dépenser l'argent public et surtout pour nous les mettre dans la poche, si je comprends bien, c'est un peu ce que vous êtes en train de dire.

M. GUILLON : Je ne vous dis pas ça, je vous dis que vous n'avez pas le sens de l'argent public

M. KERLOC'H : Écoutez, c'est exactement ce que vous êtes en train de dire !

M. GUILLON : On parle des dépenses, on ne parle pas de ce que vous encaissez, là, il me semble. Ce que vous encaissez, c'est ce qu'on a vu tout à l'heure.

M. KERLOC'H : C'est exactement ce que vous êtes en train de dire. Et vous savez, Monsieur GUILLON, aujourd'hui, la vérité, c'est que les gens, peut-être qu'ils n'ont plus confiance en moi, mais en tout cas, ils n'en peuvent plus de vous. Vous êtes aujourd'hui à Audierne la méchante tante qu'on ne veut plus inviter aux mariages !

(Brouhaha.)

M. KERLOC'H : C'est très clair !

M. GUILLON : Non, mais Monsieur KERLOC'H, je vais vous dire...

M. KERLOC'H : Et ce soir, globalement, vous êtes en train de faire votre show. Et je crois que tout le monde peut le constater !

M. GUILLON : Non, mais ce qu'on constate, c'est que vous êtes dans les cordes. C'est ça qu'on constate.

M. KERLOC'H : Si ça vous fait plaisir, si ça vous fait plaisir ! Si vous aviez eu des budgets comme ça à présenter, peut-être qu'on n'en serait pas où on en est.

M. GUILLON : Ah bon ? Vous croyez ? Mais moi, je peux vous parler de mes budgets, mais je suis très à l'aise pour vous en parler.

Mme MADEC : Ah, mais ça, pour parler de vous, on sait que vous êtes très à l'aise ! Ça, pas de doute !

M. KERLOC'H : Zéro investissement ! Zéro investissement !

Mme URVOIS : À la page 60, là, il y a quand même quelque chose. Moi, c'est 60. Vous avez les annuités sur la production du fonctionnement. Il y a quand même une augmentation de presque 38 %. Et après, il y a quand même une baisse de la population, d'après ce que j'arrive à lire, là. Donc, vous avez quand même les annuités. Donc, les annuités, c'est en fin de compte ce qu'on va payer tous les ans de l'emprunt. Là, en 2023, c'était de 523 000 €. Et là, on passe en 2026 à 716 000 €. C'est quand même une progression de 38 %. Et là, ensuite, vous voyez la population qui quand même... je n'arrive pas à lire, c'est marqué combien là ? 191, d'accord. Donc, il y a... et là, c'est 147.

M. GUILLON : C'est la dette par habitants.

Mme URVOIS : OK, d'accord. Ah oui, voilà ! Donc, vous avez quand même une population qui diminue et les annuités qui augmentent. Là, la population, elle diminue parce qu'elle passe de 3 756 à 3 700...

M. LOAS : ... 752, ça fait 4 personnes en moins.

Mme URVOIS : Ce n'est pas grand-chose ! Mais au rythme, je vais plus au cimetière qu'à la maternité à Esquibien, ce n'est pas... Donc, je pense qu'il va y avoir une augmentation, là, de ça. Mais c'est vrai que les annuités, là, ça augmente quand même de 526,23 à 716. C'est quand même inquiétant. Vous pouvez trouver ça ridicule ou...

M. KERLOC'H : Non, je ne trouve pas ça ridicule. Encore une fois, c'est ce que je vous dis, il y a un programme d'investissement qui fait que, mathématiquement, la commune va s'endetter, donc, oui, la charge de la dette va augmenter. Aujourd'hui, ce n'est pas quelque chose de dangereux.

Mme URVOIS : Par exemple, pour l'école, avez-vous fait une projection des élèves qui vont être là ? Parce que là, en ce moment, je travaille dans une école, mon directeur, la seule chose qu'il a

à l'esprit, c'est la diminution de la démographie. C'est la seule chose qu'il a à l'esprit en ce moment. Je ne sais pas, nous avons passé l'âge d'avoir des enfants, je pense.

M. KERLOC'H : Je crois qu'on l'a tous dans un coin de la tête, mais à un moment, arrête-t-on d'investir dans les écoles ? Enfin, dites-le : on arrête d'investir dans les écoles.

M. GUILLON : Non, mais c'est que vous êtes un peu trop manichéen, ce n'est pas tout ou rien. On vous demande de faire les choses avec un peu de...

Mme URVOIS : Parcimonie.

M. GUILLON : Un peu de sens des responsabilités.

(Brouhaha.)

Mme URVOIS : Mais 6 millions, c'est peut-être beaucoup.

M. KERLOC'H : Quelle solution ?

M. GUILLON : On vous l'a présentée !

M. KERLOC'H : Quelle solution ? Elle est chiffrée ?

M. GUILLON : On vous l'a présentée.

M. KERLOC'H : Elle est chiffrée, votre solution, Monsieur GUILLON ?

M. GUILLON : Mais non !

Mme URVOIS : Mélangez l'EHPAD avec l'école, je ne sais pas ! Ça se fait maintenant.

Mme LACOUR : On l'a payé une fortune, on n'est même pas sûr qu'on aura le droit de construire sur ce terrain-là.

(Brouhaha.)

Mme LACOUR : Mais là où vous voulez faire une école, il n'y a personne là-bas.

M. MARZIN : Mais vous dites ravitailler par les corbeaux. Il n'y a personne ? Il y a autant de monde là-bas. Il y a la piscine, il y a du monde là-bas, je suis désolé ! On n'a pas à traiter les habitants de...

Mme LACOUR : Vous avez vu, je pense...

M. MARZIN : Vous n'avez pas à traiter les habitants comme ça.

M. KERLOC'H : Ce n'est pas traiter les habitants de quelque manière que ce soit, c'est simplement avoir une vision de ce que l'on souhaite pour une école. Souhaite-t-on une école en centre-ville qui anime le tissu aussi économique de la ville ou une école à l'extérieur de la ville où on dépose les enfants le matin, on vient les chercher le soir et on va faire ses courses ? Est-ce ce qu'on souhaite ? Très bien ! C'est votre projet.

(Brouhaha.)

M. COLIN : Je vais vous répéter ce que je vous ai déjà dit, Monsieur KERLOC'H, je n'ai jamais vu les parents déposer les gamins à Audierne, à Pierre Le Lec, parce que quand on a des enfants de cet âge-là, on travaille, on n'est pas à la retraite. Donc, je pense qu'ils ont autre chose à faire que

quand ils ont déposé leur gosse que de faire les courses dans les commerces d'Audierne. Je crois qu'ils sont plus pressés et ce sont les parents d'élèves...

M. KERLOC'H : Moi, je pense que quand ils vont acheter leur repas, ils vont acheter leur pain, leur journal.

M. COLIN : ... Monsieur KERLOC'H, qui roulent le plus vite devant les écoles parce qu'ils sont pressés. Et comme tout le monde qui va travailler, il faut arriver à l'heure chez son patron. Sinon, on prend la porte, comme vous venez de dire tout à l'heure, très justement.

Mme MADEC : Jean-Jacques, ce n'est qu'une partie des parents d'élèves. Tu en a aussi qui restent et qui restent même un bout de temps, un sacré bout de temps puisqu'ils vont discuter avec les professeurs des écoles. Puis, j'ai envie de te dire, on va travailler le matin, OK, mais on part à l'heure ; je veux dire, on ne part pas à la dernière minute, à chacun de s'organiser avant d'aller au travail. Tu ne pars pas à la dernière minute et balancer ton gamin à l'école. Tu pars en avance.

Mme URVOIS : C'est vrai que quand je travaillais à Briec, j'allais toujours faire des courses à Briec.

Mme MADEC : On parle de déposer des enfants, Sandrine. Je veux dire, tu prends en avance, tu te lèves plus tôt et c'est tout, ce n'est pas... Moi, ça ne me choque pas de me lever plus tôt.

M. VORMS : Audierne étant la seule ville du Cap – entre guillemets – on est d'accord ? N'y a-t-il pas un projet de travailler – je ne parle pas de bourg, je parle de ville –, n'y a-t-il pas un projet pour, je ne sais pas, vu qu'on fait une école ici qui va être somptueuse, comparaison à celle-là, n'y a-t-il pas un travail qui peut être fait entre le regroupement des écoles puisqu'on sait très bien que Plogoff va perdre aussi de l'effectif, Beuzec va perdre l'effectif. Malgré que Beuzec, ce soit privé, mais n'y a-t-il pas possibilité au bout d'un moment de travailler avec toutes les communes aux alentours aussi et voir pour justement ramener tout et recentraliser tout ? On ne va pas avoir le choix au bout d'un moment.

M. KERLOC'H : Déjà, un, ce n'est pas une compétence communautaire, l'école.

M. VORMS : Non, mais vous vous voyez tous à ce moment-là, donc je pense que vous pouvez tous échanger à ce moment-là aussi.

M. KERLOC'H : Mais on a échangé, on a regardé un petit peu les projections, notamment démographiques sur le territoire, et le projet de territoire a aussi été fait en fonction de ces projections démographiques. Et qu'on le veuille ou non, on va avoir des besoins pour la garde d'enfants, on va avoir des besoins dans les écoles.

M. VORMS : Non, mais ça, je suis d'accord. Mais il n'y a pas de problème.

M. KERLOC'H : Maintenant, continuons ! Quelle est la question ? Est-ce dépenser nos 6 millions en centre-ville ou dépenser nos 6 millions à l'extérieur ? OK ?

M. VORMS : Non, mais là n'est pas la question. Mais ce que je vous pose en question, elle est simple, c'était de savoir si en tant que maire avec les autres maires, quand vous vous rejoignez à la Comcom ou autres, vous pouvez échanger en disant : « moi, j'ai les effectifs qui vont diminuer ». Donc, forcément, se dire qu'au bout d'un moment, ne serait-il pas judicieux qu'on enclenche, on fait une école neuve à Audierne, que toi à Plogoff, de ne pas entamer des... je ne sais pas, enfin, c'est peut-être bête, mais de ne pas entamer des travaux sur ton école et d'essayer de voir pourquoi ne pas tout recentraliser sur Audierne ?

Mme URVOIS : Ce n'est pas bon pour les votes, c'est ça, le problème.

M. VORMS : On a été capable de le faire pour les pompiers. On peut peut-être être capable de le faire.

(Brouhaha.)

M. VORMS : Non, mais ça, je suis d'accord. Mais le fait de regrouper on ne va pas avoir le choix. Oui, mais on ne va pas avoir le choix.

Mme URVOIS : Par exemple, est-ce qu'à Pierre Le Lec, il y aura une cuisine ? Alors qu'on va faire une cuisine centrale. Ça, c'est une question : y aura-t-il une cuisine à Pierre Le Lec, alors qu'une cuisine centrale est prévue à Jean Moulin ? Dans le budget de l'école de Pierre Le Lec, y aura-t-il une cuisine ?

M. KERLOC'H : Non, aujourd'hui, il y a une cuisine qui est une cuisine de remise en température, mais il n'y a pas de projet de cuisine. C'est un million de plus une cuisine.

Mme URVOIS : Non, mais une cuisine centrale, vous avez bien parlé de ça au dernier Conseil.

M. KERLOC'H : Oui, c'est ce que j'ai dit. Donc, il restera un office forcément dans l'école ; ça, c'est obligatoire. Mais il est bien prévu que ça soit livré par la cuisine centrale.

Mme URVOIS : D'accord. Donc, il n'y aura plus le...

M. KERLOC'H : Il y aura un office.

M. GUILLON : Ce qu'il y a de choquant, Monsieur KERLOC'H, c'est que votre premier objectif, c'est vraiment... c'est ça l'idée première et c'est là que ça me choque, je sais que je suis pour le petit commerce et je le soutiens. Votre premier objectif, ce n'est pas le bien-être des enfants et des enseignants ou les qualités d'enseignement ou le confort, c'est la vie économique et les commerçants, alors qu'on parle de l'école.

M. KERLOC'H : Aujourd'hui, le confort des enfants, il est prévu dans le projet. C'est le projet ! C'est le réaménagement de l'école pour le confort des enfants, pour avoir aujourd'hui un outil qui soit adapté aux besoins des enfants...

M. GUILLON : Comme dans l'article du Télégramme.

M. KERLOC'H : ... et des enseignants...

M. GUILLON : La première chose que vous citez, c'est le commerce. C'est quand même curieux !

M. KERLOC'H : Mais c'est un des éléments ! C'est un des éléments et ce n'est pas la première chose que je cite. La première chose que je cite...

M. GUILLON : Mais non, c'est votre premier objectif.

M. KERLOC'H : ... Monsieur GUILLON, c'est le réaménagement urbain. Oui, parce que ça fait partie de l'urbanisme.

M. GUILLON : Oui, sauf qu'on parle de l'école. Vous voyez, on ne parle pas du commerce. Et Dieu sait que je soutiens le commerce !

M. KERLOC'H : Non, parce que je ne parle que de votre projet où, effectivement aujourd'hui, votre projet c'est de vendre ça à une fortune, c'est ce que vous avez dit au dernier Conseil, sachant que rien que la démolition du bâtiment, il a été chiffré, c'est 500 000 €. Donc, une fortune plus 500 000 €, le jour où vous allez monter votre projet immobilier, à combien serez-vous en sortie ? Quand vous avez déjà dépensé puisque vous disiez à peu près, vous vouliez en tirer 2,5 millions...

M. GUILLON : Je ne sais pas, moi...

M. KERLOC'H : C'est ce qu'on a cru comprendre la dernière fois : 2,5 millions plus 500 000, 3 millions d'euros. C'est-à-dire qu'on n'a même pas commencé à construire qu'on a déjà dépensé 3 millions d'euros.

M. GUILLON : Oui et alors ?

M. KERLOC'H : Alors, comment sort-on derrière – ce que vous vouliez que je fasse – des logements accessibles pour les gens du coin qui ont des faibles revenus ? Ce n'est pas possible !

M. GUILLON : Mais le nombre de mètres carrés qu'on peut créer.

M. KERLOC'H : Ce n'est pas possible !

M. GUILLON : Mais Monsieur KERLOC'H, excusez-moi, c'est un petit peu plus mon métier que le vôtre. Je pense que si vous calculez ces 3 millions et que vous le divisez par le nombre de mètres carrés, vous allez arriver à un chiffre qui est tout à fait raisonnable.

M. KERLOC'H : Je ne suis pas certain, Monsieur GUILLON.

M. GUILLON : Non, mais moi, je vous dis que...

M. KERLOC'H : Parce que vous n'allez pas construire sur toute la parcelle.

M. GUILLON : Je vous dis que je suis un petit mieux placé que vous sur ces sujets-là.

M. CASTEL : As-tu déjà réalisé une étude sur le sujet ?

M. GUILLON : Comment ? Avec quels moyens ? Je ne dépense pas des centaines de milliers d'euros d'études, je n'ai pas le budget communal pour ça. C'est vous qui l'avez en main le budget. Nous, tout ce qu'on fait, toutes les promotions qu'on fait, c'est avec nos petits bras et nos petits moyens. On n'a pas les vôtres.

M. CASTEL : Sur le budget annexe d'assainissement, avez-vous des commentaires ou des appréciations ?

S'il n'y en a pas, on va passer au budget annexe du port d'Esquibien, avec une section d'investissement, avec des dépenses réelles d'investissement de 26 941 € et des recettes réelles d'investissement de 29 002,76 €. Les dépenses d'investissement concernent essentiellement l'engagement de remplacement d'une partie des huisseries ou la totalité parce que... Une partie. Et il y avait le remplacement de chaînes traversières. Je ne sais pas si vous avez, là, des questionnements là-dessus ?

Si on regarde la synthèse des comptes administratifs toutes sections fonctionnement cumulées, on s'aperçoit qu'il y a un résultat négatif de fonctionnement de l'année 2023 de 9 329 €.

Sur la partie résultat prévisionnel à affecter, on voit qu'il y a un résultat à affecter de 2 902,11 €.

M. KERLOC'H : Ça c'est pour le port, avec la reprise des résultats de fonctionnement des années antérieures.

M. CASTEL : Les orientations 2024 au budget principal seront établies selon les opérations suivantes. La maîtrise des dépenses de fonctionnement tenant compte des coûts d'énergie et l'ensemble des achats qui restent relativement élevés, tout en prenant en compte une diminution des coûts comparatifs à 2023. L'inflation de 2 à 3 %. Une stagnation des tarifs communaux, la poursuite des investissements communaux, maintien des services à la population et une évolution de soutien au secteur associatif, avec une revalorisation par rapport à 2023.

M. GUILLON : J'ai des choses à dire là-dessus.

M. CASTEL : Vas-y.

M. GUILLON : D'abord, sur la page 37, qui n'est pas la page qu'on nous présente là, vu qu'on n'a pas les mêmes numéros, il est question de la communauté de communes qui a procédé à une augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Je voudrais que tout le monde comprenne bien de quoi on parle puisqu'il y a des résidences secondaires ici – vous l'avez reconnu vous-même, Monsieur KERLOC'H, j'ai aussi l'article de presse ici avec moi – qui ne sont pas des gens qui vivent en villégiature, comme on pourrait le voir plus souvent à Bénodet, mais des gens qui ont hérité d'une maison familiale. Donc, vous estimiez qu'il fallait faire le distinguo entre les deux, ce qui est strictement impossible. Il n'en reste pas moins que vous avez voté l'augmentation à la communauté de communes qui double la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Excusez du peu, c'est quand même une saignée, il y a des familles pour qui c'est quand même très compliqué. Non, ce n'est pas le cas ? Non, ce n'est pas le cas ? Semble-t-il, il y a des personnes qui pensent que ce n'est pas le cas. Je pense que si. Ici, on a des familles qui ne roulent pas sur l'or et qui ont gardé une maison familiale et qui souhaitent garder un lien avec Audierne. Encore une fois, ce ne sont pas des gens qui ont acheté un appartement rue Vert remplacé par...

M. KERLOC'H : Mais je suis entièrement d'accord avec vous, Monsieur GUILLON, mais c'est à la Communauté de communes qu'il fallait avoir ce débat-là plutôt que de vous abstenir.

M. GUILLON : Oui, sauf que...

M. KERLOC'H : Alors, a priori, vous vous êtes abstenu. Vous n'avez même pas voté contre, vous vous êtes abstenu.

M. GUILLON : Je vais vous dire pourquoi, sauf que moi, ce qui me choque un peu, je peux vous dire, Monsieur KERLOC'H, si je peux finir mon propos, ce qui me choque, c'est que dans le même temps, vous avez instauré un fonds de compensation à la Comcom. En fait, c'est une caisse dans laquelle les communes vont pouvoir taper. Donc, le jeu, c'est un tour de passe-passe qui s'est passé, c'est que vous vous êtes dit : on va faire supporter la mauvaise image à la Comcom, et nous, on a le droit de tirage, on va pouvoir prendre des sous sur le compte de la Comcom. En fait, ces augmentations, c'est...

M. CASTEL : Eh Didier, excuse-moi, ça, c'est un débat communautaire.

M. GUILLON : Non !

Mme URVOIS : Non, mais c'est intéressant quand même !

M. CASTEL : Non, mais que tu informes...

M. GUILLON : Non ! Non, du tout, Georges !

M. CASTEL : Mais si !

M. GUILLON : S'il n'y avait pas une possibilité...

Mme URVOIS : Mais c'est intéressant quand même !

M. GUILLON : ... s'il n'y avait pas un droit de tirage des communes, effectivement, ce serait un débat communautaire. Et quand bien même ce serait un débat communautaire, il me semble que Monsieur KERLOC'H devrait nous rendre compte des fois de ce qui se dit à la Comcom, ce qui n'est jamais fait, jamais !

M. KERLOC'H : Mais vous pouvez le faire aussi, vous êtes conseiller communautaire !

M. GUILLON : Mais alors ? Mais moi, je ne suis pas au bureau, Monsieur KERLOC'H, et ce n'est pas moi qui fais l'ordre du jour du Conseil municipal ! Vous vous foutez du monde ou quoi ?

M. KERLOC'H : Et le Conseil municipal traite des affaires de la commune, pas des affaires de la communauté de communes.

M. GUILLON : Mais et alors ? On a des représentants, les représentants qui sont à la Comcom, ce sont les représentants de tout le Conseil, non ?

M. KERLOC'H : Vous mélangez tout comme à votre habitude !

M. GUILLON : Mais absolument pas, je ne mélange rien !

M. KERLOC'H : Pour étayer vos propos !

M. GUILLON : Moi, je veux qu'on rende compte au Conseil municipal de ce qui se dit à la Comcom !

Donc là, ce que je trouve choquant, c'est que ce droit de tirage est concomitant au doublement de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, que vous-mêmes disiez qu'il ne fallait pas mettre en place. Donc, on va pouvoir faire payer la Comcom, il semble qu'on va avoir un droit de tirage pour avoir du budget communal. Il faut quand même que les gens le sachent. Je voulais simplement informer tout le monde.

M. KERLOC'H : Il faut aussi que les gens sachent que, et vous l'avez voté celui-là, la Communauté de communes a adopté un projet de territoire, que ce projet de territoire n'est pas un document désincarné comme le précédent, c'est vraiment un projet qui prévoit un certain nombre de fiches-actions et chaque action est un investissement de la communauté de communes ou des communes. Parce que ce projet de territoire prévoit aussi des projets communaux.

M. GUILLON : Sauf que, deux choses...

M. KERLOC'H : Et que derrière, oui, le pacte financier qui a été établi à la communauté de communes, sur lequel nous avons débattu à la communauté de communes et que j'ai voté et je ne peux pas dire autre chose, je l'ai voté. Oui, d'ailleurs, beaucoup de gens autour de cette table...

M. CASTEL : Ça été voté pratiquement à l'unanimité, moins deux abstentions.

M. KERLOC'H : Ce qui signifie qu'effectivement, nous avons défini que c'était à la communauté de commune que nous allions identifier les budgets qui permettent de financer le projet de territoire.

M. GUILLON : Sauf que, deux choses, Monsieur KERLOC'H...

M. KERLOC'H : Et le fonds de compensation vient justement compenser le fait que les communes ont aussi dans ce projet de territoire un certain nombre de fiches-actions.

M. GUILLON : Mais alors, il faudrait savoir ! On ne doit pas parler de la Com Com ou on en parle ?

M. KERLOC'H : Projets de territoire. Mais on les vote ici ! On les vote ici, les projets...

M. GUILLON : C'est l'un ou c'est l'autre !

M. KERLOC'H : On les vote ici nos actions, on les vote ici les actions de la commune.

M. VORMS : Oui, mais l'augmentation de 33 %, on ne l'a pas votée ici.

M. GUILLON : Mais c'est la Comcom qui a fait un le territoire qui a décidé les investissements qu'allait faire Audierne ? Mais je crois qu'on n'avait pas le droit de parler de la Comcom, il faudrait savoir.

M. KERLOC'H : On a, dans le projet de territoire, identifié nos projets.

M. GUILLON : C'est encore du grand n'importe quoi une fois de plus !

M. CASTEL : Bah non !

M. GUILLON : Deux choses, la première...

M. CASTEL : Il faut remettre les choses à l'endroit ! Hé, oh ! Il faut remettre les choses à l'endroit. J'ai dit qu'effectivement, c'est un sujet communautaire. Maintenant que tu en parles, pourquoi pas. Mais je veux dire, aujourd'hui, on est dans un Conseil municipal et tu...

M. GUILLON : Oh non, arrête, Georges !

M. CASTEL : Mais si ! Mais c'est vrai ! Mais non !

M. GUILLON : Arrête de raconter n'importe quoi ! Excuse-moi, mais quoi encore ?

M. CASTEL : Mais je ne sais pas qui de nous deux raconte des conneries, mais je ne cherche pas le hit-parade !

M. GUILLON : Non, mais excuse-moi.

M. KERLOC'H : Mais on aimerait bien vous entendre sur ce même ton à la communauté de communes. Vous êtes absent de la communauté de communes, vous êtes silencieux à la communauté de communes ! Ça c'est la vérité, Monsieur GUILLON !

M. CASTEL : Il y a eu le projet de territoire... Courage, fuyons !

M. KERLOC'H : Vous réservez vos questions pour la communauté de communes au Conseil municipal et on le verra d'ailleurs dans les questions diverses !

M. GUILLON : Mais je prends la parole au Conseil communautaire.

Mme MADEC : Je crois qu'il était présent, il a d'ailleurs voté pour, donc...

M. GUILLON : Je prends la parole au Conseil Communautaire, inutile de mentir une fois de plus !

M. KERLOC'H : Quand vous êtes là !

M. GUILLON : Deux choses, Monsieur KERLOC'H, la première...

M. BOSSER : Mais avez voté pour déjà !

M. GUILLON : Non !

M. BOSSER : Mais bien sûr que si !

M. GUILLON : La première, Monsieur KERLOC'H, quand on en parle avec votre président – accordez vos violons – de la Comcom, il dit que ce document, le projet de territoire je l'ai avec moi, ce n'est pas gravé dans le marbre et qu'il peut évoluer et que toutes les fiches-actions – vous voyez, moi je m'organise un petit peu, je l'ai prévu, je l'ai là le projet territoire, si quelqu'un veut le voir, je peux le faire circuler – donc...

M. KERLOC'H : Il est même en distribution en bas à l'accueil.

M. GUILLON : Donc, le projet de territoire, le président de la Comcom nous dit qu'il n'est pas gravé dans le marbre et que toutes ces actions n'ont pas vocation à voir le jour et qu'en plus, le calendrier n'est pas figé non plus, premier point. Et deuxième point, si on devait se fier à ce qu'on nous annonce, si vous devez reprendre toutes les promesses que vous avez faites pendant la campagne, là, vous auriez explosé le plafond d'investissement.

M. KERLOC'H : Aujourd'hui, sur le projet de territoire, 38 des actions sont engagées.

Mme URVOIS : Sur combien ?

M. KERLOC'H : 74.

Mme URVOIS : C'est pas mal.

M. KERLOC'H : Projet de territoire qui vient d'être voté.

M. GUILLON : Sauf qu'il nous reste deux ans et que donc, évidemment, on est à la moitié et que l'autre moitié ne sera pas faite.

M. KERLOC'H : Mais il n'y a que vous qui avez une vision arrêtée au mandat.

M. GUILLON : Oui et alors ?

M. KERLOC'H : Le projet de territoire ne s'arrête pas au mandat.

M. GUILLON : Sans doute, mais moi, je vous dis que ce budget-là, on n'aura pas fait la moitié de ce qui est prévu. Mais Monsieur KERLOC'H, vous croyez que vous avez le droit d'engager les élus qui viendront après vous ?

M. KERLOC'H : Il y a une continuité. Comme si les élus d'avant n'avaient pas engagé la continuité. Vous n'aviez pas engagé ce que nous avons dû faire en début de mandat et que nous avons continué ?

M. GUILLON : Mais vous plaisantez ou quoi ? Mais les élus quand ils arrivent aux manettes, ils font ce qu'ils veulent ! S'ils veulent prolonger les projets qui sont engagés, ils prolongent.

M. KERLOC'H : Vous arrêterez les projets qui seront engagés, vous l'assumerez, enfin si vous arrivez aux manettes, bien sûr !

M. GUILLON : Mais ceux qui ne sont pas engagés, c'est encore plus facile de les arrêter, excusez-moi de vous le dire !

M. VORMS : Mais pourquoi, on a donné les pouvoirs à la Comcom ?

M. GUILLON : Alors, excuse-moi, je finis là-dessus. Nous, on avait prévu de faire le front de mer, vous ne l'avez pas fait. Alors ? Vous avez fait ce que vous avez voulu en arrivant, il me semble, non ?

M. KERLOC'H : Le front de mer sera engagé, il sera fait à un autre rythme.

M. GUILLON : Ah oui, d'accord.

M. KERLOC'H : Oui, parce qu'aujourd'hui, encore une fois, je le répète, l'urgence à Audierne sur les investissements, ce sont les bâtiments, ce ne sont plus les voiries.

M. GUILLON : Ce sont les bâtiments ?

M. KERLOC'H : *Oui, ce sont les bâtiments. Les bâtiments sont dans un état lamentable !*

M. GUILLON : *Mais vous avez dit ça en arrivant, qu'est-ce que vous avez fait depuis quatre ans à part le cinéma ? Rien ! Est-ce qu'il y a un seul bâtiment où vous avez travaillé depuis quatre ans ?*

M. KERLOC'H : *L'école, la bibliothèque d'Esquibien.*

M. GUILLON : *Mais vous plaisantez, qu'avez-vous fait à la bibliothèque d'Esquibien ?*

M. KERLOC'H : *Ils sont en cours. Ces projets-là mettent du temps. Encore une fois, vous l'avez dit vous-même, on en a parlé tout à l'heure ! Entre 2021 et 2024, qu'est-ce qui s'est passé à Kérivoas ? Rien, vous réfléchissez.*

M. GUILLON : *Non, mais c'est incroyable ! Qu'avez-vous pondu depuis quatre ans dans les bâtiments ? Rien de rien, Monsieur KERLOC'H ! À part le cinéma, vous n'avez rien fait d'autre ! Non, mais si, c'est prévu, c'est prévu !*

M. KERLOC'H : *Et dès qu'on a des projets, vous les attaquez. C'est sûr...*

M. GUILLON : *Ah non ! Pas du tout ! On n'a jamais attaqué le projet du cinéma, je peux vous le garantir. On était contents de le voir arriver, sauf que ça s'est fini en eau de boudin, c'est une catastrophe.*

M. KERLOC'H : *Vous n'avez jamais attaqué le projet du cinéma ?*

M. GUILLON : *Ah non, on était favorables !*

M. KERLOC'H : *Et encore une fois, c'est vous qui l'avez lancé ce projet.*

M. GUILLON : *Mais oui, mais on était contents de le voir continuer !*

M. KERLOC'H : *Et vous n'arrêtez pas de l'attaquer quotidiennement !*

M. GUILLON : *Attendez, mais vous avez vu à quoi vous êtes arrivés ? Au fiasco où vous êtes arrivé ?*

M. KERLOC'H : *Et pour cause ?*

M. GUILLON : *Et pour cause, oui. C'est toujours la faute de ceux qui étaient là avant, au bout de quatre ans quand même. La première année, je veux bien...*

M. KERLOC'H : *Non !*

M. GUILLON : *... mais depuis quatre ans, la rengaine commence à être un peu dure.*

M. CASTEL : *On va se regarder dans la glace quand même...*

M. VORMS : *Juste petite question, pourquoi a-t-on transféré à la Comcom l'augmentation et pas à chaque commune qui décide ?*

M. GUILLON : *Mais parce que c'était plus confortable politiquement, Tony !*

M. BOSSER : *Vous l'avez dit à Bolloré à Pont-Croix ? On ne vous a pas entendu !*

M. GUILLON : *Ah, vous ne m'avez pas entendu ? Moi, je prends la parole quasiment à chaque Conseil communautaire.*

M. BOSSER : *Par contre, moi je l'ai dit.*

M. KERLOC'H : Mais c'est peut-être parce qu'il n'y avait pas la presse à Bolloré.

M. BOSSER : Ah, c'est pour ça.

Mme MADEC : Oui, au Conseil communautaire, Monsieur GUILLON a voté pour donc, cette augmentation

M. GUILLON : J'ai voté pour cette augmentation, moi ?

Mme MADEC : Il me semble que oui.

M. GUILLON : Ah bon, d'accord.

M VORMS : Ça ne répond pas à la question pourquoi on a transféré.

M. KERLOC'H : On n'a pas transféré.

M. CASTEL : Ce n'est pas transféré, il y a un projet communautaire. Ce projet-là..

M. VORMS : Je suis d'accord, mais pourquoi les Audiernais, nous, ici, ne pouvons-nous pas décider nous-mêmes de l'augmentation ?

M. KERLOC'H : Mais on n'a pas augmenté, on a décidé de ne pas augmenter, nous ici, alors qu'on aurait pu augmenter la taxe d'habitation sans augmenter la taxe foncière, parce qu'en plus, on est en zone tendue. Ce n'est pas un choix qu'on a fait.

M. CASTEL : Si, c'est un choix de ne pas le faire.

M. GUILLON : Sauf que concomitamment au doublement de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à la Comcom, on a instauré un droit de tirage des communes sur le budget de la Comcom. La réalité, c'est celle-là, vous ne pouvez pas dire le contraire.

M. KERLOC'H : C'est un pacte financier.

M. GUILLON : Oui, c'est ça.

M. KERLOC'H : C'est un pacte financier.

M. GUILLON : C'est un tour de passe-passe que ça s'appelle.

(Brouhaha.)

M. GUILLON : Je suis désolé, alors on va dire que je suis l'empêcheur de tourner en rond, mais quand on va au fond des choses, vous êtes bien obligé de reconnaître la réalité des faits quand même.

M. KERLOC'H : Non, c'est dommage que vous n'ayez pas eu ce débat-là au moment où c'était intervenu à la Comcom. C'est dommage.

M. GUILLON : Mais Monsieur KERLOC'H, si vous nous...

M. KERLOC'H : Mais vous nous réservez en règle générale toutes les emmerdes.

M. GUILLON : Si vous nous rendiez compte de ce qui se passe à la Comcom ici, on aurait pu débattre du sujet avant que vous ne votiez.

M. KERLOC'H : Mais vous y êtes à la Comcom, vous êtes élu.

M. GUILLON : *Mais pas les autres élus !*

M. VORMS : *Et nous, par exemple, on n'y est pas ?*

M. GUILLON : *Ce n'est pas mon cas qui est intéressant, c'est le cas de tous les élus du Conseil !*

M. KERLOC'H : *Qu'est-ce qui vous empêche de faire un retour ?*

M. GUILLON : *Mais c'est vous le Maire, c'est vous qui êtes aux manettes, vous êtes au bureau ! Mais c'est n'importe quoi !*

M. KERLOC'H : *Encore une fois, ici, au Conseil municipal, nous traitons des affaires de la commune.*

M. GUILLON : *Mais vous êtes là pour rendre compte...*

M. KERLOC'H : *Et pas de la Comcom.*

M. GUILLON : *Mais enfin, mais c'est... mais comment pouvez-vous sortir des conneries pareilles ? Excusez-moi de ce mot, mais franchement, mais !*

M. KERLOC'H : *Et que faisiez-vous, vous ? Je ne me rappelle pas avoir eu un débat sur ce qui se passait à la Comcom ici.*

M. GUILLON : *Mais bien sûr que si, moi j'ai toujours rendu compte...*

M. KERLOC'H : *Mais pas du tout !*

M. GUILLON : *... de ce qui se passait à la Comcom quand j'étais Maire.*

M. KERLOC'H : *J'ai fait un mandat dans l'opposition, je n'ai jamais entendu parler de la Comcom dans cette enceinte.*

M. GUILLON : *Vous n'avez jamais siégé dans mon opposition à Esquibien.*

M. KERLOC'H : *Mais pourquoi avez-vous encore fait cette foutue fusion ? On se pose vraiment la question !*

M. GUILLON : *Mais ce n'est pas la question. Mais pourquoi parlez-vous de la fusion ?*

M. KERLOC'H : *Mais parce que c'était tellement bien avant ! C'était tellement bien avant ! Pourquoi avez-vous fait cette fusion ? On se demande !*

M. GUILLON : *Je vous dis simplement...*

M. KERLOC'H : *On se demande et je vous pose vraiment la question !*

M. GUILLON : *Mais je ne vois pas pourquoi vous ramenez le débat là-dessus ?*

M. KERLOC'H : *Parce que moi aussi je m'interroge !*

M. GUILLON : *La question, je vais vous dire, si vous voulez une réponse, je vais vous la trouver tout de suite, moi je vois que... Je vais vous retrouver ça, la réponse est assez simple, je ne sais plus à quelle page c'est, je vais essayer de vous le retrouver. La réponse, c'est que les recettes réelles de fonctionnement en 2022 sont de 4,6 millions, elles vont passer à 4,9 millions et demi en 2023. C'est ça la réponse, c'est une partie de la réponse tout au moins. C'est que si nous n'avions pas fait la commune nouvelle, vous n'auriez pas le budget très conséquent qui va peut-être vous permettre de faire une école à un prix exorbitant. Voilà la réponse, Monsieur KERLOC'H.*

M. KERLOC'H : Un projet financier, alors. Mais vide.

M. GUILLON : Non, je vous dis que c'est une partie de la réponse.

M. KERLOC'H : Non, un projet financier.

M. GUILLON : L'autre partie, c'est qu'on était en conurbation. C'est un projet qui était tout à fait cohérent. La troisième raison, c'est qu'on avait des services techniques qui n'étaient pas à la hauteur à Esquibien, puis qu'on n'avait pas les moyens qu'il fallait. Là, on est arrivé à une taille critique qui nous permettait, et Dieu sait qu'on arrivait à faire beaucoup de choses malgré tout avec les moyens qu'on avait, et en changeant...

M. KERLOC'H : C'est dommage qu'on n'ait pas eu ce débat-là à l'époque.

M. GUILLON : Si vous voulez botter en touche et parler d'un sujet qui vous intéresse, je vous comprends...

M. KERLOC'H : C'est un débat de campagne.

M. GUILLON : Parce que vous êtes bien mal à l'aise sur le DOB et je comprends que vous essayiez de vous divertir de ce sujet-là qui vous pose problème et on le comprend.

M. KERLOC'H : On continue ?

M. GUILLON : Mais oui ! C'est lui qui devrait dire les choses au début, mais on n'est au courant de rien. Vous n'informez jamais de rien ! Vous êtes dans le culte du secret, alors que vous savez bien que la loi vous impose de nous informer autant que vous, nous, l'opposition. Et ça, vous ne le faites jamais !

M. KERLOC'H : Vous nous posez des questions, je vous réponds.

M. GUILLON : Mais vous... mais attendez, vous nous dites...

M. KERLOC'H : Tout à fait, on a parlé du cinéma, on a répondu en toute transparence.

M. GUILLON : Combien de fois nous avez-vous dit : « je ne vous répondrai pas » ?

M. KERLOC'H : On a parlé en toute transparence, mais parce que vous étiez en dehors des questions.

M. GUILLON : Est-ce que vous voulez que je vous rappelle...

M. KERLOC'H : Si vous posez une question, moi, je vous réponds.

M. GUILLON : Mais non, vous nous avez dit plusieurs fois ce soir : « je ne vous répondrai pas », alors il faudrait savoir.

M. KERLOC'H : Mais il faut que vos questions soient en rapport avec ce qu'on est en train de regarder.

M. GUILLON : Voulez-vous que je vous rappelle...

M. KERLOC'H : Vous n'arrêtez pas de faire du hors-sujet, Monsieur GUILLON.

M. GUILLON : Voulez-vous que je vous rappelle, parce que là, c'est le sujet que vous évoquez vous-même, quand vous nous avez fait voter pour le projet Vérifica, alors qu'on n'avait même pas eu accès au dossier ?

M. KERLOC'H : Mais je vous ai répondu là-dessus.

M. GUILLON : Trouvez-vous ça normal ?

M. KERLOC'H : Mais je vous ai répondu là-dessus ! Mais je vous ai répondu !

M. GUILLON : Mais voyons ! C'est une étude qui nous a été présentée très succinctement au dernier Conseil qu'on n'a toujours pas vu, vous trouvez ça normal ?

M. KERLOC'H : Mais elle n'est pas terminée, c'est ce que je vous ai répondu.

M. GUILLON : Ah, elle n'est pas terminée, donc, on ne peut la voir. On voudrait nous faire voter...

M. KERLOC'H : On a réalisé une orientation, point !

M. GUILLON : ... et après, on le verra.

M. KERLOC'H : Lorsqu'elle sera terminée, elle sera présentée et nous la validerons.

M. GUILLON : Si vous voulez, je vous rappelle la loi, la loi dit que nous devons être informés au même niveau que la majorité.

M. KERLOC'H : Et vous l'êtes.

M. GUILLON : Ah, bah dis donc ! Excusez-moi ! Si Georges faisait preuve d'un peu d'honnêteté intellectuelle, ce soir, ça ferait plaisir. Il pourrait dire comment ça passait avant.

Mme MADEC : Monsieur GUILLON s'écoute beaucoup. C'est pour ça qu'on n'avance pas. Georges, tu continues ?

M. KERLOC'H : Comment ça se passait avant ?

M. CASTEL : Honnête intellectuellement ? C'est ce qu'il a dit ?

M. KERLOC'H : Tu n'es pas honnête intellectuellement.

M. CASTEL : Je ne suis pas honnête intellectuellement ?

M. KERLOC'H : Tu n'es pas honnête intellectuellement.

Mme MADEC : Veux-tu que je lise ?

M. CASTEL : Oui, vas-y, Véronique.

Mme MADEC : Mais je peux lire, c'est tout ce que je peux...

M. CASTEL : Je te prête ma voix.

Mme MADEC : Tu veux ? C'est comme tu veux.

Budget principal, les éléments significatifs. La fiscalité : le décret zone tendue est finalement paru courant septembre 2023 et Audierne figure parmi les communes concernées. Seule commune du Cap Sizun inscrite dans la liste. M'entendez-vous ? Bien, vous suivez aussi j'espère.

La Communauté de communes a décidé de procéder à une augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour financer le projet de territoire qu'elle a défini. En parallèle, un pacte fiscal et financier établi entre la Communauté de Commune Cap Sizun-Pointe du Raz et l'ensemble de ses communes membres prévoient qu'une partie des ressources liées à cette

augmentation de THRS sera allouée aux communes portant des projets en lien avec la centralité et d'intérêt communautaire.

Enfin, les bases de fiscalité ont été réévaluées de 7,1 % en 2023, en cohérence avec le niveau d'inflation, ces différents éléments permettant à la commune de voir ses ressources augmenter. Ainsi, il n'y aura pas de proposition d'augmentation de fiscalité locale par la Commune d'Audierne au titre de l'année 2024.

M. GUILLON : Peut-on revenir sur ce point ? Monsieur KERLOC'H, à vos vœux, donc... non, ne peut-on pas en parler ? À vos vœux, non seulement vous avez menti comme je l'ai prouvé tout à l'heure, mais en plus, vous avez annoncé cette proposition de ne pas augmenter la fiscalité locale. Trouvez-vous normal de faire cette annonce à vos vœux, alors qu'ici, les membres du Conseil municipal n'en avaient même pas débattu ni en commission ni en Conseil ?

M. KERLOC'H : C'est une proposition, Monsieur GUILLON.

M. GUILLON : Non !

M. KERLOC'H : Je n'ai pas arrêté les choses, encore une fois, je n'ai rien arrêté...

M. GUILLON : Ce n'est pas une proposition, vous avez affirmé que les impôts n'augmenteraient pas en 2024.

M. KERLOC'H : Mais parce que c'est la proposition qui va être portée...

M. GUILLON : C'est différent.

M. KERLOC'H : Et c'est celle qui sera adoptée, j'en suis certain.

M. GUILLON : Soit, mais pourquoi avez-vous affirmé à vos vœux que les impôts n'allaient pas augmenter, alors que nous-mêmes les élus, ni même d'ailleurs les membres de votre majorité n'en avaient débattu ?

M. KERLOC'H : Ça, c'est vous qui le dites.

M. GUILLON : Alors donc, ça prouve que vous allez peut-être nous donner des informations que l'opposition n'a pas, ce qui est illégal, ce que je viens de vous dire à l'instant. Alors, il faudrait savoir, c'est l'un ou c'est l'autre là aussi.

M. LOAS : Ah ouais ! Pour l'augmentation !

M. GUILLON : Alors, pourquoi avez-vous affirmé à vos vœux que les impôts n'augmenteraient pas avant que nous ayons pu en débattre ? Trouvez-vous ça normal ? Oui, a priori, vous trouvez ça normal, très bien. Dont acte !

M. KERLOC'H : Monsieur GUILLON souhaite que les impôts augmentent, dont acte.

M. GUILLON : Mais enfin, arrêtez de dire des conneries, s'il vous plaît ! Mais non, mais c'est impossible ! Mais vous devrez y avoir honte, Monsieur KERLOC'H.

M. KERLOC'H : Dont acte, Monsieur GUILLON. Allez !

M. GUILLON : J'ai honte pour vous parce que quand je vois le comportement que vous avez, dis donc, chapeau !

M. KERLOC'H : Oui !

On va passer sur les présentations tronquées d'après Monsieur GUILLON.

M. CASTEL : On va énoncer les grandes orientations 2024. L'axe 1 concerne la politique en matière de ressources humaines. Il est en perspective un départ retraite en 2024 sur le service scolaire, périscolaire. On poursuit la réflexion sur l'optimisation du fonctionnement, la poursuite de l'élaboration et de l'actualisation du tableau des emplois.

Sur le sujet de la prévention des conditions de travail. Après le travail sur le règlement intérieur et la formalisation des différents thèmes de ressources humaines, les équipes travailleront en 2024 sur la prévention des risques au travail. Ça passera notamment par l'identification d'un assistant de prévention chargé de déployer la politique de prévention auprès de l'ensemble des services. L'élaboration d'un document unique de prévention des risques professionnels et la mise en œuvre de formations en matière de prévention des risques liés à l'activité physique.

En 2024, on peut aussi identifier spécifiquement l'arrivée du conducteur de travaux au cours du premier trimestre due à l'augmentation du nombre de projets d'investissement. En termes de saisonnier, au regard du volume d'animation des dernières années et de la perspective d'une nouvelle animation, entre autres le festival de Place aux Mêmes qui se tiendra sur 7 dimanches sur juillet 2024, un saisonnier supplémentaire sera recruté cet été au service technique. Pour mémoire, trois saisonniers avaient été recrutés en 2023. Et la mission d'archivage sera finalisée.

Concernant l'axe 2 qui concerne les festivités de fin d'année, on prévoit l'évolution du projet 2023 avec encore du développement des animations. Un partenariat avec les commerçants, restaurants et associations locales développé pour cette troisième édition, fréquentation notamment sur les temps forts élevés. 2024, renouvellement de l'opération avec une répartition du budget entre illuminations et animations confirmé. Sur la partie communication qui concerne l'axe 3, la mise en place d'une application citoyenne, amélioration de la communication, enjeu majeur pour la communauté de communes et ses communes membres, l'application citoyenne qui permet une communication très rapide à destination des administrés. La tempête Ciaran et les différentes alertes météo qui ont été reçues de la préfecture montrent effectivement l'importance de disposer d'un outil réactif. Et en 2024, poursuite du travail engagé sur ce sujet pour concrétisation avec l'acquisition d'une application citoyenne.

Sur ce sujet – je termine, s'il te plaît – effectivement, l'orientation avait été de s'associer avec la communauté de communes afin que l'ensemble des communes possède ou puisse mettre en œuvre ce dispositif et cet outil. Ça a traîné, ça traîne un peu des 4 fers. J'espère que cette année, on sera dans la réalité et c'est aussi les requêtes qu'on a portées vis-à-vis de la Communauté de communes.

M. VORMS : Le problème, c'est que l'application, c'est très bien, mais le problème, c'est qu'il n'y avait pas internet, il n'y avait pas tout ça.

Mme URVOIS : Il n'y avait pas d'électricité, non ?

M. CASTEL : Les applications fonctionnant sur les réseaux téléphoniques, c'est la 4G qui est mise.

M. VORMS : Oui, mais justement, il n'y avait plus d'internet.

M. CASTEL : C'est vrai qu'il y a eu...

M. LOAS : Le téléphone, on l'a eu.

M. CASTEL : Le téléphone, ça fonctionnait.

M. VORMS : Oui, mais le réseau, tu peux téléphoner sans avoir de connexion internet.

Mme URVOIS : Oui.

M. VORMS : Donc, le problème, c'est qu'en fait, ton application risque de ne pas s'ouvrir malgré l'utilisation du téléphone en appel.

M. CASTEL : C'est une éventualité, mais...

M. VORMS : C'est juste ça que...

M. CASTEL : ... je suis assez dans le positif et je me dis que les réseaux téléphoniques et, entre autres, avec l'arrivée de la fibre, des équipements supplémentaires qui sont en train d'être mis en œuvre sur les poteaux ou les pylônes...

Mme URVOIS : Mais c'est quand même bête de mettre des poteaux, alors qu'ils sont tous tombés.

M. CASTEL : Non, mais ça, c'est...

Mme URVOIS : Ça, c'est un autre sujet, mais c'est vrai que de mettre des poteaux, alors qu'ils sont tous tombés...

M. KERLOC'H : Il y a d'autres événements que les tempêtes.

Mme URVOIS : Non, mais c'est un peu bête quand même.

M. KERLOC'H : Non, mais il y a d'autres événements que les tempêtes. On est en zone inondable et c'est quelque chose qui peut arriver et avoir un minimum d'info...

Mme URVOIS : Non, mais on a tout mis en sous-sol, et là, pour une autre raison, on met sur des poteaux. On met des poteaux maintenant, alors qu'on a, pendant un moment, mis tout dans le sol et, maintenant, on met des poteaux.

M. CASTEL : Je fais une digression, mais aujourd'hui, l'histoire de l'installation de la fibre optique dans le Cap Sizun, elle est aussi sur la partie enfouissement de réseaux. Vous vous souvenez sans doute qu'en 87, il y a eu une tempête conséquente. L'urgence du moment faisait que les réseaux téléphoniques, il fallait rapidement les remettre en musique. Quand Orange, à l'époque, c'était France Télécom, a essayé de rétablir au plus vite la solution, ils ont effectivement enfoui les réseaux, mais sans les passer par des boisseaux en plastique ou des tuyaux. Ce qui fait qu'aujourd'hui, quand ils installent la fibre optique, ils savent qu'il y a des réseaux téléphoniques qui passent dans le sol et qui ne sont pas dans des fourreaux. Donc, face à ça, pour des raisons, des coûts économiques, on voit des poteaux sortir effectivement parce que les infrastructures enterrées n'existent pas. C'est ça, la problématique.

Mme URVOIS : Non, parce qu'on nous a vendu souvent pas de poteaux, pas de poteaux et, maintenant, des poteaux, des poteaux.

M. CASTEL : L'explication...

Mme URVOIS : Oui, j'entends.

M. CASTEL : ... est bien souvent celle-là.

M. VORMS : Et concernant la tempête, vous avez prévu quand de faire un plan en cas que ça se reproduise ou... On en avait parlé de la dernière fois quand, oui, style, tu sais comme les crises...

M. CASTEL : Il y a un plan de sauvegarde qui est en place dans la collectivité. Effectivement, les questionnements sur les tempêtes et les façons d'agir, c'est un sujet, et je l'entends, qui va être remis sur la table et qui va faire en sorte qu'on puisse participer, que tout le monde puisse

participer autour de la table à l'élaboration ou l'amélioration des choses. Mais pour répondre à ta question, voilà l'axe concernant l'outil, l'application qui va être mise en place.

En termes d'investissement, on va parler des Petites villes de demain sur l'axe 1, avec la programmation-école, donc le choix de scénario de fusion des deux écoles sur le site de Pierre Le Lec, fin 2023, avec une enveloppe financière pour réhabiliter cette école. La prochaine étape, c'est la finalisation de l'étude de programmation et le lancement de la consultation pour la sélection de la maîtrise d'œuvre.

Autre sujet d'investissement, la réhabilitation du mât Fénoux, avec cette finalisation des travaux début 2024. La concrétisation de l'application qui a été choisie pour que les visiteurs puissent s'approprier le mât, diagnostic géotechnique des plateformes avec le CEREMA à regarder pour déterminer l'échéance et la nature des travaux à réaliser sur ces espaces. Les travaux de rénovation énergétique avec une priorité sur le bâtiment d'Esquibien, avec la bibliothèque et la salle de tennis de table, il y a une rénovation énergétique avec réfection des plafonds, des sols et du mobilier.

Concernant la Place Général de Gaulle, suite à l'élaboration du plan-guide, un travail sur les questions du foncier et de domanialité, en lien avec les partenaires externes que sont l'État, entre autres.

Sur l'axe 2, les autres projets d'investissement concernent la finalisation des travaux de réhabilitation et la mise en conformité du cinéma. On l'a longuement évoqué au cours de ce Conseil. La finalisation des travaux d'aménagement des locaux du centre technique, les travaux de réalisation des liaisons douces et de la signalétique d'éléments patrimoniaux remarquables (les lavoirs, les fontaines entre autres), l'aménagement de la plaine sportive de Trescadec, la poursuite du projet « Intracting rénovation d'éclairage public », la phase 2 de la rue Marcellin Berthelot avec les travaux de voirie. L'enrochement de la Falaise des Capucins et la programmation des travaux qui est à prévoir début septembre 2024.

Concernant le système d'information sur l'axe 3...

M. VORMS : Georges, c'est sur l'axe 2 que j'aimerais intervenir.

M. CASTEL : Vas-y.

M. VORMS : C'est concernant l'évolution de l'éclairage public. Ces derniers temps, en fait, il y a quelques soucis aussi bien au niveau du rue 14 Juillet qu'un petit peu partout ailleurs. C'est très bien de tout passer à LED, c'est génial, mais est-ce qu'il n'y aurait pas possibilité de voir à long terme, enfin à plus ou moins long terme, de mettre voire un lampadaire sur deux parce que certaines personnes, certains habitants ne se sentent pas en sécurité avec une extinction. Et le problème, c'est que là, il y a eu des cambriolages, dont les personnes étaient dans la maison. Donc, ce serait à voir s'il n'y a pas une solution pour trouver un moyen parce que là, le noir, c'est le jackpot pour la délinquance.

M. CASTEL : Les éclairages publics, c'est vrai qu'on en a parlé longuement, mais on avait effectivement cette préoccupation d'économies qui faisait qu'il a fallu réduire la...

M. VORMS : Ça, on peut le concevoir.

M. CASTEL : ... les plages horaires. La réflexion, Michel peut le confirmer, c'est de regarder la question avec plus d'attention dans le fonctionnement.

M. VORMS : Oui, mais y a-t-il possibilité, vu qu'on va remplacer les armoires, soit un lampadaire sur deux ou un lampadaire sur trois, mais qu'il y ait une présence lumineuse qui peut être là afin

de rassurer parce qu'il y a quand même de l'insécurité qui augmente. Et le problème, c'est que les personnes ne se sentent pas forcément en sécurité.

M. ANSQUER : Il y a des normes au niveau éclairage au sol. Actuellement, les ampoules qui sont en fonctionnement et les poteaux ont été mis en fonction de la luminosité de chaque ampoule pour avoir cette régularité au niveau de l'éclairage au sol. Maintenant, les LED, ils ont une puissance inférieure, ce qui fait que par endroits, il n'y aura plus cette régularité. Donc, le SDEF a prévu de vérifier ça et d'installer des luminaires supplémentaires là où il va y avoir des défauts d'éclairage.

M. VORMS : Oui, ça, je le conçois, mais le problème, c'est : je ne parle pas de l'exposition lumineuse, je parle dans la nuit.

M. KERLOC'H : Aujourd'hui, ce n'est pas possible.

M. ANSQUER : Tu parles de la plage horaire ?

M. VORMS : Oui, parce que le problème, c'est qu'avec les cambriolages qui peuvent se passer, avec tout ça, au bout d'un moment, il faudrait peut-être remettre au moins quelques points lumineux de temps en temps.

M. ANSQUER : On avait fait une réunion publique lorsqu'on a diminué drastiquement les durées d'extinction. Tout le monde était d'accord. On a fait ça en concertation. On a également prévu, suite à des demandes comme tu viens de faire, Tony, de revoir un petit peu, vu les demandes qu'on a eus, quand on aura terminé l'installation de tous les luminaires, de discuter déjà en commission sur les zones qui seront prioritaires, notamment sur le front de mer parce qu'il y en a qui s'en plaignent, les restaurateurs entre autres, c'est plutôt les clients qui se plaignaient que l'été, entre autres, ils voulaient se promener après avoir dîné et que l'éclairage, il n'y en avait plus. Donc, ce sont des choses comme ça qu'on va revoir.

M. VORMS : Oui, mais le citoyen qui souhaite plus être dans le noir.

M. ANSQUER : Il y a également à la rue du 14 Juillet des zones qui sont fréquentées, mais je ne pense pas que ce soit nécessaire de faire toutes les petites ruelles.

M. VORMS : Du coup, pour le touriste qui se plaint, il n'y a pas de souci, mais alors, par contre, le concitoyen qui lui se plaint réellement et qui vit là à l'année, il y a un problème.

Mme URVOIS : Lui, il faudra qu'il vote.

M. ANSQUER : Non, mais il y a également des demandes pour éteindre l'éclairage dans d'autres rues, donc il y a...

M. VORMS : Oui, mais c'est merveilleux qu'il y ait des demandes, mais comme je t'explique, je ne te demande pas à ce que ça soit Versailles, toute la rue soit Versailles, mais au moins... On change les armoires. On nous dit qu'après, tout va être mis avec les téléphones, les machins, qu'ils pourront piloter à distance, c'est très bien. Mais nous, ce qu'on demande c'est de savoir s'il y a possibilité, un lampadaire sur deux ou sur trois la nuit, il n'y a pas mort d'homme. Ce n'est pas ça qui va consommer beaucoup plus.

Mme BRIANT : C'est pour la question de sécurité.

M. VORMS : C'est une question de sécurité.

Mme URVOIS : Ça ne devrait pas être négociable. La sécurité des Audiernais ne devrait pas être négociable.

M. VORMS : Parce qu'il va falloir attendre quand pour qu'on change notre fusil d'épaule ? Qu'il y ait une agression, que...

M. ANSQUER : Je viens de te répondre, Tony ! Je viens de te répondre, il y a des normes au niveau de l'éclairage, on ne peut pas. Il faut qu'il y ait une régularité. Si tu éteins un sur de ou un sur trois, il va y avoir une zone sombre, et là, ça ne va pas le faire.

M. VORMS : Il y a d'autres systèmes. Tu prends l'hôpital de Douarnenez qui, ses lampadaires qui ne consomment quasi que dalle quand il n'y a personne et augmentent l'intensité quand les gens arrivent.

Mme URVOIS : Même à Brest, il y en a qui sont automatiques, qui ne s'allument que quand la personne, elle passe.

M. GUILLON : Oui, mais exactement. À partir du moment où vous aurez mis tout à LED comme vous nous l'avez promis, la question de la consommation va devenir secondaire. Et ensuite, que vous empêche-t-il, puisque vous allez remplacer les lampadaires, de mettre des détecteurs de présence à certains endroits pour rassurer les personnes ? Ce n'est quand même pas compliqué.

M. ANSQUER : Oui, on a fait cette demande au SDEF, on a demandé de nous chiffrer, ça coûtait un bras. Ça coûte un bras.

M. GUILLON : Des détecteurs ?

M. ANSQUER : Oui ! Si !

M. GUILLON : On en a mis sur le parking du terrain de foot à Esquibien.

(Brouhaha.)

M. ANSQUER : On ne peut pas en mettre partout. Ça coûte très cher. Alors maintenant, il faut savoir ce qu'on veut.

M. VORMS : La sécurité a un prix, du coup ?

(Brouhaha.)

M. ANSQUER : Alors, au niveau sécurité, il y a des chiffres là-dessus, il y a des villes qui ont tout éteint. Au niveau insécurité, il n'y a pas eu plus de délinquances que là où c'est éclairé.

(Brouhaha.)

M. VORMS : Donc, les gens qui sont cambriolés, on leur dira que c'est tout à fait normal.

Mme URVOIS : Oui, ils vont attaquer des femmes qui travaillent, là, le soir.

(Brouhaha.)

M. ANSQUER : Il y a des chiffres de la police.

Mme URVOIS : Rien à voir.

M. VORMS : Oui, mais la police, elle est à Plougastel, là, excuse-moi, mais le soir, le temps qu'ils arrivent, ça, c'est une réponse vraiment tarte.

(Brouhaha.)

M. VORMS : C'est sûr qu'à 18 h, la petite soupe et couché, c'est sûr qu'on ne voit pas la délinquance.

(Brouhaha.)

M. KERLOC'H : Si, par contre, il y a une chose qui est sûre, c'est qu'avec le nouveau projet, on pourra avoir des choses beaucoup plus fines en termes de quartier et avec des horaires d'éclairage différents en fonction des différents quartiers. Ce n'est peut-être pas la peine non plus d'allumer les lumières toute la nuit partout. Et ça nous permettra aussi demain d'avoir cette possibilité d'adapter les choses. Aujourd'hui, la seule chose, c'est qu'on est obligé de le mettre en centre-ville. Ça allume la moitié de la rue du 14 juillet, ça éteint une partie des quais, on n'a pas quelque chose de cohérent. L'idée, ça va être d'avoir quelque chose de plus cohérent et d'avoir un éclairage dans la ville qui soit adapté aux horaires et aux lieux.

M. GUILLON : Ce n'était pas dur de nous donner cette réponse-là tout de suite.

M. ANSQUER : Ce n'est pas clair...

M. GUILLON : Si, mais peut-on avancer, non ? On a l'impression qu'il y a un peu de flottement...

(Brouhaha.)

M. GUILLON : Les pauses c'est bien, mais quand on est dans le néant, là, je trouve qu'il y a beaucoup de temps morts ce soir.

(Brouhaha.)

M. GUILLON : C'est pour ça que j'ai demandé s'il y a un pilote dans l'avion, j'ai l'impression qu'il n'y en a pas.

M. CASTEL : Le pilote, il va vous parler de système d'information avec l'acquisition, sur cet axe 3, où on va parler d'acquisition d'une borne tactile extérieure pour la mairie d'Audierne, parce que ça permettra d'avoir sur cette borne l'ensemble des informations obligatoires et dédiées aux habitants.

M. VORMS : Et l'affichage va rester quand même en papier, en version papier ?

M. CASTEL : Non, si on passe sur une borne tactile, le papier, ça disparaît.

M. VORMS : À Audierne et à Esquibien ou juste à Audierne ?

M. CASTEL : À Audierne, ça sera sous cette forme-là. À Esquibien, il y a un sas vitré à la mairie d'Esquibien et on oriente les choses sur un affichage papier.

M. VORMS : À Audierne aussi, il y a un petit tableau en...

M. KERLOC'H : Oui, mais il n'est pas accessible, enfin il n'est pas assez grand pour pouvoir afficher et la majeure partie de l'affichage n'est pas accessible à plein temps sur Audierne.

Mme URVOIS : Donc, la borne sera à l'extérieur ?

M. KERLOC'H : Oui.

M. VORMS : J'espère que la durée de vie va être bien, qu'elle ne sera pas dégradée.

M. CASTEL : Effectivement, ce sont des choses qui sont déjà installées dans de nombreuses collectivités.

M. VORMS : Il faudra installer une caméra, je pense.

M. CASTEL : Et ils semblent être résistants, mais je ne lance pas un concours, mais ça semble résistant pour subir les éventuels...

M. GUILLON : Mais Georges, excuse-moi, est-ce que tu as conscience que nous sommes en train de débattre des orientations budgétaires, tu es en train de nous parler d'un truc, mais totalement secondaire.

M. CASTEL : Alors ! J'entends les questions qui sont posées dans la salle sur le débat budgétaire et sur...

M. GUILLON : C'était intéressant de mettre ça dans... ça veut bien dire que vous n'avez rien à mettre dans votre DOB pour aller nous coller ça dedans, quoi !

M. CASTEL : Oh ! Tes commentaires, Didier ! Si je vous parle d'évolution...

M. KERLOC'H : Ce n'est pas parce que vous commencez à fatiguer que, forcément...

M. GUILLON : Mais non, je ne suis pas fatigué, moi je suis prêt à rester toute la nuit !

(Brouhaha.)

M. CASTEL : On va la faire rapide, l'évolution...

M. VORMS : Non, mais tu peux continuer, Georges.

M. GUILLON : Vas-y, Georges, passe en seconde !

(Brouhaha.)

M. KERLOC'H : Je pense que vous avez perdu vos filtres, Monsieur GUILLON.

M. CASTEL : Je vais quand même vous parler de l'évolution du site internet. Suite à la première refonte, il faut poursuivre effectivement l'évolution.

M. GUILLON : C'est ça, les investissements en 24.

M. CASTEL : Sur cet axe du système d'information, la réponse est « oui ». Et la réflexion, on porte une réflexion aussi sur la mise en place d'un système de visioconférence, de sonorisation de la salle du Conseil municipal.

Mme URVOIS : Ah ça, c'est bien !

(Brouhaha.)

M. CASTEL : Non, ce n'est pas du tout énorme.

M. VORMS : Des micros qui fonctionnent bien.

M. CASTEL : Voilà !

M. KERLOC'H : Non, c'est de l'investissement, Monsieur GUILLON.

M. GUILLON : Non, mais je voulais dire, c'est du quotidien ! C'est ça que je voulais dire. Avez-vous de vrais investissements prévus en 24 ? C'est ça que je veux voir.

M. KERLOC'H : On vous les a passés en revue !

M. GUILLON : Ah, ça y est ?

Mme MADEC : Vous n'écoutez rien !

M. GUILLON : Ah, dis donc, on ne les a pas vu passer alors !

M. KERLOC'H : L'aménagement du centre technique, les travaux de réalisation de liaisons douces, l'aménagement de la plaine sportive, poursuite du projet Intracting, aménagement de la rue Marcellin Berthelot.

M. GUILLON : Alors, on n'y est pas venus encore ?

Mme MADEC : Mais si, on l'a déjà dit !

M. KERLOC'H : Mais si, on vient de les passer !

M. GUILLON : Je n'ai pas eu le temps de les voir !

(Brouhaha.)

M. KERLOC'H : Vous étiez peut-être occupé à autre chose.

Mme MADEC : À force de s'écouter, c'est à force de s'écouter.

M. KERLOC'H : On n'écoute plus les autres.

M. GUILLON : Je n'en reviens pas !

M. CASTEL : C'est parce que tu es aveuglé par les projets.

M. VORMS : Tu vois, Georges, que tu arrives à faire la lecture tranquillement, tout passe normal.

(Brouhaha.)

M. CASTEL : Les commentaires étant terminés, on va passer au plan de financement du projet de l'école. Je suppose que ça vous intéresse. Vous avez en affichage...

M. VORMS : Attends, Georges, on n'a pas, nous.

M. GUILLON : Non, mais ça veut dire qu'on a fini le DOB là alors ? C'est ça que ça veut dire ?

M. KERLOC'H : Vous n'avez plus de questions apparemment ? Vous avez passé sous silence la plupart des investissements. Vous ne les avez même pas entendus. C'est incroyable !

M. GUILLON : Je pense que, Monsieur KERLOC'H, avant de passer au sujet suivant, vous pourriez demander s'il y a des questions.

(Brouhaha.)

Mme MADEC : Il l'a dit deux fois.

M. GUILLON : Non, mais le problème, c'est que c'est encore une fois un copié-collé du DOB de l'année dernière, donc que voulez-vous qu'on dise ?

Mme MADEC : C'est comme vos commentaires, c'est un copié-collé d'une année sur une autre. D'un Conseil municipal sur l'autre, c'est un copié-collé vos commentaires, Monsieur !

M. KERLOC'H : Allez, financement du projet École !

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :
- prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024.

13.DELIBERATION N° 2024-012 : PLAN DE FINANCEMENT ECOLE

Rapporteur : M. Georges CASTEL

M. Le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération DE2023-135, le conseil municipal a approuvé le projet de fusion des 2 écoles sur le site de Pierre Le Lec et la réhabilitation du site.

Sur la base de l'étude de programmation, une enveloppe financière a été déterminée pour la réalisation de ce projet.

La commune va demander des financements auprès de partenaires externes.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	Taux de financement	€ HT
Diagnostics	80 000,00 €	Fonds Barnier	5%	250 000,00 €
Honoraires (Moe, Bureaux d'études, etc)	594 700,00 €	DETR	7%	400 000,00 €
Travaux	3 980 000,00 €	Bien Vivre Partout en Bretagne	4%	230 000,00 €
Imprévus	700 000,00 €	DSIL	11%	600 000,00 €
		Fonds de Concours EPCI	4%	210 000,00 €
		Fonds Vert	24%	1 300 000,00 €
		Pacte Finistère 2030	3%	150 000,00 €
		Autofinancement	41%	2 214 700,00 €
TOTAL	5 354 700,00	TOTAL	100%	5 354 700,00 €

Vu la délibération DE2023-135, portant approbation du scénario de fusion des 2 écoles sur le site de Pierre Le Lec et la réhabilitation du site, autorisant le Maire à demander les financements pour ce projet,

Vu la délibération DE2024-012 actant de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024,

Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 31 janvier 2024,

M. GUILLON : Je ne comprends pas, il y a quelque chose qui m'échappe une fois de plus. Monsieur KERLOC'H, toujours à vos vœux, vous nous avez affirmé que le budget était assuré. Alors, pourquoi faut-il qu'on fasse ces demandes aujourd'hui si le budget était assuré comme vous l'avez dit ?

M. KERLOC'H : Je n'ai pas dit que le budget était assuré.

M. GUILLON : Si ! Si, vous l'avez dit !

M. KERLOC'H : J'ai dit que le budget de la commune, que – et c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure –, la trajectoire budgétaire...

M. GUILLON : C'est faux ! Pendant que vous parliez, j'ai noté les mots, vous avez dit : « le projet est financé et viable », voilà ce que vous nous aviez dit, et vous avez même précisé « par l'État ». Alors, pourquoi fait-on aujourd'hui cette demande ou alors c'est que vous avez encore menti une fois de plus, c'est que ce budget n'était pas financé. D'ailleurs, il ne pouvait évidemment ne pas l'être puisqu'on n'avait pas encore débattu du sujet et que les demandes de subvention ne sont pas parties. Alors, pourquoi l'avez-vous affirmé ?

M. KERLOC'H : Je pense que l'année prochaine, aux vœux, je vais arriver avec un bâillon et les mains dans le dos.

M. GUILLON : Non, c'est très simple, Monsieur KERLOC'H, il suffit d'arrêter de mentir !

M. KERLOC'H : Oui, Monsieur GUILLON ! Vous avez raison ! Maintenant, on va voter ce projet de financement.

(Brouhaha.)

M. VORMS : J'ai une question, les 6,5 millions, du coup, c'est passé à 5 millions. Est-ce normal ? 6,5 millions TTC, c'est ça ? Merveilleux.

(Brouhaha.)

M. GUILLON : Si c'est comme vous nous l'avez dit aux vœux, faites-nous voir les financements, les courriers de financement de l'État que vous avez annoncés.

M. KERLOC'H : Je ne peux pas vous montrer les courriers de financement... vous le savez très bien puisque vous ne les avez pas votés, vous ne m'avez pas encore autorisé à envoyer les courriers de financement.

M. GUILLON : Alors, pourquoi avez-vous dit aux vœux que le projet était financé par l'État ?

M. KERLOC'H : Mais parce que c'est l'État qui va financer ce projet.

M. GUILLON : Mais vous avez dit que c'était fait ! Mais le problème, c'est que vous mentez sans même vous en rendre compte. Vous rendez-vous compte ? Vous êtes Maire quand même !

M. KERLOC'H : C'est ça ! Vous avez raison, Monsieur GUILLON, je mens sans même m'en rendre compte !

M. GUILLON : Mais c'est incroyable ! Alors, sur ce projet-là...

M. KERLOC'H : Alors, par contre, ce qui est peut-être plus grave, c'est que vous, vous mentez en vous rendant compte, ça, c'est sûr.

M. GUILLON : C'est ça, c'est ça !

M. KERLOC'H : C'est la différence entre nous.

M. GUILLON : Apportez des preuves, je vous attends. Je constate que vous allez obtenir 59 % de subvention.

Mme MADEC : On n'a pas le cinéma, mais on a Gepeto et Pinocchio. À défaut du cinéma...

M. GUILLON : Vous espérez obtenir 59 % de subvention, est-on d'accord ? C'est bien ce que vous avez indiqué.

M. KERLOC'H : Là, aujourd'hui, ce sont les demandes.

M. GUILLON : Donc, on constate habituellement sur un projet comme celui-là qu'on est plutôt entre 25, 30, au mieux 35. Comment pouvez-vous espérer avoir 59 ? Pouvez-vous nous le dire ?

M. KERLOC'H : Pas du tout ! Initialement, sur le projet du cinéma, on était même quasiment à 70 %.

M. GUILLON : Non, je vous parle d'un projet de l'ampleur de celui-là, Monsieur KERLOC'H, un projet d'École.

M. KERLOC'H : Je parlerai moi d'un projet de bâtiment, les financements seront les mêmes et les éléments de financement seront les mêmes.

M. GUILLON : Donc, c'est enregistré, on vous entend ce soir nous dire que vous allez obtenir 59 % de financement extérieur. Vous pouvez ricanez un peu plus et...

M. KERLOC'H : Oui, je ricane parce que vous prêchez le faux, systématiquement.

M. GUILLON : Mais non !

M. KERLOC'H : Vous prêchez le faux. On va demander des financements à ces hauteurs-là. Je ne peux pas vous dire qu'on va les avoir, je n'en sais rien !

M. GUILLON : D'accord. Donc, c'est différent. Je prends note de ce que vous nous dites, là.

M. KERLOC'H : C'est comme tout projet, Monsieur GUILLON ! Comme tout projet ! Quand vous faites des projets au Conseil départemental, c'est exactement la même chose. Vous présentez un plan de financement initial normalement.

M. GUILLON : On essaie de faire quelque chose qui soit un peu crédible et fiable. Là, vous pensez que vous allez avoir 59 % de subvention.

M. VAN PRAET : Ce qui serait intéressant, c'est qu'on dise comment on va se battre pour qu'on dépasse 60 %.

(Brouhaha.)

M. GUILLON : Je vois que les financeurs accordent en général 20, 25, jusqu'à 30 %. Et vous, mais par quel miracle l'État irait dire : « comme c'est Audierne, on va mettre plus ». C'est ça que je voudrais comprendre. Je pense que si vous aviez été loyal envers le Conseil municipal, vous auriez présenté des objectifs atteignables.

M. KERLOC'H : Des plans de financement au ras des pâquerettes. C'est ce que vous êtes en train de nous dire : des plans de financement au ras des pâquerettes.

M. GUILLON : Atteignables.

M. KERLOC'H : Mais ils seront atteignables.

M. GUILLON : Quelque chose de raisonnable.

M. KERLOC'H : Mais ils seront atteignables. Et là, en plus, on est sur les modes de financement habituels, mais en plus, on peut aussi concourir à des appels à projets, il y en a très régulièrement sur les écoles. Il y en a quasiment un par an. Et pour l'instant, on ne l'a pas encore mis dans ce plan de financement.

M. GUILLON : Je vous cite...

M. KERLOC'H : Donc, je crois qu'aujourd'hui, on est quand même sur quelque chose de cohérent.

M. GUILLON : Vous nous avez dit au dernier Conseil municipal, ouvrez les guillemets : « si nous ne parvenons pas à financer le projet, malheureusement, on ne pourra pas le faire ». Donc, là, vous parlez d'augmenter la dette à 9,5 millions ou 9,7 millions, en espérant avoir 59 % de subvention. C'est bien ça les données, on est d'accord ?

M. KERLOC'H : Non, aujourd'hui, on n'est pas que sur le financement de l'école. Dans le budget...

M. GUILLON : Non, d'accord. Je parle de l'endettement de la commune.

M. KERLOC'H : Non, mais on est d'accord, on n'est pas que sur le financement de l'école...

M. GUILLON : On parle de l'endettement de la commune. Vous nous parlez d'arriver à 9,5 millions ou 9,7 millions et vous escomptez dans le même temps avoir 59 % de subvention pour l'école.

M. KERLOC'H : Oui.

M. GUILLON : On est d'accord, j'en prends note.

M. VORMS : J'ai une question, c'est quoi l'organisme Bien vivre partout de Bretagne ?

M. KERLOC'H : C'est la Région, c'est un des dispositifs régionaux de financement.

M. GUILLON : Donc, le projet, il n'est pas sûr à ce jour. D'ailleurs, vous avez dit : « nous n'engagerons pas de projet qui ne soit pas financé », ce sont vos propos du dernier conseil.

M. KERLOC'H : Je vous rappelle qu'on est à la programmation. On suit une logique de projet basique.

M. GUILLON : « Encore une fois, je vous le dis clairement, le projet sera atteignable financièrement puisque si nous ne trouvons pas les financements nécessaires, nous ferions un programme d'économies sur le projet. C'est-à-dire qu'il y a un nombre de choses qui ne seraient pas réalisées ».

M. KERLOC'H : Je ne vois pas en quoi ce que vous venez de dire est en contradiction avec...

M. GUILLON : Je ne dis pas que c'est en contradiction, je veux qu'on affirme bien les choses, que ce soit clair...

M. KERLOC'H : Très bien !

M. GUILLON : ... qu'on a la possibilité de faire un projet a minima, je prends note.

M. CASTEL : Si on passe au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. GUILLON : Je ne vois pas comment on pourrait être contre 59 % de subvention.

M. CASTEL : Je vous remercie.

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- autoriser M. Le Maire à transmettre les demandes de financement associées ;
- l'autoriser à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

14.DELIBERATION N° 2024-013 : PLAN DE FINANCEMENT DU BATIMENT D'ESQUIBIEN (BIBLIOTHEQUE / TENNIS DE TABLE)

Rapporteur : M. Georges CASTEL

M. Le Maire expose à l'assemblée :

Le bâtiment de la bibliothèque et du tennis de table d'Esquibien nécessite une réhabilitation, principalement de la rénovation énergétique. Ce projet fait l'objet d'une fiche action « Petites Villes de Demain ».

Une étude de programmation a permis de déterminer les travaux à réaliser et l'enveloppe financière associée.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Libellé	Taux	Montant
Honoraires (Moe, contrôle technique, SPS, etc)	34 000,00 €	Bien vivre partout en Bretagne	20%	70 000,00 €
Diagnostics et études préalables	11 000,00 €	DETR	43%	153 000,00 €
Imprévus	20 000,00 €	Fonds Vert	17%	60 000,00 €
Travaux d'aménagement	290 000,00 €	Autofinancement	20,28%	72 000,00 €
TOTAL	355 000,00 €	TOTAL		355 000,00 €

Vu la délibération DE2024-012 actant de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024,
Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 31 janvier 2024,

M. CASTEL : Y'a-t-il des questions ?

M. VORMS : Dans la bibliothèque, c'est là où on... vous allez refaire toute l'isolation, c'est ça ? Ce qu'on avait vu en commission, c'est ça ?

M. KERLOC'H : C'est ça.

M. GUILLON : J'aimerais savoir quelque chose sur ce projet, pouvez-vous nous dire quel est l'objectif de ces travaux ?

M. KERLOC'H : La réhabilitation énergétique du bâtiment.

M. GUILLON : C'est la réhabilitation énergétique. Pouvez-vous nous indiquer la consommation en énergie de ce bâtiment ?

M. KERLOC'H : Pas là, non.

M. GUILLON : Mais vous avez une idée quand même ?

M. KERLOC'H : La difficulté aujourd'hui surtout, c'est le poêle à granulés qui n'est pas adapté et c'est surtout le fait que les livres s'abîment puisqu'il y a beaucoup d'humidité, d'hygrométrie dans le bâtiment et que les livres sont dans un état...

M. GUILLON : Alors, c'est différent, ce n'est pas l'énergie.

M. KERLOC'H : Non, c'est lié à la rénovation énergétique du bâtiment et à un système de ventilation et un système de chauffage.

M. GUILLON : Ah, d'accord ! C'est différent, donc.

M. KERLOC'H : Pas du tout.

M. GUILLON : Si, c'est différent parce que vous nous avez dit que c'est une rénovation énergétique, ce n'est pas qu'énergétique.

M. KERLOC'H : C'est une rénovation énergétique.

M. GUILLON : Alors, je vous repose la question, si vous affirmez que c'est une rénovation énergétique, combien consomme-t-on pour ce bâtiment par an ?

M. CASTEL : La réponse, on ne l'a pas.

M. KERLOC'H : Là, je ne peux pas vous donner exactement la consommation, mais il n'en demeure pas moins que ça reste une rénovation énergétique. Nous allons refaire l'isolation, installer une ventilation et traiter l'humidité.

M. GUILLON : Donc, on est sur un montant de 2 000 ou 3 000 € de consommation énergétique par an dans ce bâtiment. Donc, ça veut dire qu'on a un retour sur investissement de plus de 100 ans, c'est ça que ça veut dire la réalité. Vous voyez, si vous faisiez les choses correctement, c'est ça que vous auriez dû faire. Donc, vous engagez des travaux pour un retour sur investissement de plus de 100 ans, c'est extraordinaire.

M. KERLOC'H : On engage des travaux pour un confort aussi des usagers.

M. GUILLON : Ah bah alors ?

M. KERLOC'H : Quand bien même c'est une opération d'amélioration énergétique, elle n'est pas faite que pour se faire plaisir, elle est faite pour améliorer le confort et la qualité dans un bâtiment.

M. GUILLON : Il fallait me répondre ça tout de suite. Le problème, si vous voulez, ce projet porte un peu votre péché originel qui est, et moi, je vous l'avais dit dès le début, que vous auriez dû faire ce que n'importe qui d'autre aurait fait d'ailleurs puisque vous reconnaissiez vous-même que les bâtiments communaux étant en très mauvais état, c'était d'abord de faire un recensement des bâtiments, de voir quels étaient leurs qualités et leurs défauts, quel était leur niveau d'utilisation, comment on pouvait optimiser, lesquels on allait remettre en état, lesquelles on aurait pu céder, etc. Et ça, vous n'avez jamais fait ce travail, jamais.

M. KERLOC'H : C'est exactement ce que nous sommes en train de faire.

M. GUILLON : Ah bon ? Après quatre ans ?

M. KERLOC'H : C'est un travail itératif qui a commencé en 2020 et qui, j'espère, continuera au-delà de 2026.

M. GUILLON : D'accord. Il vous a fallu quatre ans pour faire ce travail que vous auriez dû faire d'entrée de jeu.

M. KERLOC'H : Ça a été lancé immédiatement quasiment, notamment les études énergétiques via le SDEF. C'est surtout le temps de retour qui a été très compliqué. Et c'est le croisement des études énergétiques avec aussi – et je vous le répète – les coûts liés à l'accessibilité qui font que certains bâtiments seront vendus, d'autres sans doute pas.

M. GUILLON : Mais pourquoi n'a-t-on pas fait...

M. KERLOC'H : Et, aujourd'hui, clairement, le bâtiment de la bibliothèque, il n'est pas question de le vendre. C'est clair. C'est un bâtiment qui aujourd'hui a une utilité, qui marche très bien, qui est peut-être l'un des derniers services en centre-bourg d'Esquibien avec la mairie et la poste. Non, il n'est pas question de le fermer.

M. GUILLON : Oui, vous allez retirer l'école donc... Mais on n'a jamais eu ce débat, Monsieur KERLOC'H, voyez-vous ? Ici, on vient, on débat de sujets qu'on découvre des fois au cours du Conseil, on n'a pas les éléments pour débattre. Et des sujets comme ceux-là qui seraient des sujets constructifs, qui devraient intéresser tout le monde, on ne les évoque jamais, jamais, jamais. Là, il y a une lacune grave.

M. KERLOC'H : Faites le lien entre les choses qu'on vous présente au Conseil. Vous auriez peut-être une vision un peu plus élargie de ce que nous souhaitons faire.

M. GUILLON : Si on avait pu avoir de vrais débats sur des sujets importants comme ceux-là, vous auriez pu faire un mandat intéressant.

M. KERLOC'H : Mais on pourrait avoir de vrais débats, Monsieur GUILLON. Encore faudrait-il que vous vouliez travailler. Encore faudrait-il que vous soyez dans une disposition qui nous permette le débat. Mais ce n'est pas le cas.

M. CASTEL : Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

M. GUILLON : On a des locaux de repli pour les associations le temps des travaux, non ?

M. KERLOC'H : Pour la bibliothèque, c'est trouvé, ça sera sans doute dans la salle du Conseil de la mairie d'Esquibien, le temps des travaux. Actuellement, on est toujours en train de rechercher une solution de repli pour le tennis de table.

M. GUILLON : C'est curieux que vous ne donniez pas ces informations-là spontanément aussi, vous voyez.

M. KERLOC'H : Parce qu'on est en train de voter le plan de financement, on n'est pas en train de voter le projet.

M. GUILLON : Ah, d'accord ! Voyons, il y a toujours une bonne raison pour ne pas dire les choses.

M. VORMS : Il y a la petite salle Omnisports qui va être libre, derrière Peugeot, là, le dojo.

M. KERLOC'H : Oui, elle n'est aux normes, celle-là. Et elle est plutôt grande.

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- autoriser M. Le Maire à transmettre les demandes de financement associées ;
- autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

15.DELIBERATION N° 2024-014 : PLAN DE FINANCEMENT PLAINE SPORTIVE DE TRESCADEC

Rapporteur : M. Georges CASTEL

M. Le Maire expose à l'assemblée :

La collectivité souhaite réhabiliter, développer et valoriser la plaine sportive de Trescadec, afin de renforcer la fréquentation de cet espace.

Une 1^{ère} programmation a été établie en 2023 et au regard des financements obtenus par la collectivité, elle a fait l'objet d'ajustements.

Le nouveau plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Libellé	Taux	Montant
Travaux d'aménagement	113 000,00 €	CD29 - Pacte Finistère 2030	40,17%	47 000,00 €
Aléas	4 000,00 €	Agence nationale du Sport	37,88%	44 321,00 €
		Autofinancement	21,95%	25 679,00 €
TOTAL	117 000,00 €	TOTAL		117 000,00 €

Vu la délibération DE2023-032 portant approbation du budget prévisionnel du budget principal 2023,

Vu la délibération DE2023-154 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget prévisionnel du budget principal 2023,

Vu la délibération DE2023-155 autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements en 2024,

Vu la délibération DE2024-012 actant de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024,

Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 31 janvier 2024,

M. CASTEL : Avez-vous des commentaires ?

M. GUILLON : J'ai des commentaires sur ce projet que je trouve, mais alors, extraordinaire. Je trouve que c'est fascinant. Je vais vous dire pourquoi. Parce qu'il vraiment très emblématique. Ce projet-là, il faut que tout le monde le sache dans le public aussi, c'est très intéressant pour le public. A l'automne 2022, vous avez fait une réunion publique pour en parler, une réunion publique catastrophique, vous vous en souvenez, ça avait été catastrophique.

Mme JOURAND : Non, ça n'a pas été catastrophique, c'était très intéressant.

M. GUILLON : Ah, ça n'avait pas été catastrophique.

Mme JOURAND : Très intéressant.

M. GUILLON : Vous avez la mémoire courte.

Mme JOURAND : Non, je n'ai pas la mémoire courte.

M. GUILLON : Au cours de laquelle vous aviez promis aux jeunes d'avoir les installations qu'ils attendaient. Ils ont été tellement déçus qu'ils ont quitté la salle.

En février 2023, en fait si, vous le savez très bien, on a délibéré ici même au Conseil municipal pour un projet de 355 054,09 €, pour lesquels vous comptiez sur la DETR, vous espériez 177 527 €. Obtenu : zéro. De l'Agence nationale du sport, vous espériez 50 000, vous avez eu 44 321 €. De la DSIL, l'État toujours, comme la DETR, vous espériez 55 000 €, vous avez obtenu zéro. Pour le Pacte Finistère 2030, vous avez demandé 47 000 € qui ont été reportés en 2024, on en débattrait, j'en débattrai avec Gilles MONIER, mais si vous souhaitez que je vous aide là-dessus, vous pouvez me contacter, je suis à votre écoute. Résultat : aujourd'hui, vous nous présentez un budget qui est divisé par trois parce que vous n'avez pas eu les subventions. Je trouve que ce projet, il est vraiment emblématique de ce qui va se passer pour l'école. Vous voyez, vous avez fait un projet, il y a un an, qui était trois fois plus important. Et, aujourd'hui, on fait un projet qui est divisé par trois parce que vous n'avez pas eu le financement. Alors, le problème, il est très différent de l'école là, quand même, parce que le premier projet, il avait coûté zéro, à part vos études habituelles, sauf que là, à l'école, on va s'engager sur des dizaines, des centaines de millions, de

milliers d'euros de dépenses pour faire des études et des sondages avant de se rendre compte qu'on n'a pas les subventions qu'il faut pour faire ce projet. Et c'est là que vous allez nous emmener à la catastrophe, Monsieur KERLOC'H. Ça, c'est une démonstration éclatante de la catastrophe annoncée, cette plaine sportive.

M. KERLOC'H : C'est surtout une démonstration de notre capacité à revoir nos ambitions en fonction de nos capacités financières, Monsieur GUILLON. Et ça sera exactement la même chose pour l'école.

M. GUILLON : Pourquoi annoncez-vous le projet à 6 millions pour l'école ? Donc, vous êtes prêt à sortir un projet à 2 millions ?

M. KERLOC'H : Et ça sera exactement la même chose pour l'école. Je serais étonné que nous ayons 0 € en DETR.

M. GUILLON : Donc, à l'école, vous pensez faire un projet à 2 millions au lieu de 6 ? Est-ce ce que ça veut dire ?

M. KERLOC'H : Ce n'est pas du tout ce que je suis en train de vous dire.

M. GUILLON : Vous venez de dire que vous êtes prêt à revoir le projet...

M. KERLOC'H : On n'est pas du tout sur le même type de projet. De toute façon sur l'école, il y a un minimum de travaux à réaliser en dessous duquel on ne pourra pas descendre. Après, on pourra éventuellement rogner sur certaines options parce qu'encore une fois, je vous le dis, qui ont été intégrées puisqu'on est parti sur quelque chose de très large, de très efficace. Écoutez, il y a peut-être des choses qu'on ne pourra pas faire, oui, c'est vrai.

M. GUILLON : Un an plus tard, vous divisez le projet par trois.

M. KERLOC'H : Pour autant, le projet verra le jour.

M. GUILLON : Je vous avais dit que la montagne accoucherait d'une souris. Vous en parlez dans votre magazine, vous allez mettre des agrès, des tractions, des barres parallèles et puis voilà, ça va se limiter à ça, on va refaire un tennis. Et puis, vous direz : « on a fait la plaine des sports qui était prévue à 355 000 €, il n'en reste rien » parce que vous n'avez pas eu les financements. Et encore une fois, là, et c'est un avertissement sans frais, alors que l'école, ça va nous coûter les yeux de la tête parce que vous vous êtes jeté la tête baissée là-dedans et vous croyez que vous allez obtenir 59 % de subventions. Vous rêvez ! Alors, que vous rêviez à titre personnel, pas de problème, Monsieur KERLOC'H, mais que vous fassiez rêver tout le monde pour nous emmener dans le mur, ça, vous n'avez pas le droit de le faire. La démonstration, elle est là, dans ce projet-là.

M. KERLOC'H : Mais pas du tout ! Encore une fois, je vous le dis...

M. GUILLON : Pas du tout ? Bah voyons !

M. KERLOC'H :... c'est la démonstration que nous n'engagerons pas la commune dans des dépenses inconsidérées si nous n'avons pas pu être financés.

M. GUILLON : Sauf que les dépenses auront été engagées.

M. KERLOC'H : Non !

M. GUILLON : Là, on a déjà payé 50 000 € à Vérifica. Vous allez encore dépenser combien ?

M. KERLOC'H : Avec 50 % de financement, absolument !

M. GUILLON : Mais c'est toujours de l'argent public, Monsieur KERLOC'H.

M. KERLOC'H : Avec 50... mais...

M. GUILLON : C'est toujours de l'argent public.

M. KERLOC'H : Mais on n'est pas en train de gaspiller de l'argent public, on est en train de préparer un projet d'investissement pour la commune. C'est un petit peu ce que vous oubliez systématiquement.

M. GUILLON : Ça, on le verra à la fin.

(Brouhaha.)

M. GUILLON : D'ailleurs, vous avez dit dans l'Ouest France du 19 janvier que l'investissement public n'est pas un gros mot et ne répond pas la même logique financière que l'investissement privé.

Mme MADEC : Tout ce que peut dire, tout ce que peut écrire, Monsieur GUILLON est fan.

M. GUILLON : Ce n'est pas dilapider l'argent public comme j'ai pu le lire. Mais où avez-vous lu ça, Monsieur KERLOC'H ?

M. KERLOC'H : C'est ce que vous répétez à longueur de temps ! Vous venez de le dire encore : « vous allez nous mettre dans le mur » !

M. GUILLON : Mais est-ce qu'on vous a dit que...

M. KERLOC'H : Vous estimez que l'investissement, c'est une dépense inconsidérée.

M. GUILLON : Mais vous plaisantez ou quoi ?

M. KERLOC'H : C'est ce que vous avez dit !

M. GUILLON : Mais nous, on est favorables à l'investissement, mais pas n'importe comment, pas comme vous le faites !

M. KERLOC'H : Alors comment, dites-moi, des investissements comment ? Des investissements simplement où on refait la façade ? Où on ne va pas traiter le vrai problème d'un bâtiment ? C'est ça que vous proposez comme investissement ?

M. GUILLON : Vous vous êtes lancé sur un projet à 350 000 €, on arrive à un projet qui est diminué à 100 000 € puisque vous n'avez pas eu les subventions escomptées, c'est ça le problème !

M. KERLOC'H : Absolument ! Et moi, je crois que c'est de la bonne gestion.

M. GUILLON : Ah, c'est de la bonne gestion en plus ? Chapeau !

M. KERLOC'H : On l'a votée ? On ne l'a pas votée ?

M. GUILLON : Donc, vous pensez que c'est du bon travail.

M. CASTEL : Qui est contre ?

M. GUILLON : Non, mais moi, je vais...

M. KERLOC'H : Ça suffit, qui est contre ?

M. CASTEL : *Qui s'abstient ?*

M. GUILLON : *On parle de la plaine sportive, mais non, à ce prix-là, on peut y aller, il ne faut pas se gêner.*

Mme MADEC : *Mais on y va !*

M. CASTEL : *Si vous vous abstenez, c'est deux abstentions. Qui est contre ? Non, mais levez correctement la main.*

M. VORMS : *Je l'ai levé tout à l'heure, vous ne l'avez pas vu, donc excusez-moi !*

M. CASTEL : *Excuses-nous alors.*

Mme URVOIS : *Et une abstention.*

M. KERLOC'H : *Merci !*

M. GUILLON : *Je vais vous relire encore une fois, Monsieur KERLOC'H, c'était dans votre...*

M. KERLOC'H : *Demande de financement, tempête Ciaran.*

M. GUILLON : *... lettre de campagne n° 1, vous disiez...*

(Brouhaha.)

M. KERLOC'H : *Vous êtes mon plus grand fan, Monsieur GUILLON !*

M. GUILLON : *Bah oui, c'est vrai parce que je lis avec attention tout ce que vous écrivez et je pense que vous devriez écrire en réfléchissant avant.*

Mme MADEC : *Allez, continue, point 17 : Demande de financement tempête Ciaran.*

M. GUILLON : *Je vous propose de mettre mon expertise de la gestion des collectivités territoriales au service de notre commune et de ses habitants.*

(Applaudissements.)

M. GUILLON : *Et je n'invente rien ! Chapeau ! Chapeau, l'article !*

M. KERLOC'H : *Mais le DOB sur lequel vous venez de cracher est un excellent DOB. Aujourd'hui, le budget de la commune est un excellent budget. Vous avez une commune qui se porte extrêmement bien, et parce qu'elle se porte bien, peut regarder les investissements qu'elle a à faire.*

M. GUILLON : *C'est ça, c'est ça. On peut les faire n'importe comment.*

M. KERLOC'H : *Mais ça, vous ne voulez pas le voir et vous ne le verrez jamais derrière vos petites lunettes.*

M. GUILLON : *Et je vois même que le projet qu'on vient de voter pour la bibliothèque, c'est juste les études, ce sera en 2025. Il aura fallu cinq ans pour démarrer. Que voulez-vous que je vous dise ?*

M. KERLOC'H : *Mais bien sûr, on n'a rien fait pendant ce temps-là. On n'a pas apuré les différents chantiers qui étaient commencés.*

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide de :

- approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- autoriser M. Le Maire à transmettre les demandes de financement associées ;
- autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

16.DELIBERATION N° 2024-015 : PLAN DE FINANCEMENT DEMANDE DE FINANCEMENT TRAVAUX TEMPETE CIARAN

Rapporteur : M. Georges CASTEL

M. Le Maire expose à l'assemblée :

La Préfecture du Finistère a ouvert fin 2023 la possibilité de déposer une demande de financement au titre d'une dotation de solidarité en lien avec les dégâts de la tempête CIARAN.

Au regard des dégâts sur les biens communaux, la commune a déposé une demande financement.

Le tableau ci-dessous présente les éléments financiers liés à cette demande :

DEPENSES		RECETTES		
LIBELLE	MONTANT HT	LIBELLE	TAUX	MONTANT
Travaux liés aux dégâts de la tempête	105 799,00 €	Préfecture Finistère - Dotation solidarité	66%	70 000,00 €
		Autofinancement	34%	35 799,00 €
TOTAL	105 799,00 €	TOTAL	100%	105 799,00 €

M. CASTEL : Y'a-t-il des questions ?

M. GUILLON : Comment a-t-on chiffré ce montant ?

M. KERLOC'H : C'est le montant constaté aujourd'hui du coût des dépenses.

M. GUILLON : M. Lapalisse n'aurait pas dit mieux.

M. KERLOC'H : On a des services qui savent travailler. On a aussi facturé le temps agent parce qu'on sait l'identifier, on sait le facturer, on sait combien de temps, combien d'heures ils ont passées. On a facturé les différents dégâts qui ont pu être constatés sur le cinéma, sur le théâtre Georges Madec, sur l'école d'Esquibien. Aujourd'hui, on a un montant global des dépenses.

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- autoriser le dépôt d'une demande de financement au titre de la dotation de solidarité en lien avec la tempête CIARAN ;
- autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

17.DELIBERATION N° 2024-016 : SUBVENTION A L'ECOLE D'ESQUIBIEN POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

Rapporteur : M. Didier LOAS

M. Le Maire expose à l'assemblée :

L'école d'Esquibien envisage d'organiser un voyage concernant 26 élèves à destination de Montignac. Aussi, une demande de financement est sollicitée auprès de la commune.

Le financement prévisionnel du voyage est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Coût voyage (26 élèves)	13 922,00 €	Subvention commune	4 500,00 €
		Subvention APE	4 500,00 €
		Contribution familles (26 * 189€)	4 914,00 €
		Autre financement	8,00 €
TOTAL	13 922,00€	TOTAL	13 922,00 €

Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 31 janvier 2024,

M. LOAS : *Y'a-t-il des questions ?*

M. GUILLON : *Je voulais demander pourquoi ces subventions arrivent maintenant et pas avec...*

M. LOAS : *Parce qu'ils en ont besoin assez vite.*

M. GUILLON : *Ah, OK.*

M. LOAS : *C'est un voyage qui concerne 26 élèves.*

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- autoriser l'attribution d'une subvention de 4 500 € à l'école d'Esquibien pour l'organisation d'un voyage scolaire ;
- autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'application de la présente délibération.

18.DELIBERATION N° 2024-017 : PARTICIPATION AU FINANCEMENT RAID AMAZONES POUR 2 HABITANTES DU CAP SIZUN

Rapporteur : M. Didier LOAS

2 habitantes du Cap participent au Raid Amazone de mars 2024. Elles ont mobilisé divers financements pour ce projet et il est proposé de verser une contribution de 1 000 €.

Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 31 janvier 2024,

Considérant que M. Michèle LACOUR n'a pas participé au vote

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 7 voix contre, décide de :

- autoriser le versement d'une participation de 1 000 € pour le projet des 2 habitantes du Cap de participer au Raid Amazones ;
- autoriser M. Le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

19.DELIBERATION N° 2024-018 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « THEATRE DU BOUT DU MONDE »

Rapporteur : M. Didier LOAS

L'association « Théâtre du Bout du Monde » fête ses 40 ans au printemps 2024 et propose différentes manifestations pour cette occasion. L'association sollicite une subvention auprès de la commune d'Audierne (3 000 €). La Communauté de Communes est également sollicitée.

Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 31 janvier 2024,
Considérant que Madame Michèle LACOUR n'a pas participé au vote,

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- autoriser l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association « Théâtre du Bout du Monde » ;
- autoriser M. Le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. VORMS : J'ai une question. Quelles seront les différentes animations prévues, la manifestation...

M. LOAS : Théâtre du bout du monde ?

M. VORMS : Oui.

M. LOAS : Il y a trois dates, c'est déjà dans les panneaux d'affichage.

Mme BRIANT : Ce sont trois spectacles.

M. LOAS : Oui, il y a trois spectacles complets. Ce n'est pas seulement une pièce de théâtre.

Mme BRIANT : Par contre, on avait posé la question pour celle d'avant, comme là ce projet, il est en construction depuis deux ans, pourquoi cette subvention, on ne l'a pas regroupé avec les autres subventions ?

M. LOAS : Parce qu'ils en ont besoin pour mars, c'est ça aussi. Les autres subventions seront notées en avril.

Mme BRIANT : Mais ça fait deux ans qu'il y a les réunions préparatoires pour cette manifestation.

M. LOAS : Il ne l'a pas demandé avant.

M. KERLOC'H : On passe les subventions quand on nous les demande.

Mme BRIANT : Parce que les autres subventions, on a mis une date butoir ?

M. LOAS : Pour le 15 février pour le dossier de subvention.

M. KERLOC'H : Avant le 15 février.

M. GUILLON : Oui, deux choses. On nous met : « vu l'avis favorable unanime de la commission des Finances ». Je voudrais rappeler qu'en commission, nous nous abstenons de donner notre position parce que les commissions ne sont pas ouvertes.

M. KERLOC'H : Faites-le systématiquement. Ça ne se présume pas, Monsieur GUILLON.

M. GUILLON : On le fait à chaque fois, mais donc, vous mettez...

M. KERLOC'H : Non, vous ne le dites pas à chaque fois. Vous êtes dans, oui, effectivement, c'est le monde du silence quand vous êtes là.

M. GUILLON : Quand vous mettez « vu l'avis favorable unanime », non, on n'a jamais donné notre avis favorable, jamais, jamais, jamais ! Donc, ce que vous mettez là est encore mensonger, une fois de plus.

M. ANSQUER : Vous n'avez jamais dit que vous vous absteniez non plus.

M. GUILLON : D'ailleurs, on ne nous a pas demandé notre position.

M. KERLOC'H : Si, on a demandé votre position.

M. GUILLON : Bah, je suis désolé...

M. KERLOC'H : J'ai essayé de demander systématiquement et particulièrement en commission.

M. GUILLON : Je vous dis, moi à chaque fois, en commission, qu'on s'abstient, vous le savez très bien. Ne faites pas les innocents...

Mme MADEC : C'est quand vous êtes présent, Monsieur GUILLON, uniquement quand vous êtes présent ! Ce n'est pas le cas de vos colistiers, Monsieur GUILLON.

M. GUILLON : Je vous ai déjà dit que nous nous abstenions puisque les commissions ne sont pas ouvertes. Donc vous ne pouvez pas dire que c'est un avis favorable unanime.

(Brouhaha.)

Mme MADEC : Vous parlez pour vous, vous ne parlez pas au nom des autres, s'il vous plaît !

M. KERLOC'H : Vous ne vous abstenez même pas, vous êtes dans le monde du silence. D'ailleurs, ça change beaucoup par rapport à ce qui se passe ici en Conseil.

M. GUILLON : Mais parce que moi, je veux débattre au grand jour, Monsieur KERLOC'H. Qu'est-ce que vous appelez alors une abstention ?

M. KERLOC'H : Mais manifestez votre opinion, c'est tout ce qu'on vous demande.

(Brouhaha.)

M. KERLOC'H : Ne vous murez pas dans le silence, Monsieur GUILLON.

M. GUILLON : Deuxième point, j'ai l'intention de partir aussi en vacances, puis-je avoir une subvention de 1 000 € ? Moi je suis choqué par cette subvention, excusez-moi de vous le dire.

M. LOAS : C'est un sponsor.

M. KERLOC'H : C'est un sponsoring effectivement.

M. GUILLON : Je suis choqué et j'espère que le CCAS, quand il y aura une demande d'un bon alimentaire ou d'une aide pour le chauffage, il sera aussi généreux que ça. Et je vais vous demander de faire voter les trois subventions séparément.

M. LOAS : Les trois ? Les deux.

M. GUILLON : Les deux, pardon.

M. KERLOC'H : Elle a été votée.

M. GUILLON : Oui, les deux qui restent, je vais demander à ce qu'elles soient votées séparément.

M. KERLOC'H : Parfait ! Pour le Raid Amazones, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Pour l'association « Théâtre du bout du monde », les 40 ans du théâtre, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

L'ordre du jour est terminé, nous allons passer aux questions orales.

20. QUESTIONS ORALES

M. VORMS : C'est concernant le fleurissement dans une démarche de seconde vie, serait-il possible, tout ce qui est fleurs, bulbes, parce qu'on a remarqué que des fois, les chrysanthèmes, elles restent dans le pot et mis en terre, ce qui est normal puisque c'est de courte durée, je ne sais pas, d'essayer de trouver un lieu ou un truc en seconde vie, parce qu'il y a certaines fleurs, on prend des géraniums, on prend par exemple les bulbes, tout ça, il y a une seconde vie qui est possible. Et je me dis que ça peut être sympa de lancer un truc pour la récupération...

M. KERLOC'H : Justement, les chrysanthèmes, c'est typiquement les plantes qu'on ne plante plus et c'est ce qu'on a arrêté comme fleurissement.

Globalement, la récupération libre a été tentée dans un certain nombre de collectivités. Ce qu'on constate, c'est que c'est une initiative qui parfois attire les foudres des horticulteurs. Ça a été constaté dans certaines communes. Pour autant, l'idée n'est pas mauvaise. Il va falloir qu'on y réfléchisse parce que ça doit s'accompagner d'une charte. Et l'intérêt, si on réutilise des plantes de la commune, que ça serve aussi au plus grand nombre. Donc, l'idée, ça serait de pourquoi pas proposer ces plants-là, à ce moment-là, à des personnes qui fleurissent leur quartier, des associations, pourquoi pas, des jardins partagés éventuellement ou simplement des gens qui mettent en piètement de mur, ce qui aussi limite par ailleurs l'entretien des cantonniers.

Mais clairement, il faut qu'on cadre quand même un petit peu les choses et à mon sens, ça nécessite la création d'une charte de la végétalisation et qu'on en travaille. C'est un sujet qui pourrait éventuellement être abordé lors d'une prochaine commission, commission travaux ou commission euh... je pensais à domaine public aussi, éventuellement, cadre de vie.

M. VORMS : OK, très bien.

M. KERLOC'H : Mais l'idée est bonne.

M. VORMS : Je voulais parler aussi de l'entretien du Stiry. Donc, c'est très bien, vous avez fait, nous, par exemple au niveau des jardins partagés, c'est très bien, c'était nettoyé. Mais le problème, c'est qu'on a des lavoirs, on a tout ça tout autour, et c'est vrai que quand personnellement, qui y vais souvent à pied pour promener ma chienne, c'est un lieu où c'est triste, il n'y a pas d'entretien, il n'y a rien, ça fait un peu laissé à l'abandon » – entre guillemets – parce que quand on prend par exemple de la zone du lavomatique et qu'on descend tout le Stiry, c'est vrai que ça fait abandonné. Il y a tous les arbres couchés, il n'y a rien de spécialement intéressant.

M. KERLOC'H : Alors, il y a quand même une partie de cette zone-là qui est en propriété privée. Donc là, on ne pourra pas intervenir. Après, pour tout ce qui est propriété communale et publique, le chantier d'insertion communautaire est intervenu aux abords du collectif de Kérivoas, au mois de décembre 2023, pour un montant de 2 940 € TTC. Et dernièrement, on en parlait là, on l'a passé tout à l'heure, sur la parcelle aux abords de la pizzeria Vesuvio, ça, c'était la semaine dernière, et là, on en a encore eu pour un montant de 1 750 € TTC.

Actuellement, on a une demande de devis qui est en cours, toujours au chantier d'insertion, pour assurer le fauchage annuel de ces parcelles parce que c'est bien de les mettre propres, mais derrière, il faut garder l'entretien. Pour la partie qui est, elle, en bas du Stiry, là où il y a aussi un lavoir, ça, il y a eu un gros travail qui a été fait, il y a deux ans. Ça ne se voit pas parce que ça pousse beaucoup, mais aujourd'hui, on a un contrat d'entretien avec l'ESAT de Pont-Croix pour 421,16 €, avec deux interventions de fauchage par an.

M. VORMS : J'ai une question, le verger qui se situe en face de Ledru Rollin, il appartient à la Mairie, celui-là. C'est celui qui est à cheval entre le 14 juillet et Ledru Rollin avec un escalier. Ce sont les gens de la Mairie qui le taillent, qui le fauchent.

M. KERLOC'H : Celui-là, c'est sûr ? Pour moi ce n'est pas à nous. Après, il faut vérifier, mais...

M. VORMS : Puisque j'en présumais que ça appartenait à la Mairie... C'est celui où il y a le cours d'eau. Il y a les résidences de Kérivoas où ils ont fait le nettoyage.

M. KERLOC'H : Oui, ça, c'est à la Mairie.

M. VORMS : Voilà. Il y a la maison avec le panneau publicitaire, là, qu'on voit côté 14 juillet. Et juste après, il y a une sorte de verger avec le chemin, l'escalier et les rampes de la mairie et c'est la mairie qui entretient, c'est la mairie qui a aussi créé le passage...

M. KERLOC'H : Là je ne peux pas répondre, je vais me renseigner.

(Brouhaha.)

M. VORMS : Oui, parce que l'histoire de remettre au pire le verger en route, ça peut être sympa, ça peut être un bon un petit espace.

M. KERLOC'H : Je vais regarder.

M. VORMS : La question n° 3, qu'en est-il, vous savez, de la maison, là, que la Mairie est détentrice, je ne sais plus auquel parce que là, les arbres commencent à pousser sur l'espace de balcon, tout ça, enfin ça fait un peu... rue du 14 Juillet. Il y a un bégonia qui pousse sur le bâtiment.

M. KERLOC'H : Oui, ce bâtiment, c'est un projet sur lequel nous avons lancé après avoir eu des discussions, quoiqu'en dise Monsieur GUILLON, avec un opérateur qui avait un intérêt sur ce projet-là. On a lancé un appel à projets...

M. GUILLON : Vous nous avez annoncé un projet qui n'a jamais vu le jour, qui n'a jamais même été étudié. Vous avez rencontré quelqu'un et, tout de suite, vous avez fait une com dans la presse : « on va avoir 22 appartements » qu'on n'a jamais vus. C'était encore du pipeau une fois de plus, excusez-moi de vous le dire. Je suis obligé de vous le dire, c'était du pipeau.

M. KERLOC'H : Allez ! Le projet était très bien embarqué et c'est sur les modalités de financement que les choses ont été un petit peu plus compliquées.

M. GUILLON : Bien sûr ! Sauf que moi, le promoteur, je l'ai croisé, il ne m'a pas tenu ce même discours-là.

M. KERLOC'H : Eh bah, c'est bizarre ! Bien ! On a donc lancé un appel à projets sur ce terrain-là et force est de constater que ça ne suscite pas de grand intérêt, un grand intérêt. On a quand même eu une réponse partielle d'un opérateur qui souhaitait faire du logement social, voulait intervenir au profit de bailleurs sociaux. Il est parti se renseigner auprès des bailleurs sociaux qui lui ont annoncé un prix de sortie, eux, pour eux, d'achat à 2 400 € du mètre carré. Globalement, il manquait 800 000 à 900 000 € pour financer ce projet. Et puis, ils se sont dit que peut-être que la Commune serait intéressée par le financement de ce projet-là. Donc, autant vous dire qu'on espérait quand même à un moment, puisque c'est un terrain qui a été acheté 50 000 € je ne sais plus quand, il y a quelques années, on espérait au minimum retirer les 50 000 €.

Donc, aujourd'hui, clairement, on n'a pas de projet sur ce terrain-là et la question, vous en parliez tout à l'heure, Monsieur GUILLON, d'une revente peut se poser.

M. GUILLON : C'est le dur retour à la réalité.

M. VORMS : La prochaine, elle est sur la mise à jour du site internet et j'ai aussi fait le groupement avec le Gwaïen parce qu'en fait, il n'y a aucune liste, aussi bien sur le site internet d'Audierne ou sur le Gwaïen, les emplacements des défibrillateurs automatiques. Ma question vient de là, qu'il n'y a pas de mise à jour, il n'y a rien là-dessus et c'est vrai que...

M. KERLOC'H : Il y avait la question, c'est pour ça que je n'ai pas bien compris, sur l'équipe municipale ?

M. VORMS : Oui, il y a l'équipe, mais ça, c'est question de photo, c'est secondaire. Mais c'est vrai que...

M. KERLOC'H : Les photos ne sont pas assez belles, vous voulez qu'on les...

M. VORMS : Non, il n'y a pas Monsieur Pierre-Marie BOSSER, il n'y a pas Monsieur QUEMENER, il n'y a pas...

M. KERLOC'H : Il manque les photos, mais la liste est à jour.

M. VORMS : Oui, après, la liste est à jour. Ce n'est pas question de ça, mais ça, c'est dérisoire, c'était surtout sur les DAE.

M. KERLOC'H : Les DAE, écoutez, on prend l'idée, on va les mettre à jour. Juste pour info quand même, les DAE aujourd'hui, la liste a été publiée dans Le Goyen de juin 2023. Elle sera republiée avant l'été. Aujourd'hui, cette liste, vous pouvez la voir sur l'application Staying Alive. Vous avez l'ensemble des installations et on est en train de voir parce qu'il y a une nouvelle liste qui est portée par l'État, data.gouv, qui s'appelle GODAE. Et donc, on est en train de voir pour les faire référencer aussi sur cette appli-là.

Mme URVOIS : On ne les bouge plus ?

M. VORMS : Non, ils restent fixes.

Mme URVOIS : Pas comme avant ?

M. KERLOC'H : Il y a plusieurs cas. Il y a les cas des DAE qui ne sont pas nécessairement... qui étaient, maintenant, on y a pourvu, mais qui étaient mobiles, c'est-à-dire qu'on enlevait d'un endroit pour les mettre à un autre. Ça se faisait depuis des années. Il y a le cas des DAE qui sont disponibles dans des bâtiments qui ont des horaires d'ouverture. Donc là, c'est bien indiquer qu'ils ne sont disponibles qu'aux horaires d'ouverture de... ça peut être des commerces aussi. Et puis, il y a les DAE comme celui qui est devant la mairie qui, eux, sont disponible 24 h/24.

M. VORMS : Mais j'avais une question là-dessus aussi, c'est qu'il n'y aurait pas moyen après de voir peut-être, je sais que ça coûte cher, mais d'en intégrer d'autres, mettons, on prend la chapelle Sainte-Brigitte sur Esquibien, au niveau de toute cette zone ? Je me dis que la personne qui n'a pas spécialement le permis ou un moyen de locomotion, c'est vrai que ça fait loin, les DAE qui sont ici, ça fait assez loin. Et je me dis, dans l'urgence, c'est vrai que c'est à réfléchir à plus ou moins long terme. Peut-être, par exemple, il y a une ferme à côté, peut-être en collaboration ensemble, un financement partagé, je ne sais pas, mais d'essayer d'en mettre un petit peu partout parce que c'est vrai qu'on est assez éloigné du reste, quand on est à l'autre côté d'Esquibien...

M. KERLOC'H : Non, je comprends. Après, la difficulté, de pouvoir en mettre partout, c'est le coût d'entretien et la maintenance qu'il y a derrière. Les patchs sont à remplacer très régulièrement, donc, il y a un contrôle régulier à avoir, donc, voilà, un contrat d'entretien avec.

Et puisque la question s'est posée éventuellement même chez des particuliers, il peut y avoir des gens qui ont des problèmes cardiaques qui décident d'en acheter un. Est-ce qu'il est utilisable par tout le monde s'ils l'ont déclaré ?

Mme URVOIS : Ou s'il y a un problème aussi.

M. VORMS : Mais c'est ça, mais voir par exemple, il y a la ferme, là, je prends la ferme qui n'est pas très loin de Sainte-Brigitte, qui reçoit des colis, par exemple, elle fait aussi des colis, voir pourquoi pas mettons une subvention pour aider à 50/50 par exemple ou demander d'autres aides d'État qui peuvent vous permettre de financer cette opération-là. C'est peut-être utopique, mais... non, mais tu sais, le long de son mur qui va permettre que ça soit accessible à tout le monde.

M. MARZIN : Mais il n'y en a pas un à la gare maritime ?

M. KERLOC'H : Mais il n'y en a pas entre les deux. C'est vrai que la question pourrait se poser éventuellement au centre nautique

M. VORMS : C'est par rapport aux distances, c'est...

(Brouhaha.)

Mme BRIANT : Sainte-Brigitte.

M. VORMS : Sainte-Brigitte, mais...

Mme URVOIS : Non, mais c'est carrément à l'opposé.

M. VORMS : Voilà ! C'est au niveau 4 Vents, si tu préfères, donc, ça fait loin. Si jamais tu as besoin dans l'urgence.

(Brouhaha.)

M. KERLOC'H : S'il vous plaît, si le débat ne vous intéresse pas, on peut passer à autre chose. Oui, on vous a entendu. Après, encore une fois, la difficulté, c'est vraiment le quadrillage.

M. GUILLON : Oui, Monsieur KERLOC'H, tout ce que vous dites me passionne, allez-y ! On vous écoute.

M. KERLOC'H : Non, mais ça témoigne encore une fois de votre mépris pour ce qui se passe ici.

M. GUILLON : C'est terrible !

M. KERLOC'H : C'est terrible, oui, effectivement. On va continuer, mais j'ai bien noté le point.

M. VORMS : La question, la dernière, c'est sur ce dos d'âne, quai Anatole France, entre l'accroche pare-chocs et il s'affaisse de plus en plus. C'est celui qui est au niveau de Pierre Le Lec. Déjà, il est plus aux normes, il est interdit sur tout axe scolaire ou tout axe prioritaire des pompiers.

M. KERLOC'H : Le dos d'âne, il est sur l'axe départemental aujourd'hui. Il a fait l'objet d'une réflexion et d'une validation auprès des services départementaux et aussi auprès des services de secours lors de la réfection du centre-ville d'Audierne.

M. VORMS : À ce rythme-là, il n'y est plus.

M. KERLOC'H : En 2019. C'est un dispositif qui aujourd'hui apporte quand même une réponse à la limitation de la vitesse autour de l'école.

M. VORMS : *Oui, je suis d'accord, mais vu comment il s'affaisse au fur à mesure...*

M. KERLOC'H : *Oui, mais en même temps, je rappelle aussi que le centre-ville, c'est une zone 30 et que si on...*

M. VORMS : *Même à 30.*

M. KERLOC'H : *Si on arrive à 30 sur ce dos d'âne, normalement, ça va.*

M. GUILLON : *Non, mais quand bien même, Monsieur KERLOC'H, il n'est pas aux normes. On pourrait quand même boucher le nid de poule qui est devant, non ? Il me semble.*

(Brouhaha.)

M. GUILLON : *Le remettre aux normes au minimum. Parce que là, ne dites pas qu'il est aux normes.*

M. KERLOC'H : *Non, mais aujourd'hui, je suis désolé, les affaissements, ils sont constatés parce qu'on est sur du remblai. Les affaissements ont été comblés, pour être clair. Et puis, la difficulté qu'on a, c'est que ça nécessitera aussi une réflexion de cette partie de la route, mais qui nécessite aussi d'avoir une réflexion sur les réseaux enterrés. Et je vous rappelle que là, on a un réseau qui n'a pas été transféré au SIVOM d'assainissement qui est un réseau profond, qui n'est plus du tout aux normes, qu'on a la bande routière qui aussi n'est pas de notre compétence, donc, celle du Département. Donc, on a beaucoup de gens à mettre autour de la table. Pour l'instant, ce qui a été priorisé au niveau du Département, c'est la réfection de la rue du 14 Juillet et qui est à la PPI, si je ne m'abuse. Par contre, aujourd'hui, cet endroit-là n'a pas été priorisé. Ce n'est pas pour autant que ça ne sera pas réfléchi dans le cadre du réaménagement de l'école, puisqu'encore une fois, ça fait aussi partie des budgets qui ont été identifiés que de reprendre la route et de faire du stationnement à cet endroit-là.*

M. VORMS : *Juste, en parlant du 14 Juillet, on va réussir à avoir notre enrobé ?*

M. KERLOC'H : *Oui, c'est en cours. Ça a juste été reporté parce qu'il y a une canalisation d'eau potable, et donc, ça nécessite une intervention du Syndicat des eaux qui ne pouvait pas intervenir. Donc, on a priorisé d'abord la réfection du haut de la rue et, en fait, on reviendra sur cet endroit-là quand le syndicat des eaux aura fait les travaux.*

M. VORMS : *On n'a pas de date pour ça ?*

M. KERLOC'H : *C'est au budget 2024 du Département, donc...*

Autres questions ?

M. VORMS : *Non, ça y est. A moins que j'en pose d'autres, je peux !*

Mme BRIANT : *Une administrée nous indique qu'après plusieurs contacts à la Mairie et à la Communauté de communes, elle n'a eu aucune réponse à sa demande de composteur public, comme ça se fait déjà dans les autres communes. Elle voudrait savoir comment faire pour respecter la nouvelle règle imposée pour les déchets.*

M. KERLOC'H : *Votre question est bizarrement posée parce qu'en fait, elle induit une inversion finalement de la charge de la responsabilité. Je comprends que cette dame, elle veuille respecter la réglementation. En attendant, ce n'est pas elle qu'on va venir embêter, c'est bien la Collectivité et, en l'occurrence, la Communauté de communes qui a l'obligation de proposer un certain nombre de services et de capacités surtout pour gérer les biodéchets. On en a déjà parlé ici, ça implique quand même aussi un certain nombre d'autres questions, notamment les nuisibles qui*

pourront être autour. Et pour l'instant, on n'a pas de réponse. Alors, quand vous nous dites que toutes les autres communes l'ont fait...

Mme BRIANT : J'ai dit : « comme ça se fait déjà dans beaucoup de communes », je n'ai pas dit toutes les communes.

M. KERLOC'H : Pour l'instant, en fait, ça ne s'est pas fait dans beaucoup de communes clairement. Même les plus grandes, elles sont en train d'y réfléchir, mais pour l'instant, ce n'est pas encore vraiment à jour.

Ce qui sera favorisé au niveau de la Communauté de communes, c'est avant tout des compostages individuels, dès lors qu'il y a des jardins. Pour l'instant, on a identifié deux zones qui vont servir de tests pour des composteurs collectifs, on a la zone de Keristum et la Surcouf à Esquibien. Donc, on va voir comment ça fonctionne, quels sont les retours avant de savoir si on peut généraliser le dispositif. Normalement, on est sur des composteurs avec des grilles anti-rongeurs et autres. Mais on encourt forcément le risque des personnes qui auraient de toute façon eu des rongeurs chez eux, qui vont dire « c'est à cause du compost » c'est à peu près une évidence. Donc, ce n'est pas simple à mettre en œuvre.

M. VORMS : Le collectif n'est pas jojo. Nous, on l'a testé chez nous en résidence et s'il n'y a pas quelqu'un qui vient entretenir régulièrement, le problème, il est là. C'est parce que nous, on le fait avec l'assoc', mais...

M. KERLOC'H : Aujourd'hui, c'est toute la difficulté du projet de la Comcom qui est d'identifier des référents composts. Donc, j'imagine le voisin qui ira remuer son compost, le compost collectif tous les jours. Malheureusement, on n'a pas de solution miracle.

Donc, aujourd'hui, oui, en complément, la mise en place de ces composts aussi fait l'objet d'un contrat qui est passé par le Symeed pour l'acquisition justement des composts qui seront ensuite desservis dans les différentes collectivités et EPCI du Finistère.

M. COLIN : Oui, deuxième question, nous avons été étonnés d'apprendre que vous organisiez des visites de village. Pouvez-vous nous indiquer ce qui vous a motivés à cette action ?

Mme JOURAND : Je suis étonnée que vous soyez étonnés parce que les visites de village et de quartiers, vous en faisiez, Monsieur Guillon. Donc, quand vous nous demandez : pouvez-vous nous indiquer ce qui a motivé toute action, je vous retourne la question, pourquoi vous faisiez cette action ?

M. GUILLON : Je vais vous le dire, et c'était totalement différent. D'abord, nous, on a fait ça dès l'élection. On ne fait pas ça deux ans avant à portée électoraliste, premier point.

Deuxième point, quand on faisait nos visites, on allait sur place pour voir quels étaient les problèmes. Moi, je l'ai listé et le lundi matin, on avait deux agents qui allaient faire le travail qui pouvait être fait tout de suite. On ne passait pas avant pour recevoir des compliments, deuxième point.

Troisième point, Madame, nous, quand on le faisait, on invitait aussi l'opposition. On ne les mettait pas sur la touche comme vous l'avez fait, alors que vous avez même invité certains membres du Conseil des sages. Voilà la différence avec nous ou les trois différences avec nous, Madame.

M. KERLOC'H : Effectivement, on ne le fait pas de la même façon.

M. GUILLON : Ça, on peut le dire.

M. KERLOC'H : Et, justement, s'il y a des membres du Conseil des sages, c'est parce que le travail a été réalisé par le Conseil des sages sur les...

M. GUILLON : Et les élus d'opposition ne comptent pas, c'est ça ?

M. KERLOC'H : Et vous avez travaillé, vous, sur ce sujet-là ?

M. GUILLON : Non, mais vous ne croyez pas qu'on aurait dû être prévenu comme tout le monde ? Moi, je vous dis que quand j'étais maire, j'invitais les membres de l'opposition. Mon ami Georges pourrait le dire, il pourrait le dire spontanément, même d'ailleurs, le reconnaître puisqu'il sait très bien ça.

M. KERLOC'H : C'est dommage que vous ne soyez plus maire.

M. GUILLON : Ah non, ne vous faites pas de souci, j'ai heureusement beaucoup d'autres joies dans la vie que celle-là.

M. COLIN : À la Commission travaux que nous avons eu dernièrement, j'ai posé la question à l'adjoint aux travaux justement et il m'a répondu qu'ils avaient envoyé un message à la presse et c'est la presse qui n'avait pas fait son travail et n'avait pas communiqué dans la presse pour inviter justement tout le monde et prévenir tout le monde qu'il y avait une visite du village ce jour-là. Jusqu'à présent, quand on est convoqué au Conseil municipal, on reçoit des mails et les mails fonctionnent très bien. Si la presse...

M. KERLOC'H : Je ne vais pas parler des gens qui ne sont pas là. Moi, je crois que la presse a relayé le...

M. COLIN : Non, justement, il y a des gens qui étaient là, Michel ANSQUER était présent quand j'ai posé la question et, après, on a pu discuter des différents nids de poule qui avaient été très bien bouchés par les équipes techniques. Mais ça, c'est un autre sujet. Mais Michel peut répondre ce que Michel m'a répondu.

M. ANSQUER : Oui, j'ai dit que c'était transmis dans la presse.

M. COLIN : Exactement, et que c'est la presse qui n'avait certainement pas dû recevoir...

M. ANSQUER : Oui, c'est ce que j'avais cru... Mais c'est l'écho que j'avais eu.

Mme JOURAND : Non, mais ce n'est sûrement pas ce que j'ai fait circuler, je ne sais pas qui a dit ça. Ce qui était décidé, mais peut-être que ce n'est pas non plus comme vous, en effet, on écrit exactement. Le lendemain, c'est transmis au service technique qui regarde ce qui est possible, ça. Ce qui est prévu, c'est que comme on fait ça tous les mois, chaque trimestre, on va faire un résumé de ce qui avait été demandé. On dira ce qui a été fait tout de suite, ce qui est sur le point d'être fait en donnant des dates et ce qu'on ne fera pour telle et telle raison. Ça, c'est quand même possible. Et ça, ça sera envoyé à la presse.

Mme BRIANT : Mais comment les habitants sont-ils informés ?

Mme JOURAND : Mais les habitants, on leur met – vous allez le recevoir d'ailleurs récemment – ils sont invités chacun, on fait le tour avant, on va commencer demain, et on met tout ça dans les boîtes aux lettres, ils ont une invitation, ils savent où ça se passe, ils viennent nous rencontrer à l'endroit où ils ont envie et ils ont les horaires auxquels on passe.

M. COLIN : Non, mais ça, c'est très bien. Mais jusqu'à présent, quand vous avez besoin de nous, vous nous envoyiez un petit mail. Ce n'est pas la peine de mettre un article dans la presse. Tous les élus, majorité ou opposition, on doit être au moins au courant quand est-ce qu'il y a une visite

des villages, à moins qu'il n'y ait quelque chose à cacher dans ces visites des villages. La moindre des choses, c'est qu'on soit conviés.

M. GUILLON : Vous avez plus de considération pour les membres du Conseil des sages qui n'ont aucune légitimité démocratique que pour nous qui faisons partie du Conseil municipal.

Mme JOURAND : Quoi ? Aucune légitimité démocratique ?

M. GUILLON : Ils n'ont pas été élus que je sache !

Mme JOURAND : Mais c'est quoi la légitimité démocratique ?

M. GUILLON : Ils n'ont pas été élus.

Mme JOURAND : Qu'est-ce que c'est la participation citoyenne pour vous ?

M. GUILLON : Mais attendez, mais Madame, ils n'ont pas été élus.

Mme JOURAND : Je vous pose une question : qu'est-ce que c'est ?

M. GUILLON : Je vous dis qu'ils n'ont pas été élus démocratiquement.

Mme JOURAND : Qu'est-ce que la participation citoyenne ?

M. GUILLON : Madame, je vous dis qu'ils n'ont pas été élus démocratiquement.

Mme JOURAND : Je vous demande la définition...

M. GUILLON : Je vous emmerde encore ? Je vous dis qu'ils n'ont pas été élus démocratiquement ! C'est tout ! Et vous leur accordez plus de considération qu'à nous-mêmes. Vous auriez dû nous prévenir, c'était la moindre des choses. Moi, quand je le faisais, vous vous rappelez que je le faisais, je prévenais les élus d'opposition et ils étaient souvent présents d'ailleurs.

Mme JOURAND : Moi, je n'y étais pas quand vous êtes venue chez moi, je suis désolée. Je suis sûre que certains n'étaient pas là.

M. GUILLON : Ils étaient invités, Madame.

(Brouhaha.)

M. COLIN : Tu étais à nos visites de villages !

M. ANSQUER : Non, j'ai été présent à la visite de village qui était dans mon village. J'ai suivi jusqu'à le Créach, Pors Feunteun et je me suis arrêté là. Donc, ça fait trois villages, mais je n'ai pas fait tous les autres.

M. COLIN : Mais tu étais au courant que la visite des villages avait lieu en temps et en heure ?

M. ANSQUER : Oui, je l'ai appris par la presse.

M. COLIN : Ça paraissait dans les journaux.

M. ANSQUER : Si ça n'a pas paru dans la presse, c'était une erreur.

M. GUILLON : C'était annoncé au Conseil municipal, exactement.

M. KERLOC'H : Allez, question suivante !

Mme SCUILLER : On entend dire que l'Office du tourisme serait transféré au Stum, dans le nouveau centre communautaire, qui est pourtant éloigné du flux des visiteurs. Confirmez-vous cette rumeur, ou est-ce juste une rumeur ?

M. KERLOC'H : La programmation du futur siège communautaire intègre un espace aujourd'hui pour le front office, c'est-à-dire l'accueil du public et le back-office, c'est-à-dire les services support pour l'Office du tourisme intercommunal. Donc, c'est un positionnement que la Communauté de commune aujourd'hui estime stratégique, compte tenu de l'évolution de la place du Stum attendu dans les prochaines années.

Maintenant, ça, aujourd'hui, c'est une étude de programmation. Ça ne présage pas et ça ne présume pas, même si on sait à peu près pertinemment que le back-office sera de toute façon dans le futur siège de la communauté de communes, pour des questions de mutualisation. Toutefois, la décision finale appartient au Conseil d'administration de l'Office du tourisme. C'est lui qui est en dernier ressort...

M. GUILLON : Et vous trouvez que c'est pertinent aussi, Monsieur KERLOC'H ?

M. KERLOC'H : ... c'est lui qui est en dernier ressort se prononcera.

M. GUILLON : Vous trouvez que c'est pertinent, Monsieur KERLOC'H ?

M. KERLOC'H : Vous poserez votre question la prochaine fois.

M. GUILLON : Ah, très bien. C'est encore pertinent, bien.

M. KERLOC'H : Non, mais ce n'est pas votre question aujourd'hui. Vous me demandez si aujourd'hui l'Office du tourisme doit aller au Stum, je vous réponds.

M. GUILLON : Non, mais vous trouvez pertinent de mettre l'Office de tourisme à l'écart du flux des visiteurs ? Dont acte.

M. KERLOC'H : C'est tout ? Est-ce fini ?

Mme URVOIS : Non, il reste...

M. GUILLON : Non, il reste une question.

M. LAPORTE : Ça concerne le musée maritime. Nous avons appris dans le compte-rendu du dernier Conseil communautaire, dans la presse, que ce projet de musée se formalisait aux ateliers Jean-Moulin. Donc, on voulait avoir quelques précisions.

M. KERLOC'H : La Communauté de communes du Cap Sizun-Pointe du Raz a passé commande d'une étude de faisabilité pour la création d'un écomusée dans le tiers lieu des ateliers Jean-Moulin à Plouhinec, à partir des collections du musée maritime du Cap Sizun, c'est ce qui a été validé au dernier Conseil. Cette étude a pour principal enjeu de questionner la pertinence de la création d'un écomusée portant l'accent sur la maritimité du territoire du Cap Sizun par la réinterprétation d'un patrimoine aussi bien matériel qu'immatériel, sa préservation et sa valorisation. Cette réflexion implique de redéfinir le parti pris muséographique et muséologique et le concept muséographique en s'interrogeant sur le positionnement du musée dans l'offre de musée maritime de la Bretagne ouest, au vu de l'ambition de s'inscrire dans une dynamique globale d'attractivité et de valorisation du territoire de la communauté de communes du Cap Sizun-Pointe du Raz. La mission qui a été attribuée à un groupement consistera à réaliser un diagnostic culturel muséographique et de conservation préventive et technique du musée. Les équipes de programmation procéderont ensuite à une étude de faisabilité sous forme de scénarios d'évolution, de recommandations en matière scénographique et de conservation des collections assortie des chiffrages à l'investissement et en fonctionnement correspondant, ainsi

qu'à un accompagnement à l'obtention des subventions. Aujourd'hui, il y a quatre co-traitants qui ont été retenus pour cette opération : l'agence Syllab, Memoriae, agence spécialisée en muséographie, Patricia DAL PRA, conservation préventive et Monsieur Pierre NOÉ qui est économiste de la construction.

En plus de ça, il a été validé la mise en place aussi d'un groupe de travail au niveau de la communauté de communes et nous passerons certainement lors du prochain Conseil municipal la désignation d'un représentant pour la commune d'Audierne.

M. GUILLON : Et ne vous aurait-il pas semblé pertinent de nous parler de ce sujet-là, Monsieur KERLOC'H, en Conseil municipal ? Alors que c'était une promesse de campagne pourtant ?

M. KERLOC'H : De trouver une solution pour le musée.

M. GUILLON : De le garder en ville ?

M. KERLOC'H : Non, de trouver une solution pour le mieux.

M. GUILLON : Non, vous aviez écrit noir sur blanc...

M. KERLOC'H : Trouver une solution au musée.

M. GUILLON : ... que vous alliez conserver ce musée maritime en ville. Est-ce qu'on peut savoir ce qu'en pense Monsieur VAN PRAËT de ce projet ? Ou est-ce qu'il souhaite, est-ce qu'il me donne l'autorisation de lire son mail du 27 novembre 2022, mailé à 12 h 50 ? Michel ? Je ne vais pas faire une communication de ta correspondance privée sans ton autorisation, est-ce que tu m'autoriserai à lire ce mail ?

M. VAN PRAET : Mais je n'enlève rien à mon mail.

M. GUILLON : Non, mais ce n'est pas la question. Est-ce que tu m'autorises à le lire ?

M. VAN PRAET : Si tu veux le lire, tu peux le lire.

M. GUILLON : Je vous lis le mail de Michel VAN PRAËT adressé à Monsieur Gurvan KERLOC'H, Monsieur Gilles SERGENT et Monsieur Yvan MOULLEC : « Je n'arrive pas à me sortir de la Covid, mais pour lire la presse locale, je tiens à vous alerter sur les propos professionnels qui sont mis sur la place publique et risquent de mettre à mal notre Comcom et notre musée. Le fait d'écrire m'amène à plus de fermeté du propos que l'oralité, mais en l'occurrence, la voix s'était voilée, accepter de prendre en compte l'esprit positif et proactif de mes propos ci-dessous : quelques musées français ont été réalisés dans d'anciens ateliers éclairés par des chaînes et il ne s'agit pas seulement de remplacer les plaques qui en assurent l'éclairage, comme cela semble avoir été dit. »

M. VAN PRAET : Ça, ce sont les chaînes du tiers lieu

M. GUILLON : De la salle de sport. « La question du désenfumage à inclure dans la couverture est majeure dans des ERP à structure métallique, celles-ci n'ayant pas de résistance au feu. Plus spécifiquement pour les musées, le maintien d'un rapport température-humidité stable indispensable à la protection des collections et l'obtention de prêts extérieurs, il convient d'étudier les principes de création d'une climatisation active ou plus statique. Dans les deux cas, cela nécessite d'étudier les résistances des éléments de couverture par rapport aux éléments à y fixer et de considérer, quelle que soit l'option prise, l'isolation des murs latéraux, en prenant en compte les risques de condensation entre autres sur les éléments métalliques. Il ne serait pas professionnel d'ignorer ce critère déterminant dans un comparatif entre Jean Moulin et d'autres solutions d'investissement et de fonctionnement. Un musée nécessite un signal d'appel. Dans le cas de Jean Moulin, ce serait plus que nécessaire au-delà du 1 % artistique et un espace d'accueil

qui sous notre climat doit permettre d'accueillir au sec et prendre en main une classe. En fait, idéalement un bus de scolaires de parfois deux classes. C'est très positif que la Comcom vienne appuyer Audierne dans le développement du musée, mais je ne suis pas certain que l'investissement à prévoir soit à Jean Moulin inférieur à celui des autres lieux envisagés. En considérant très précisément un musée que j'ai accompagné à titre de l'Inspection générale des musées, dont je place une vue en pièce jointe que j'ai également, il faut considérer qu'il n'y aura pas de musée digne de ce nom à Jean Moulin à moins d'un million d'euros d'investissements. Par ailleurs, quant au coût de fonctionnement et la surconsommation électrique à prévoir, vous qui êtes très écolo et faites attention à ces questions-là, pour une climatisation dans un bâtiment à couverture métallique et vu le loyer annoncé, le coût de fonctionnement semble correspondre chaque année aux mi-temps d'un personnel. Comme nous en avons parlé, Gurvan, une étude préliminaire reste à faire quant au coût et à l'implication positive de la Comcom sur ce projet avant de communiquer, avant de communiquer, voir sur un bâti d'Audierne pouvant être mis à disposition de manière comparative. Au cours de ma vie professionnelle, on m'a parfois demandé d'intervenir sur des projets après l'engagement par une Collectivité, n'ayant pas bénéficié d'un réel programme associant une sélection de collections à un propos en s'appuyant sur celle-ci et pas l'inverse, sauf à avoir un considérable chantier d'acquisitions comme je l'ai vu au Qatar. Un programme des objectifs culturels et économiques vis-à-vis des habitants et touristes et un programme des besoins résultant des trois points précédents qui définissent un concours d'architecture permettant à des architectes de créer un musée et répondant aux attentes. J'espère que ce courriel ne vous contrariera pas en première lecture et je suis à votre disposition pour éviter les drames au moins financiers que j'ai pu voir ». Voilà au moins un élu de votre majorité raisonnable sur la question financière. Donc, j'espère que vous tiendrez compte de ce que vous a dit votre adjoint à la Culture, Monsieur KERLOC'H.

M. KERLOC'H : Mais aujourd'hui, je ne vois absolument pas entre ce que je vous ai dit et ce que vous venez de lire, là, de contradiction.

M. GUILLON : Je ne vois pas une contradiction, je vois que votre adjoint à la Culture vous a alerté sur ce projet, mais que vous n'en avez pas tenu compte. Et moi, j'ajoute qu'en mettant le musée maritime à Jean Moulin, déjà que son nombre de visiteurs était famélique...

M. KERLOC'H : J'entends que Michel, en tant que spécialiste...

M. GUILLON : ... ce sera encore pire.

M. KERLOC'H : J'entends que Michel, en tant que spécialiste, effectivement attire l'attention sur un certain nombre de points qui vont être étudiés.

M. GUILLON : Il met de sérieuses réserves.

M. KERLOC'H : Il le dit, en phase de programmation. C'est exactement ce que nous sommes en train de faire.

M. GUILLON : Il émet de sérieuses réserves.

M. KERLOC'H : C'est exactement ce que nous sommes en train de faire.

M. GUILLON : De toute façon, on peut dire ce que vous voulez, c'est comme ce que vous avez dit, vous avez une capacité à vous adapter aux faits qui est assez surprenante. Et ce qu'il y a d'amusant, c'est que vous êtes d'une constance incroyable puisque les faits vous contredisent régulièrement, mais vous continuez de la même façon. Vous verrez quand on parlera du pourcentage de financement pour l'école : « ah bah oui, je le savais bien ! »

(Brouhaha.)

Fin de séance à 00H45

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Michel ANSQUER

